

<36617705510012

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

OCTOBRE. 1748.



A PARIS,

Chés
- ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S André.
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

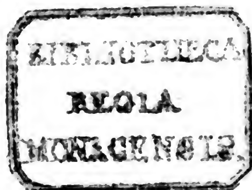
AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celuï de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour remettre à M. Remond de Sainte Albine.

PRIX XXX. SOLS.





MERCURE DE FRANCE,

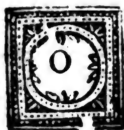
DÉDIÉ AU ROI.

OCTOBRE. 1748.



PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

SEANCE PUBLIQUE, tenue le 13 Août par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, de Rouën.



ON distribua aux Eleves de l'Ecole gratuite de Desseing les quatre Prix, dont les deux premiers ont été fondés par Madame de Marle, pour la Classe du Modéle, & les deux autres par Madame le Cat, pour celles du Desseing & de la Bosse.

L'Académie avoit proposé pour le Prix

d'Histoire de cette année, l'état de la Normandie, ou nouvelle Neustrie, en 912, tant par rapport à sa situation topographique, que par rapport à la Religion. Ce dernier objet n'ayant point été suffisamment rempli dans les Mémoires qui ont été présentés à cette Compagnie, M. de Premagny, Secretaire pour les Belles-Lettres, annonça qu'elle s'étoit déterminée à remettre le Prix à l'année prochaine. Les Auteurs pourront faire les recherches nécessaires pour l'éclaircissement de ce point d'Histoire, & leurs Mémoires seront de nouveau admis au concours, pourvû qu'on les envoye avant le premier Juin 1749, sous la forme ordinaire, à l'adresse de de M. de Premagny.

M. Guerin, Secretaire pour les Sciences, déclara le Mémoire auquel l'Académie avoit adjugé le Prix de Physique. Il y a deux ans qu'elle proposa pour sujet de ce prix, *la cause de l'ascension & de la suspension des liqueurs dans les tuyaux capillaires, & l'application de cette cause aux phénoménes de la nature, qui en dépendent.* Ayant jugé qu'on n'avoit point satisfait aux conditions qu'elle avoit imposées, elle a proposé une seconde fois le même sujet pour cette année, & elle a donné le Prix au Mémoire qui a pour devise, *Fortis est veritas*

& prævalet, dont l'Auteur eſt M. l'Abbé Sigergue, Licencié de Sorbonne, & Profeſſeur de Philoſophie au Collége du Pleſſis.

Parmi les Mémoires qui ont concouru avec le précedent, celui qui en a le plus approché, eſt le Mémoire qui a pour deviſe.

Miraturquè novos ſemine non ſuo
Arbor creſcere ſurculos.

L'Auteur eſt M. Maillet du Boullay, de cette Ville, âgé de dix-neuf ans.

Après avoir annoncé le ſujet que l'Académie propoſe pour le Prix de 1749, ſçavoir, *les differences eſſentielles du Fœtus comparé à l'Adulte, & les uſages particuliers de ces differences* *, M. Guerin lût les Eloges de M. l'Abbé de Saint Hilaire, Chanoine & Chancelier de l'Egliſe de Rouën, Vicaire Général du Diocèſe, & Membre Honoraire de l'Académie, & de M. le Rat, Directeur des Pompes de la Ville, Membre de la Société des Arts de Paris, & de l'Académie de Rouën.

* Les Auteurs adreſſeront leurs Mémoires, ſous la forme univerſellement uſitée, à M Guerin, Secretaire de l'Académie, ruë S. Romain, avant le premier Juin 1749, & le Prix, qui conſiſte en une Médaille d'or de 300 liv. ſera diſtribué le premier Mardi d'Août, dans la Séance publique.

M. l'Abbé de Saint Hilaire eſt peint dans ſon Eloge, comme un de ces hommes privilegiés, à qui la Nature a donné un goût général pour tout ce qui eſt beau. Ces diſpoſitions furent ſoutenuës par une éducation digne de ſa naiſſance, & dans la ſuite de ſa vie, par des ſituations avantageuſes qui développerent les précieux germes de ſcience & de vertu que la Nature avoit mis dans ſon ame.

La paſſion dominante de M. le Rat étoit l'amour de la Méchanique. Quelques circonſtances le fixerent à la conſtruction des Pompes. C'eſt lui qui a donné, au moins à celles de Rouën, le degré de perfection qu'elles ont. Avant lui, les piéces des Pompes n'étoient unies enſemble que par des cuirs & des cordes poiſſées. M. le Rat, à la place de ces cordes & de ces cuirs, a mis ſur un des tuyaux un écrou mobile, & ſur l'autre une vis. On ſent aiſément dans l'uſage la difference de l'une & de l'autre pratique. L'eau qui ſortoit d'une Pompe n'étoit conduite que par un boyau. Pour éviter l'embarras de la direction de cette eſpece de tuyau, & réparer ſon peu de ſolidité, M. le Rat inventa un genoüil, qu'il ajuſta au tuyau de ſortie. Par ce moyen, la conduite de l'eau ſe dirige aiſément en tous ſens, & ſe fixe ſuffiſamment.

Il n'y a point de partie que M. le Rat n'ait perfectionnée dans les Pompes, parce qu'il y en avoit peu de ſon tems qui n'euſſent des défauts.

La lecture de ces deux Eloges fut ſuivie de celle d'un Mémoire de M. Guérin, ſur une Carriere ſinguliere, trouvée dans la vallée de Bondeville à une lieuë de Rouën. Cette Carriere n'a nulle reſſemblance avec les autres Carrieres. Elle eſt un amas confus de differentes ſortes de matieres que le hazard ſemble avoir raſſemblées dans ce lieu; elle n'a qu'un ſeul lit de quatre pieds de profondeur, au-deſſous de deux pieds environ de terre ordinaire, & elle s'étend juſqu'au bord de la Seine. Au-deſſous de ce lit unique eſt un bourbier dont on ne ſçauroit trouver le fond....

M. Guerin, après avoir décrit l'eſpece de pierre qu'on tire de cette Carriere, en aſſigne les uſages, & il expoſe ſes conjectures ſur ſa formation. Cela lui donne occaſion d'expliquer comment le méchaniſme établi dans notre Globe, & qui s'y perpétuë depuis l'origine des tems, répare les déſordres accidentels qui y arrivent.

M. le Cat lut enſuite un Mémoire ſur la cauſe des variations du Barométre. Ce Phyſicien ne veut pas qu'on attribuë la ſuſpenſion du mercure dans cet inſtrument

à la pésanteur de l'air, mais à la compression de ce fluide. Il a long-tems soupçonné que la principale cause des variations du Barométre étoit une certaine communication entre le vuide de la partie supérieure du Barométre, & un air subtil, mais il s'est assûré par des expériences très-curieuses, faites avec des Barométres, dont quelques-uns avoient des boules considérables ou des bouteilles à leur partie supérieure, que ce vuide & sa communication avec l'air subtil n'ont aucune part à ces variations. Il les attribue donc à l'air des differens climats apporté par les vents. Les vents, qui apportent un air de l'Equateur, font baisser le Barométre, parce que l'air de l'Equateur est rare, sans consistence, & incapable d'une forte compression sur le mercure. Les vents, qui apportent un air du Nord, font hausser le mercure, parce ce vent est dense & capable d'une forte compression. M. le Cat remarque que c'est le vent Sud Sud-Ouest, & non pas le vent Sud, qui apporte l'air de l'Equateur, & le vent Est Nord-Est, & non pas le vent Nord, qui apporte l'air du Nord, & il en rend raison. Il a observé que ces vents Sud-Sud Oüest & Est-Nord-Est ne produisent pas toujours les mêmes effets, parce que souvent il regne dans l'Atmosphe-

re plusieurs vents à la fois, & l'état du Barométre dépend alors de la combinaison de ces vents ou de la température qui résulte de la combinaison des differens airs qu'ils apportent. Cet Académicien a donné ces conjectures d'après un grand nombre d'observations. Les Barométres de differens calibres, dont M. le Cat s'est servi, lui ont aussi fourni l'occasion de découvrir que dans ceux d'un grand calibre le mercure se soutient plusieurs lignes plus haut que dans ceux d'un petit calibre & qu'ainsi les observations faites par cet instrument ne sçauroient être comparables, que le calibre des Barométres ne soit désigné.

Il rapporte ensuite les observations météorologiques de l'année.

La quantité d'eau de pluye, tombée à Rouën, est par ces observations de 23 pouces 3 lignes, ce qui est 4 pouces de plus que ne donne l'année commune à Paris.

Le jour le plus froid de l'année a été à Rouën le 15 Janvier, le Thermométre de M. de Réaumur y étant à 7° un tiers au-dessous du terme de la glace.

Le jour le plus chaud a été le 23 Juin, le Thermométre y étant à 29°.

Nous passons les autres observations du Barométre, de l'Hygrométre, & des maladies de chaque saison, qui font partie de

ces obſervations, & nous finirons cet Extrait, comme l'Auteur, par l'obſervation du *Parhelie*, arrivé le 20 Juillet à 6 heures 37 minutes du ſoir, & qui a été vû pendant 7 minutes, à environ 24 degrés au Nord Eſt du Soleil, dans une portion de Couronne Solaire, que les Phyſiciens appellent *Halo*.

Pluſieurs Philoſophes penſent que ce Phénomene eſt cauſé par des vapeurs glacées, qui réflechiſſent l'image du Soleil. L'obſervation de M. le Cat ſemble convertir cette conjecture en fait. Des gens qui n'ont point vû le Parhelie, & qui n'en ont pas même entendu parler, ont rapporté à cet Académicien, qu'il étoit tombé à Caën & à quelques lieuës de Rouën, une grêle qui avoit cela de ſingulier, qu'elle n'avoit point la figure arrondie de la grêle ordinaire, mais qu'elle paroiſſoit être des debris d'une glace briſée.

A la lecture du Mémoire de M. le Cat ſucceda celle d'un Diſcours dans lequel M. l'Abbé Yart prouva que le ſentiment eſt le principe & l'effet de la Poëſie. Il fit voir dans la premiere partie, que les Poëtes n'ont été originaux qu'à proportion qu'ils ont eu une ame plus ſuſceptible des paſſions convenables aux genres qu'ils ont traités; il montra dans la ſeconde, que le

Lecteur n'a de plaisir qu'autant qu'il est ému de la passion qui anime le Poëte.

M. de la Roche lût une Dissertation sur l'origine & le progrès de la Poudre à canon en Europe, & principalement en France. Il fait d'abord observer par le témoignage de nos propres Archives & par celui de plusieurs Historiens, que la Poudre & les canons étoient en usage en France au commencement du quatorziéme siécle; que conséquemment c'est une erreur dans l'opinion vulgaire, de fixer l'époque de l'invention de la Poudre au milieu ou à la fin de ce même siécle, & de l'attribuer à Berthold Schowart, Moine de Fribourg en Allemagne. Selon M. de la Roche, quoiqu'une foule d'Historiens rapportent que ce Moine fût le premier qui en enseigna l'usage aux Vénitiens dans la bataille qu'ils gagnerent contre les Génois à Fossa Claudia en 1380, ce ne peut être tout au plus que quelque rafinement dans le mêlange ou dans la proportion de ses ingrédiens, puisque dès le tems de Roger Bacon, qui mourut à Orford en 1280, elle consistoit précisément, comme aujourd'hui, en nitre, en souffre & en charbon. La description positive que cet Auteur Anglois en donne dans son Livre *de Artis & naturæ miraculis*, a pû faire croire à quel-

ques Hiſtoriens de ſa Nation, qu'il en étoit effectivement l'inventeur, (ſentiment plus vrai-ſemblable que celui des Allemands à l'égard de Schowart), mais Roger Baçon parle de la compoſition en queſtion, comme de choſe connue de ſon tems.

» On imite par art, dit il, les Eclairs & » le Tonnerre, car le ſouffre, le nitre & le » charbon, qui ſéparés ne produiſent au- » cun effet ſenſible, éclattent avec grand » bruit, lorſqu'on les mêle dans une pro- » portion convenable, qu'on les enferme » dans un lieu étroit & qu'on y met le feu. Le ſilence que les Hiſtoriens antérieurs au quatorziéme ſiécle gardent ſur le tems de l'invention de la Poudre; les compoſitions differentes qu'on en trouve dans les ouvrages d'Elien, de Valturius, des Empereurs Léon & Conſtantin Porphyrogenete, & dans Jules l'Afriquain, qui vivoit au troiſiéme ſiécle de l'Ere Chrétienne, ſont, ajoûte M. de la Roche, une preuve qu'il en a été de l'invention de la Poudre à canon, comme de la plûpart des autres inventions humaines; qu'elle a eu un commencement foible & inconnu, & que ce n'a été que par ſucceſſion de tems & par degrés, qu'elle eſt parvenue au point de fulmination qu'elle poſſede aujourd'hui.

M. le Cat lût un ſecond Mémoire ſur les Polypes d'eau douce, dans lequel en raſſemblant ſous un même point de vûë tous les prodiges obſervés juſqu'ici dans ce reptile, il les accompagne de réflexions qui avoient parû manquer aux ouvrages donnés ſur cette matiere.

La premiere ſingularité du Polype d'eau douce eſt l'extrême ſimplicité de ſa ſtructure. Le Polype, dit M. le Cat, n'eſt qu'un canal creux d'un bout à l'autre, tant dans le corps que dans les bras.... Il n'y a nul viſcere, nul vaiſſeau; une ſimple peau forme ces tuyaux, & ces tuyaux ſont l'animal.... Cette peau contient pourtant tous les principes de l'animalité réduite *à la plus ſimple expreſſion*, elle doit donc exciter la curioſité des Phyſiciens; & les engager à tâcher de découvrir en quoi conſiſte cette animalité. C'eſt l'objet des efforts de M. le Cat, qui prétend que tout ſon méchaniſme conſiſte eſſentiellement en trois choſes qu'il trouve dans le Polype, ſçavoir.... des *grains glanduleux* qui y font l'office de cerveau, de poulmons, de glandes, de viſceres; une *matiere gommeuſe*, ou un *ſuc nerveux*, qui eſt le ſiége du fluide animal & moteur, & enfin des *fibres* qui ſont les reſſorts des fonctions de l'animal. M. le Cat

explique ensuite comment cet animal puise ces esprits moteurs dans les fluides de l'univers. On sçait que depuis douze ans il enseigne que tous les animaux prennent par la respiration ce fluide infiniment plus subtil que l'air, mais il prétend qu'il n'est pas besoin d'avoir des poulmons pour le recevoir, ni un cerveau pour le filtrer; qu'il ne faut qu'avoir un suc analogue à notre suc nerveux, avec lequel ce fluide se lie, comme la matiere gommeuse trouvée dans les Polypes & dans les autres animaux, dans les plantes mêmes, où, selon lui, les gommes, les mucilages, les résines, sont leur suc nerveux & le siége de leur fluide vital.

Une autre singularité remarquée dans les Polypes, c'est la maniere de se perpétuer. Ce reptile posséde seul toutes les façons de se multiplier des animaux & des végétaux, car il vient de boutures & de rejettons, comme les plantes; il est ovipare & vivipare, comme les animaux, & cependant il n'y a chés lui aucun séxe, ni séparés ni réunis. Toutes ces exceptions aux régles générales fournissent une ample matiere aux raisonnemens physiologiques de M. le Cat.

Tout le monde sçait qu'on a beau couper un Polype en deux, en quatre, en

vingt morceaux; que non-ſeulement il n'en meurt pas, mais que chaque morceau devient un Polype parfait. Pourquoi mourroit-il, dit M. le Cat, puiſqu'il n'a ni vaiſſeau, ni viſcere, dont ces diviſions rompent la continuité; que tout ce qui établit ſes principes de vie, ſe retrouve auſſi complettement dans la moindre parcelle du reptile, que dans le reptile entier ? Je ſuis donc moins étonné, ajoute-t'il, de cette belle prérogative des Polypes, que je n'en ſuis jaloux. Quelle moiſſon de lauriers pour la Chirurgie, ſi nos opérations ſur le corps humain avoient les ſuccès brillans, que ceux de M. Tremblay ont eû ſur les Polypes !

M. le Cat tâche d'expliquer ces reproductions merveilleuſes des Polypes coupés, hachés à menus morceaux, leſquelles achevent de mettre ce reptile au rang des phenoménes les plus extraordinaires. Ne ſemble-t'il pas, dit M. le Cat, que la nature ait épuiſé pour lui tous ſes dons, tous ſes ſecrets, tous ſes miracles, & que nous, qui nous flations d'être ſes fils aînés, ne ſommes preſque que des enfans deshérités du côté des facultés corporelles ? N'accuſons cependant point, ajoute M. le Cat, cette bonne nature d'être une marâtre à notre égard; il faut qu'elle n'ait pû

mieux faire en notre faveur. L'Etre ſuprême a tout diſpoſé pour le mieux. Il faut que le méchaniſme qui concourt avec la ſubſtance immortelle qui nous diſtingue des autres animaux, pour produire la ſupériorité des facultés de notre ame, ait exigé le ſacrifice de ces rares facultés corporelles du Polype. Ce feu d'imagination qui porte l'homme au-delà des bornes de l'univers, n'a pû ſans doute s'établir dans notre machine qu'aux dépens de ces torrens de liqueurs pourprées, qui roulent & préparent dans leurs ondes les ſouphres qui doivent lui ſervir d'alimens. Ces réfléxions ſi vaſtes & ſi profondes, qui forcent à reconnoître dans l'homme une portion de la ſcience & de la ſageſſe divine, ont exigé, du côté de la machine, ces poulmons amples, & ſans ceſſe en action, ce cerveau immenſe, comparé à celui des animaux de même poids que nous. Ces ſenſations ſi fines & ſi variées, ces ſentimens délicats & réfléchis qui diſtinguent notre eſpéce, & caractériſent l'homme, vraiment digne de ce nom, pouvoit-on nous en décorer, ſans nous munir auparavant de tout l'attirail du ſyſtême des nerfs, de ſes dépendances, & de ſes liaiſons avec les organes précédens?

Tout eſt donc bien, ſelon M. le Cat,

& ne peut apparemment être mieux. Cependant, ajoute-t'il, l'homme n'ayant obtenu le génie ſupérieur dont il joüit, que par la perte de ces priviléges admirables du Polype, il faut convenir qu'il l'a payé bien cher.

La ſéance fut terminée par la lecture d'une Ode de M. de Rougeville, ſur la Paix.

Le Parnaſſe François de M. Titon du Tillet; le Buſte du Roi, & celui de M. de Fontenelle, par M. le Moyne, fils; trois nouvelles Eſtampes de M. le Bas, Graveur de Sa Majeſté, ouvrages donnés à l'Académie par ces trois Aſſociés, furent expoſés pendant la ſéance dans la ſalle de l'Hôtel-de Ville où l'Académie tient ſes aſſemblées.



LA NONETTE*

A Son Alteſſe Séréniſſime M. le Prince de Condé, arrivant pour la premiere fois à Chantilly.

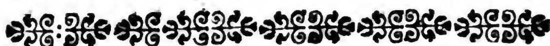
JEune & beau rejetton du ſouverain des Dieux,
Regarde-moi; je ſuis ta Nayade Nonette:
C'eſt le plus grand de tes ayeux,

* *Riviere de Chantilly.*

Qui m'appella dans sa belle retraite,
Lorsque las de la guerre, il voulut dans la paix
M'avoir pour témoin de sa gloire.
Il m'attacha par ses bienfaits,
Comme il venoit d'enchaîner la Victoire;
Je tiens de lui mon Urne; & ces bords enchantés,
Où se plaît mon crystal liquide,
Sont des bosquets que cet Alcide
De sa main immortelle a lui-même plantés.
Je n'en fus point ingrate, & fille de Protée
Qui m'instruisit dans ses leçons,
Pour plaire à mon Héros par mon cœur excitée,
Je me changeois en cent façons.
Tantôt Torrent, Cascade, ou Nymphe non-chalante,
Je paroissois dormir aux yeux,
Mais reprenant bientôt mon ardeur pétulante,
Nouveau Titan, j'escaladois les Cieux.
Digne héritier de mon Achille,
Sois le de mon respect, sois le de mon amour:
Mon onde impatiente en ce riant azile
Brûle de te faire ma cour.
Mais je posséde encor d'autres talens de plaire;
Je lis dans l'avenir, & cet art tout divin
M'est un don transmis par mon pere.
A tes oncles jadis j'annonçai leur destin:
Au-devant d'eux je vins sur mon rivage,

Pour promettre à leurs jeunes ans
Ces moissons de lauriers qu'ouvroit à leur courage
La Gloire au milieu de ses champs.
Je les y vis voler dès leur premier printems.
Sois, comme eux, un Héros au sortir de l'enfance ;
Mais que tes mœurs, toujours dignes du siécle d'or,
Fassent honneur au cœur, à l'espérance
Du Prince, ton premier Mentor.
Suis toujours les conseils que dicte sa prudence.
Ecoute les Neuf-Sœurs dans tes bois révérés ;
Elles y sont dans l'ombre & le silence,
Que le Dieu de Rocroy leur avoit consacrés.

L'Abbé d'Alainval.



LES FRUITS DE LA PAIX.

Enfin l'aimable paix, si long-tems attenduë,
De son trône céleste est vers nous descenduë.
Déja des malheureux elle séche les pleurs,
Et partout sous ses pas fait éclore les fleurs.
D'un tranquille avenir ô flateuse espérance,
Tu charmes tous nos maux, tu ranimes la France !
On voit couler chés nous mille ruisseaux de vin ;
Nos soucis sont noyés dans ce nectar divin.
Les bergers, à l'envi, dans leurs danses légeres,

Aux plaisirs renaissans invitent les bergeres.
Tout respire la joye, & des plus tendres sons
Chacun dans ce beau jour anime ses chansons.
Qu'un rimeur, à son gré, renverse des murailles;
Qu'échauffé de sa verve il livre des batailles;
Qu'entraînant aux combats nos rapides guerriers,
Il se couvre avec eux de sang & de lauriers :
Pour moi, divine Paix, plus sensible à tes charmes
Qu'à l'immortel éclat qui signale nos armes,
Je veux, de ta présence exaltant les effets,
Sur l'empire des Lys annoncer tes bienfaits.
Ton regne, de tout tems aux humains favorable;
Deviendra chaque jour plus doux & plus durable,
Et bien-tôt de Louis secondant le grand cœur,
De cent monstres affreux tu le rendras vainqueur.
O prodige ! A mes sens l'avenir se découvre;
Je lis dans les destins, je perce au fond du Louvre.
J'apperçois un Monarque humain pour ses sujets,
Et pour eux méditant les plus nobles projets;
Monarque, qui gémit des malheurs de la guerre;
Qui voudroit, s'il se peut, en préserver la terre,
Plus content de régir ses paisibles Etats,
Que d'effrayer chés eux tant de fiers Potentats.
J'admire un Général chéri de la victoire,
Que l'on ne vit jamais enyvré de sa gloire;
Invincible Guerrier, dont les brillants exploits
Ont fixé de nos jours les interêts des Rois.

Près du trône placés paroiſſent des Miniſtres,
Eternels ennemis de tous conſeils ſiniſtres,
De l'eſtime publique uniquement rivaux,
Au ſeul bien de l'Etat conſacrant leurs travaux.
Je vois un ordre ſage introduit aux finances,
Allegeant le fardeau des ſubſides immenſes;
Les peuples pour toujours délivrés des Traitans;
Et les impôts rendus plus ſimples, plus conſtans.
Je trouve en nos Cités une exacte police,
Qui protege les bons, en pourſuivant le vice;
Les abus par ſes ſoins en tous lieux réformés;
Les Citoyens pervers, flétris & réprimés.
Tremble aujourd'hui pour toi, tremble, chicanne horrible,
Plus que la guerre même au Royaume nuiſible.
Dans tes replis en vain tu prétens te cacher;
Je vois à ta ruine un Héros s'attacher.
Pour vous qui cultivez & Phébus & Minerve,
Que ces Dieux de leurs dons ont comblés ſans réſerve,
Vos talens dans la paix par le Prince excités,
Vont produire au grand jour mille ouvrages vantés.
Le commerce & les Arts, plus libres, plus faciles,
Augmenteront bien-tôt la ſplendeur de nos Villes;
Et dans peu, revenus de cent climats divers,
Nos Vaiſſeaux répandront les richeſſes des mers.
Pour mieux nous aſſûrer l'eſpoir de l'abondance,

Du Prince & des Prélats l'heureuse intelligence
Va retrancher partout tant de jours mal fêtés,
Et rendre à leurs travaux les Peuples enchantés.
Vous, hélas! qu'aujourd'hui la misere accompagne,
Habitans désolés de la triste campagne,
Consolez-vous, LOUIS instruit de vos malheurs,
Touché de votre sort, va calmer vos douleurs,
Et vous aurez enfin, que ce trait vous suffise,
L'aisance que Henri vous avoit tant promise.

Faiguet, M. de P.



A IPHISE,

En lui envoyant un Bouquet le jour de sa Fête.

JE vous le disois hier, adorable Iphise; la Divinité qui préside aux songes me favorise quelquefois, mais jamais ses faveurs ne m'ont été aussi agréables que la nuit derniere. Je me suis crû transporté dans un bois charmant, où souvent je vais promener mes rêveries, mais cette nuit il étoit bien plus charmant encore. Le jour étoit des plus beaux, le Ciel sans nuage, & le Soleil brilloit de tout son éclat. Ses rayons, qui perçoient à peine l'épaisseur du

bois, ne donnoient de lumiere qu'autant qu'il en falloit pour contempler la verdure & admirer l'agréable obſcurité qui regnoit preſque partout. Des Zéphirs badins, qui jouoient entre les feuillages, répandoient une douce fraîcheur qu'on auroit eu peine à trouver ailleurs ; l'herbe tendre & touffue préſentoit plus d'un ſiége commode, dont la molleſſe le diſputoit à ceux de l'art ; les oiſeaux par la varieté de leurs ramages donnoient un Concert agréable qu'on ne ſe laſſoit point d'entendre. Les jeux & les plaiſirs, diſperſés dans le bois, offroient mille amuſemens.

Dans un endroit un peu écarté, ſous l'ombrage d'un berceau de verdure, que la nature avoit elle même formé, la Déeſſe de la Danſe tenoit ſes aſſiſes; des Nymphes ſi belles qu'elles ne l'auroient cedé qu'à vous, ornées de guirlandes de fleurs, avec de jeunes garçons auſſi beaux que l'Amour, danſoient d'une legereté admirable; à peine leurs pieds touchoient la terre, & l'herbe foulée par ces Divinités champêtres n'en paroiſſoit que plus fleurie ; leur oreille délicate ſe prêtoit au doux ſon de cet inſtrument gracieux dont Pan fut l'inventeur. Les jeunes garçons danſoient avec une nobleſſe qui ne pouvoit être ſur-

paſſée que par les graces & la modeſtie des Nymphes; certainement elles avoient appris de la Déeſſe même.

Plus loin, & dans un boſquet où la tendre Echo contoit ſes peines aux habitans des bois, des Bergeres, qui ne devoient qu'à la Nature tout leur éclat, mêloient leurs voix à l'agréable ſon d'une Muſette; le ſilence regnoit partout, les Zéphirs plus tranquiles retenoient leurs douces haleines; les Bergers prêtoient une oreille attentive, & les oiſeaux écoutoient avec plaiſir des airs qui leur ſervoient de leçon.

Non loin de là, plus d'un Berger aux pieds de ſa bergere ſe plaignoit de ſon martire; au-deſſus d'eux, voltigeans de feuillage en feuillage, les tendres oiſeaux ſoupiroient leurs amours, mais comme le mauvais exemple entraîne toujours, la Fauvette badinoit les feux du paſſionné Moineau, & la Bergere ſe rioit des ſoupirs de ſon Berger.

Bacchus avoit plus d'un Autel; d'aimables Sacrificateurs offroient à cette Divinité de fréquentes libations; plus d'une victime ſuccomba ſous le couteau ſacré, & plus d'un Sacrificateur ſe reſſentit de ſa trop fervente dévotion.

Diane, la ſeule Diane fut oubliée: elle voulut

voulut en prendre vengeance ; c'eſt le nectar le plus doux pour les Déeſſes. Un jeune Fan s'élança avec vivacité au milieu des danſes ; les Nymphes troublées, tomberent évanoüies, mais un nuage officieux les cacha auſſi-tôt, & déroba aux yeux des mortels leur chûte & leur foibleſſe.

Dans un lieu aſſés obſcur, quelques Courtiſans du Parnaſſe, peu favoriſés d'Apollon, ſe mettoient à la torture pour produire des vers dignes de leurs Iris, mais Phébus, derriere eux ſans en être apperçû, effaçoit auſſi-tôt les productions informes de leur génie. Je m'approche de ce Dieu, & lui demande d'un air de curioſité, quel eſt le ſujet de la Fête. Ignores-tu, m'a-t'il dit, qu'on célebre aujourd'hui la naiſſance de la charmante & vertueuſe Iphiſe ? Jugez de ma ſurpriſe & de ma joye ; impatient de ſatisfaire mon reſpect & mon amour, j'implore le ſecours d'Apollon, mais plus ſincére qu'on ne penſe ; nous autres Poëtes, m'a-t'il dit, on nous accuſe de dire rarement la vérité ; pour exprimer tes ſentimens employe le langage de la Nature.

On ne ſe trompe gueres en ſuivant le conſeil des Dieux. Adorable Iphiſe, mon cœur ſincere & ſans fard vous préſente reſpectueuſement ces fleurs ; mon amour ſera auſſi conſtant que leur éclat

est peu durable. Quel sera leur destin, si elles meurent sous vos yeux ! Quel sera mon bonheur, si vous daignez les accepter !



VERS.

D'une Sylphide à M. L. A. du M.

VOus, que le goût éclaire & guide,
Vous, dont l'impartialité
Enhardit un Auteur timide,
Et confond la témérité,
Recevez avec vérité
Cet éloge mal apprêté,
Que vous présente une Sylphide,
Qui sur toute autre qualité
Donne avec vous la primauté
Au cœur droit, à l'esprit solide.
Autrefois de foibles mortels
Ne portoient aux secrets Autels
Des habitans élémentaires,
Que des offrandes mercenaires ;
Et leur creuset infructueux
Eût décrédité nos mystéres,
Si les moins crédules d'entr'eux
N'eussent transmis à leurs neveux

Des notions plus ſalutaires.
Il eſt de vrais ſages encor,
Qui placent au-deſſus de l'or
L'avantage de nous connoître ;
Qui d'eux mêmes prenant l'eſſor,
Par notre entremiſe ſont naître,
Se jouant parfois ſur un rien,
Ce charme, ce ſuprême bien
Dont l'eſprit aime à ſe repaître ;
Où l'Automate ne ſent rien.
Dans mon ſéjour aërien,
Ce fut moi, qu'on daigne m'en croire ;
Qui ſans taliſman, ſans grimoire,
Transportai par un doux lien
Des champs un tendre Citoyen,
Amant de la paiſible gloire,
Dont on a fait plus d'une hiſtoire,
Où le diable n'entendroit rien.
Laſſé d'endurer ſans ſe plaindre,
Dans plus d'un emblême il ſçut peindre
Le caquet frivole, odieux,
D'un petit nombre d'envieux ;
Engeance de tout tems proſcrite,
Qui ſe reproduit en tous lieux,
Fait baiſſer les yeux au mérite,
Et leve ſon front orgueilleux.
C'eſt-là le prix injurieux,

C'est la récompense maudite
Qu'un vain talent traîne à sa suite.
Si sur l'Autel des demi-Dieux,
Dune voix foible, mais sincére,
Il ne porta qu'un encens ordinaire ;
Le respect le rend digne d'eux,
Ou désarme du moins la vengeance sévere.
Les Dieux sont toujours généreux ;
S'ils tonnent, ils ne frappent guere.



MEMORIÆ Incliti Præsulis

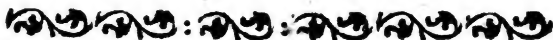
EPITAPHIUM.

HIC JACET

Omnium hominum simili sorte tumulatus ;
Reverendus in Deo Pater
Hieronymus-Ludovicus DE FOUDRAS DE COURCENAY,
Nobilis Lugduni Comes,
In celeberrimâ Pictonum Universitate Doctor emeritus,
A sanctissimo Antecessore & Consanguineo Præsule
Coadjutor expetitus,
Deinde Thloanensis Episcopus consecratus,
Ac demum Pictaviensis factus Antistes,
Abbatiâ Sancti Leodegarii insuper donatus à Rege.

In eo maximè effulſerunt
Verus Dei Timor, candor morum,
In Sacris celebrandis attenta piètas.
Is fuit ardens zelo, corde bono,
In pauperes præſertim occultos miſericors,
Romanæ Sedi devotus, Diſciplinæ Eccleſiaſticæ Conſervator,
Vaſtiſſimæ Diœceſis Luſtrator providus,
Per ſexdecim annos Gubernator indefeſſus,
Domui ſuæ benè Præpoſitus.
Dirâ nece præventus occubuit
Die decimâ-tertiâ menſis Auguſti, anno M. DCC. XLVIII.
Ætatis ſuæ LXIII.
Ad aquas Rupi-Pozæas in regulari domo de Miſericordia Dei,
Ubi cor & viſcera hujus almi Patris humi data ſunt,
Corpus verò ad juſta vota ſuorum,
Conſuetæ Epiſcopali redditum Sepulturæ,
Die decimâ-nonâ prædicti menſis:
Anima pia, faxit Deus, Beatorum in gaudio quieſcat.





MEMOIRE présenté aux Etats de Bretagne, tenus à Rennes en 1746.

NOSSEIGNEURS,

L'Auteur de ce Mémoire, de l'Ordre de la Noblesse, & en cette qualité, l'un des Membres ordinaires de vos Assemblées, estime qu'on ne s'est pas encore avisé de vous en présenter aucun d'une aussi considérable importance.

Quelle que puisse être votre décision, Nosseigneurs, à l'égard des trois Projets qu'il a l'honneur d'y soumettre, elle sera sûrement à l'avantage d'un cœur toujours pénetré d'un amour invariable pour le bien de la Patrie ; amour dont il ose esperer qu'on regardera cet écrit comme un nouveau témoignage.

ARTICLE I.

Projet I.

Ce premier Projet tend, 1°. à faire entreprendre un Canal, lequel établira la correspondance perpétuelle d'une Transnavigation réciproque entre les *Rivieres* de *Rence* & de *Vilaine* ; 2°. à rendre la *Rence*

navigable, depuis l'embranchement de ce Canal dans cette *Riviere*, jusqu'à la Mer.

PARTIE PREMIERE

DE L'ARTICLE PREMIER.

Refléxions sur quelques avantages résultans de l'exécution du Projet premier.

Les avantages qui résultent de l'exécution de ce Projet sont nombreux, sensibles, importans; en voici quelques-uns, tant immédiats que médiats.

I. La Ville de *Rennes* est l'une des principales Villes du Royaume, la Capitale de la Bretagne, le Siége fixe de son Parlement, & le lieu le plus ordinaire de vos Assemblées.

Située bien avant dans les Terres, & privée jusqu'à présent par cette raison, de la plus grande partie des commodités que procurent à plusieurs Villes de cette Province leurs situations maritimes, elle attend l'exécution de ce Projet, non-seulement pour pouvoir joüir de ces commodités, mais encore pour devenir le centre du Commerce mutuel des plus considérables de ces Villes, & de quelques autres ausquelles leurs situations méditerranées ont été jusqu'à présent très-désavantageuses du côté du Commerce.

La ſuite de ce Mémoire mettra cette vérité dans tout ſon jour.

II. Les Villes de *Rhedon* & de *S. Malo* mettront à profit leur nouvelle correſpondance, l'une pour ſortir de l'état d'inaction, qui ſemble mal-à-propos lui être naturel, & l'autre pour revenir à celui d'activité, qu'elle ne paroît avoir perdu que du côté du Commerce.

Ces deux Villes ſont dignes d'une conſidération ſpéciale. L'une, malgré la léthargie préſente des Commerçans qui l'habitent, eſt l'unique porte ouverte pour tout le Commerce de Rennes, & a produit autrefois des Négocians célebres; tel étoit M. *Meurier*, que conſultoit ſouvent M. le Cardinal de Richelieu. Les Habitans de l'autre ont ſouvent rendu & rendent encore de grands ſervices à l'Etat, & elle a l'honneur d'être le lieu où ſont nés Meſſieurs *Jacques Cartier*, le Typhis des Argonautes Bretons qui ont découvert & conquis la nouvelle France; du *Gué-Troüin*, le fléau de l'orgueil Anglois; *Moreau de Maupertuis*, le démonſtrateur de la vraie figure de la Terre.

III. L'établiſſement de cette nouvelle Navigation à travers le milieu de la partie ſupérieure, & parconſéquent la plus large & la plus grande, & cependant la moins

commerçante de Bretagne, excitera & réveillera, sous diverses formes toutes utiles, l'industrie de tous les habitans intérieurs de cette partie.

IV. Les Habitans des Côtes Septentrionale & Méridionale de la Haute-Bretagne commerceront ensemble, en tout tems, en toute saison, de tout vent, à l'aide d'une Navigation tranquille, sûre pour tout le monde en général, & très-profitable en particulier pour tous les voisins, soit à *l'Est*, soit à *l'Ouest*, tant de ces deux *Rivieres* que du *Canal* qui aura établi leur communication réciproque.

Il est de remarque qu'à présent les Habitans des Côtes Septentrionale & Méridionale de la Haute-Bretagne, & ceux des Provinces Limitrophes, ont besoin d'autant de differens vents, & ont même souvent autant de risques à courir du côté de la Mer en tout tems, & du côté de l'Ennemi en tems de guerre, pour établir & entretenir d'une Côte à l'autre une correspondance active & continuelle, que pour entreprendre des voyages de long cours & porter au loin leur Commerce.

V. Il est évident que ce *Canal* sera pour la *Bretagne* & pour les Provinces voisines, par rapport à la *Manche* & à *l'Océan*, ce qu'est le *Canal* de *Riquet* pour le *Langue-*

doc & pour les Provinces voiſines de celle-ci, par rapport à *l'Océan* & à la *Méditerranée*.

VI. Ce Canal ſera encore une nouvelle route & un nouvel entrepôt en faveur du Commerce, tant né qu'à naître, non-ſeulement entre les autres Provinces de France, ſituées ſur la Manche & ſur l'Océan, mais même entre pluſieurs Négocians des Pays étrangers, qui ſont établis & domiciliés, ou qui envoyent ordinairement des Navires, les uns au Nord, les autres au Sud des deux embranchemens de ce Canal.

Aucun de vous, Noſſeigneurs, n'ignore que le ſeul paſſage de la *Manche* dans *l'Océan*, ou de *l'Océan* dans la *Manche*, eſt ſouvent ſujet à plus de contretems, de riſques & d'accidens, que ne l'eſt un voyage de *Cadix* à *Nantes*, ou de *Hambourg* à *S. Malo*.

VII. Les denrées, les meubles, & en un mot toutes les marchandiſes de toutes eſpeces, qu'on ne vend, & qu'on n'échange à préſent que de proche en proche & à force de frais, & même en courant les riſques de pluſieurs avaries, fractures & autres accidens ordinaires, tant ſur mer que ſur terre, ſe pourront échanger, vendre & livrer de loin à loin & d'une Mer à l'autre, à très-grand compte & ſans aucune ſorte de danger.

VIII. Cette Transnavigation méditerranée & réciproque du Nord au Sud, & du Sud au Nord de la Haute Bretagne, rendra inutiles une infinité de chariots, fourgons, &c. & enfin toutes les voitures lourdes & pésantes par leurs propres poids & par leurs charges, comme aussi plusieurs bêtes de tirage & de somme.

IX. Ces bêtes, & plus des trois quarts des hommes qu'elles détournent de toutes autres occupations, feront des restitutions d'un prix inestimable, faites en particulier à l'Agriculture & à tous les Arts & Métiers en général.

X. De l'éclypse éternelle de ces voitures lourdes & pésantes sur les grands chemins, il arrivera qu'ils ne seront plus effondrés & rendus impraticables d'une année à l'autre, comme ils le sont présentement, & que moyennant une légere réparation ils auront le tems de devenir solides & durables.

XI. Cette nouvelle Méthode d'exportation & de voiture rendra un grand nombre de services à tout le monde, & surtout aux Négocians, en ce que dans leurs entreprises & commissions, ils ne se trouveront plus à la merci des Rouliers & Voituriers par terre. Les sommes excessives que ces derniers exigent de ceux qui ont besoin de

les employer, & les inconvéniens innombrables des voitures par terre, augmentent d'environ un tiers le prix de la plûpart des choses qui entrent dans le Commerce, & ils diminuent en même proportion le gain que sans cet obstacle on pourroit en attendre de *cabinet à cabinet.*

XII. Les anciens Ponts de la Province, dont les réparations & réédifications sont si fréquentes & si ruineuses, deviendront durables, & ceux qui seront établis sur ce nouveau Canal, augmenteront les commodités anciennes & en procureront de nouvelles à l'égard des chemins, tant Royaux que Vicinaux. L'exposition des deux Projets contenus dans les deux Articles *suivans*, sera la démonstration parfaite de tout ce qu'on vient d'avancer ici.

PARTIE SECONDE

DE L'ARTICLE PREMIER.

Réflexions sur la possibilité des deux opérations que l'Auteur propose.

I. Quant à la possibilité d'établir une communication entre la *Rence* & la *Vilaine* par le moyen d'un Canal, elle est connue depuis plus d'un siécle.

Cependant l'Auteur offre de la faire voir

de plus d'une maniere, ſur les lieux, aux Commiſſaires qu'il vous ſupplie, Noſſeigneurs, de nommer pour examiner les moyens qu'il juge les plus expédiens touchant l'exécution de cette premiere partie de ce premier Projet.

II. Quant à la *ſeconde* & derniere *opération* propoſée dans ce premier Article, l'Auteur croit que la poſſibilité de rendre la *Rence* navigable, depuis ſa communication avec le Canal propoſé juſqu'à la Mer, eſt à l'abri de toute contradiction, parce que, 1°. En conſéquence d'un ménagement preſque arbitraire & périodique, cette *Riviere* s'accroîtra de toute l'eau qu'elle recevra de ce Canal; 2°. le lit de cette *Riviere*, laquelle a été autrefois navigable en la remontant depuis ſon embouchure juſqu'à deux lieues au-deſſus de Dinan, n'a preſque beſoin que d'être deſencombré pour être rétabli dans ſon premier état, 3°. on pourra étrécir & creuſer ce lit, & placer dans les diſtances convenables quelques Ecluſes entre l'embranchement de ce Canal dans la *Rence*, & l'endroit où cette *Riviere* commence, ſuivant ſon état actuel, d'être navigable. Cela ſuffira pour faire diſparoître toutes les difficultés imaginables.

N B. 1°. Au ſujet de l'entrepriſe ici

projettée & de toutes autres pareilles, le même Auteur offre d'indiquer des moyens ſimples de préſerver de tous ſédimens, engorgemens & encombremens, les *Canaux* & les *Rivieres* qui ont beſoin d'Ecluſes, & de rendre *continue*, tant en montant qu'en deſcendant, & d'exempter de la multiplication des Ecluſes & du changement de Bâteaux, toute *navigation fluviale*, qui n'eſt interrompue que par quelques *ſauts* ou cataractes. 2°. Ce Canal peut auſſi être exécuté, de façon qu'on n'ait pas beſoin d'entreprendre cette *ſeconde opération.*

ARTICLE SECOND.

Projet II.

Ce Projet tend à procurer une communication réciproque, &, depuis cette communication juſqu'à la Mer, une *navigabilité* continuelle aux *Rivieres d'Ould* & de *Blaved.* Rien ne s'oppoſe à ce Projet, ſi ce n'eſt la ſuppoſition de l'inutilité ou de l'impoſſibilité de ſon exécution.

PARTIE PREMIERE
DE L'ARTICLE SECOND.

Réflexions ſur l'importance du ſujet qu'il préſente.

I. Les parties méditerranées des Evêchés de *Cornoüaille*, de *S. Brieux*, & de *S. Malo*, qui ſont voiſines, ſoit de la *Riviere* de *Blaved*, ſoit de celle d'*Ould*, participeront aux commodités de cette nouvelle correſpondance dans toute ſon étenduë.

II. L'Evêché de *Vannes*, dont toute la partie intérieure & la liſiere méditerranée ſont ſi languiſſantes, tant par rapport à la néceſſité & à l'appas ruineux des *Charrois*, qui privent pluſieurs champs de leurs *Cultivateurs*, qu'à cauſe de la difficulté de toutes ſortes de débouchés, ſe reſſentira (dans toute ſa circonference méditerranée & de là juſques dans ſes parties intérieures) de tous les effets de cette nouvelle Navigation, qui fera circuler avec avantage & preſque ſans frais les productions des terrains auſquels elle reſtituera ſes *Colons*, quand elle ſuccédera aux *Charrois*.

III. Les Villes du *Port-Louis*, de l'*Orient* & de *Hennebond*, auront une com-

munication nouvelle, intérieure, sûre & commode, non-seulement avec la Ville de *Pontivy*, moyennant quelques Ecluses qui seront placées entr'elle & l'embranchement de ce Canal dans *Blaved*, mais encore avec celle de *Josselin*, *Malestrout*, *Rhedon*, *Rennes*, *Dinan & S. Malo*.

IV. L'exécution du projet second lui communiquera les commodités & utilités du projet premier, & en même tems le projet premier prendra part aux utilités & commodités qui résulteront de l'exécution du projet second.

Après cette communication établie entre toutes ces Villes, pour étendre celle de toutes ces Villes, & l'établir avec les plus considérables du Royaume, il suffit d'exécuter le projet dont on parlera à l'Article troisiéme.

PARTIE SECONDE
DE L'ARTICLE II.

Réflexions sur la possibilité de l'entreprise qu'il présente.

I. La *Riviere* de *Blaved*, depuis qu'elle coule auprès de *Bieuzy*, jusqu'à son embouchûre, n'est interrompue par aucun *saut* considérable, & joüit (pendant plusieurs

portions de ſon cours) d'une *pente-de-dérivation*, ordinairement aſſés douce, & quelquefois preſque imperceptible.

II. On peut dire à peu près la même choſe de la *Riviere* d'*Ould*, depuis le Pont de *Boquenenc*, qui eſt ſitué à une lieuë au-deſſus de *Joſſelin*, juſqu'à ſon embouchure dans la *Vilaine*.

III. Après qu'on aura nettoyé, & par la même opération, creuſé & étreci en quelques endroits les lits des *Rivieres* de *Blaved* & *d'Ould*, elles ſe trouveront devenues continuellement navigables, au moyen, 1°. du concours des eaux que les embranchemens du Canal intermédiaire leur adreſſeront, 2°. des Eſcluſes, leſquelles, excepté dans trois ou quatre endroits, ſeront placées de loin à loin, pour ſoûtenir & conſerver ces eaux dans leurs deſcentes.

IV. Pour ménager en faveur de ce *Canal-de-jonction*, 1°. les niveaux de pente, qui conviennent à ſes embranchemens; 2°. les rigoles qui rempliront & tiendront plein ſon réſervoir ou baſſin de proviſion; 3°. un *Canal-de-dérivation*, toujours prêt à vuider en tems requis les eaux de ce baſſin dans le *Canal-de-diſtribution*, il faut que la ligne que parcourera, de l'*Oueſt* à l'*Eſt*, le *Canal-de-jonction*, évite, ſçavoir,

à son *Nord*, le Bourg de Naizin, la Chapelle de la Villetual en Pleugriffet, &, à son *Sud*, les Bourgs de Pleumelliau, Rumengol, Moreac, Buleon, & Lentillac, de telle façon que les deux embranchemens de ce Canal aboutiront, l'un, à peu-près vis-à-vis de *Bieuzy*, dans *Blaved*, & l'autre, par *Canfroud* au Pont de *Boqueneuc* dans *Ould*, après quoi il ne restera que de rendre la *Riviere* d'*Ould* navigable depuis *Boqueneuc* jusqu'à *Malestroit*, puisqu'elle se trouve dès-à-présent navigable depuis *Malestroit* jusqu'à son embouchure dans la *Vilaine*.

V. L'Auteur de cet écrit ne croit pas, qu'en donnant une autre route à ce *Canal*, on puisse ménager & conserver, en faveur du Canal de distribution, le volume d'eau nécessaire & requis pour entretenir, sans discontinuation, & la *transnavigation* réciproque & la *navigabilité* de ces deux *Rivieres*.

ARTICLE III.

Projet III.

Ce projet tend à faire entreprendre la *cavation* d'un *Canal*, qui établira une communication mutuelle entre les Rivieres de *Loire* & de *Vilaine*.

PARTIE PREMIERE.

DE L'ARTICLE III.

Réflexions sur l'importance du projet qu'il présente.

I. Tout le monde voit, sans qu'on ait besoin de les montrer, les grands & divers avantages que l'exécution du projet troisiéme peut procurer par elle-même, étant considérée séparement de celle des deux autres projets; un de ces avantages sera l'établissement d'une correspondance continuelle, commode & sûre entre les Villes de *Rennes* & de *Nantes*.

II. Observation très-sérieuse en faveur du Commerce. L'exécution des projets 1 & 2, étant préalablement supposée, par le moyen de celle du troisiéme, une navigation exempte des avaries & des risques de la mer, & même de tous les accidens, tant des chemins que des voitures & transports par terre, communiquera & aux Villes de *Rennes*, *Port-Louis*, l'*Orient*, *Hennebond*, *Pontivy*, *Josselin*, *Malestroit*, *Rhedon*, *Dinan*, *Saint Malo* & *Nantes*, & à celles d'*Orleans* & de *Paris*, de même qu'à toutes celles qui sont situées, tant sur la *Loire* que sur toutes les Rivieres navigables, qui ont *ou qui auront* une communi-

cation immédiate ou médiate avec ce fleuve, non-ſeulement toutes les denrées & marchandiſes differentes, qui ſont les productions des territoires, & les produits des differentes Manufactures de toutes ces differentes Villes, mais encore toutes les Marchandiſes étrangeres, dont chacune de ces Villes fait un commerce ſpécial.

III. Il eſt donc évident que, par le moyen de cette nouvelle navigation, preſque toutes les Villes du Royaume verront aborder chés elles, ſans riſques, ſans accidens, & avec beaucoup moins de frais qu'auparavant, les differentes & précieuſes Marchandiſes que la Compagnie des Indes fait venir & vendre à l'*Orient*, de même que toutes celles qu'on peut tirer de *Saint Malo*.

Il eſt d'obſervation qu'on ne peut imaginer aucuns autres projets auſſi avantageux pour la Compagnie des Indes, que le ſont les trois ci-deſſus mentionnés, & que toutes les eſpéces de Marchandiſes, que les Négocians de la Ville de *S. Malo* tirent, ou pourront tirer de toutes les parties du monde, au lieu qu'elles s'y trouvent à préſent emmenées comme dans un *cul-de-ſac*, d'où ces Négocians ſe trouvent obligés, à leur grand dommage & à celui de leurs compatriotes, de les faire *refluer* chés

l'*Etranger*, se répandront avec une sûreté, une facilité & une utilité, générales & réciproques, sur la *surface* de la *Province*, pendant que leurs Vaisseaux feront des voyages plus utiles & plus glorieux pour eux & pour l'Etat.

IV. Cette nouvelle navigation fera valoir les Manufactures établies, & en fera établir plusieurs dans la Province, en même tems qu'elle servira au rétablissement & à l'entretien de notre *Marine*. En effet, par le moyen de ces trois *Canaux*, & de la communication qu'ils procureront aux Villes de l'*Orient*, & de *S. Malo* avec la *Loire*, & que la *Loire* leur procurera avec les Villes les plus méditerrannées & les plus éloignées du Royaume, ces deux Villes tireront, avec sûreté, & presque sans frais, des endroits les plus écartés & des lieux les plus intérieurs de la France, les bois de construction, & tous les autres matériaux propres à la Marine, dont on a & dont on aura besoin dans ces *deux Ports* & dans celui de *Brest*. La *Marine* pourvûë de plusieurs bons Vaisseaux & de toutes les choses nécessaires pour en augmenter le nombre, selon que l'exigeront le bien de l'Etat, l'honneur de la Nation, & la gloire du Regne de NOTRE BIEN-AIME' MONARQUE, le rendra seul & irréfraga-

ble Arbitre de toutes les querelles, qui divisent ou tendront à diviser les differentes Puissances de l'Europe, & contraindra les differentes Nations, & à plus forte raison les Membres particuliers de ces Nations, de ne pas inquiéter, que dis-je? de respecter & de regarder comme privilégiés & sacrés les divers genres de Commerce établis ou à établir entre ce Royaume & toutes les autres parties du Monde. C'est une vérité politique, aussi facile à démontrer qu'un Théorême de Géométrie.

V. De cette nouvelle navigation proviendront encore plusieurs autres avantages, entr'autres, ceux-ci. 1°. Les Marchands & Commerçans, tant *Etrangers* que *Regnicoles*, qui se rendent actuellement à l'*Orient* dans le tems de la *Vente*, seront invités, plus qu'auparavant, de fréquenter cette Ville, par la diminution & par la sûreté que cette navigation apportera aux frais de transport & d'exportations de leurs emplettes. 2°. Ces nouveaux avantages détermineront plusieurs personnes de tous pays, états & métiers, qui n'ont pas encore été à la *Vente*, d'y venir. 3°. De l'inutilité, & par conséquent de la suppression d'une grande quantité de voitures pésantes, & par leurs charges

& par leurs poids, & de bêtes de tirage & de somme, il s'ensuivra que tous les grands chemins du Royaume deviendront aisés & pratiquables aux Voitures légéres & aux chevaux de selle, tant de ces Marchands & Commerçans, que de tous les autres voyageurs, &c. 4°. La Ville de *Nantes*, l'une des principales Villes de cette Province, deviendra l'une des principales Villes du Royaume, en devenant l'entrepôt général.

VI. Autres avantages résultans évidemment de cette nouvelle Navigation. 1°. Les Négocians & autres particuliers étrangers, qui, en conséquence du *Franc-transit*, font voiturer à travers le Royaume les emplettes qu'ils font à l'*Orient*, trouveront un profit clair, sûr, considérable, exempt de tous dangers & accidens, à faire voiturer ces emplettes par ces Canaux & par les Rivieres, dont ils établiront les communications réciproques, tant immédiates que médiates. 2°. De cette maniere les Etrangers payeront à perpetuité une grande partie des sommes qu'auront coûté & que coûteront la confection & l'entretien de toutes les entreprises ci-dessus proposées. 3°. Il est aisé de prouver que ces entreprises importantes pour l'Etat, seront encore avantageuses pour les Fermes du

Roi, & ne feront même aucun tort, mais au contraire feront plaisir aux particuliers, sur les fonds desquels elles seront exécutées.

VII. Ajoûtez à toutes les considérations précédentes, Nosseigneurs, celle de la multiplication des Matelots d'eau douce, que produira & dans cette Province & dans les autres cette nouvelle navigation méditerranée. Ils seront plus propres que des hommes de labeur & de métier, pour être *Classés* & pour devenir dès la premiere Campagne de bons Matelots de Mer, & cette nouvelle espece de Matelots d'eau douce ne proviendra, ni de la classe des Laboureurs, ni de celle des Artisans, mais bien de la classe nouvelle des Voituriers, Rouliers, Muletiers, &c. devenuë presque toute inutile, au moyen de l'établissement de cette nouvelle navigation.

VIII. Ajoûtez à cette derniere considération que l'éclipse des Matelots, qu'on prendra en tems de guerre sur les Rivieres pour la Mer, ne fera aucun tort à la *navigation* intérieure & *fluviale* du Royaume, parce qu'alors cette navigation n'aura presque lieu qu'entre les habitans du Royaume, & n'aura parconséquent besoin que d'environ la moitié des Matelots qu'elle

aura

aura occupés & qu'elle occupera en tems de paix.

IX. La France ſera toujours la Puiſſance dominante de l'Europe, pendant qu'elle aura en Mer durant la Paix, autant de Vaiſſeaux de guerre que l'Angleterre, & qu'à chaque commencement de guerre elle pourra promptement augmenter le nombre de ces Vaiſſeaux, & les armer tous d'une façon avantageuſe.

Toutes ces raiſons promettent les éloges unanimes de la poſtérité la plus reculée aux perſonnes puiſſantes, qui par leur crédit & leurs repréſentations preſſantes faciliteront l'exécution de ces entrepriſes. De telles propoſitions n'ont beſoin que d'être préſentées à S. A. S. M. le Duc de Penthiévre, pour ſe trouver très-juſtement recommandées à l'élevation de l'ame & à la bonté du cœur de l'*Amiral*, & du *Gouverneur* de cette *Province*. Ces propoſitions ſe trouveront encore (pour toutes ces raiſons) très-ſpécialement recommandées à la ſagacité bienfaiſante & courageuſe de *Meſſieurs* les *Miniſtres* d'*Etat*, des *Finances* & du *Commerce*.

PARTIE SECONDE

DE L'ARTICLE III.

Refléxions sur la possibilité du Projet qu'il présente.

I. Cette exécution est possible, en établissant un *Canal*, qui, pour aboutir de *Vilaine* en *Loire* & de *Loire* en *Vilaine*, *contournera* à mi-côteau quelques terrains *montueux*, *enjambera* le cours de la petite Riviere, appellée *Izak*, & lequel, outre l'amas d'eau pluviale, qu'il exigera de son bassin de provision supérieur, recevra de plus, dans son Canal de distribution, par le moyen d'un Réservoir inférieur le tribut de quelques sources, avec un volume d'eau qui y sera rendu par une *Rigole* tortueuse & longue, tirée de la partie supérieure de la même Riviere, & à laquelle viendra même se joindre, si l'on veut, une autre *Rigole*, tirée aussi de la partie supérieure du *Dôn*, &c. La route, que donneroit ce Canal, seroit la plus courte de toutes celles qu'un *Canal* peut *ménager* entre *Rennes* & *Nantes*, mais ce ne seroit pas la moins chere quant à la dépense qu'il faudroit faire pour l'établir.

II. On peut encore exécuter ce projet, en creusant un *Canal*, dont l'un des deux embranchemens entreroit en *Vilaine* au-dessus de l'embouchûre d'*Izak*, & l'autre se rendroit sous *Nort* en *Erdre*. Ce Canal *enjamberoit* la Riviere d'*Izak*, & par le moyen de deux Rigoles amenées des parties supérieures de cette Riviere & de celle du *Dôn*, auroit au-dessus de ses deux *points* de *partage* un bassin de provision, lequel assembleroit, avec ces eaux, celles de quelques ruisseaux & de quelques torrens, & pourroit, en tous tems, fournir à ce Canal toute l'eau nécessaire depuis sa partie la plus élevée inclusivement, jusqu'à ses deux embranchemens.

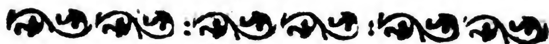
La route que donneroit ce Canal seroit plus longue, mais moins chere, quant à l'exécution, que celle qu'on vient d'indiquer au nombre précédent.

III. Enfin la jonction de ces deux plus grandes Rivieres de *Bretagne* peut aisément être établie par un Canal, qui, pour aboutir de *Vilaine* en *Loire* par la petite Riviere de *Pont-Château*, parcoureroit une ligne tirée d'auprès de *Cran* à *Pont-Château*. Ce Canal, par le moyen d'un bassin de provision oblong & voisin de sa partie la plus élevée, recevroit entre ses deux *points* de *partage*, par un petit *Canal* de

dérivation les eaux de deux ruiſſeaux qui ne tariſſent guéres ; celles qui par une rigole y pourroient être conduites de la partie ſupérieure de la Riviere d'*Izak*, & enfin tout l'amas d'eaux, tant pluviales qu'autres, que deux rigoles, plus élevées que celle-là, ameneroient dans ce baſſin de proviſion, lequel fourniroit, en tous tems, au Canal de diſtribution un volume d'eau ſuffiſant, pour procurer non-ſeulement à ce Canal, mais encore à la Riviere de *Pont-Château* une *navigabilité* continuelle, moyennant quelques écluſes, quelques légéres opérations faites à ſon lit, & la *réduction* de ſes deux embouchûres en une.

La route que ce Canal ouvriroit, ſeroit plus longue, mais moins chere qu'aucune des deux autres quant à l'exécution, & plus utile qu'aucune autre, à la Ville de *Nantes*, & aux autres Villes qui prennent ou prendront part au Commerce *maritime* de celle-ci.

On donnera la ſuite de ce Mémoire dans le Mercure de Novembre.



*ESSAI d'un Ecolier du Collége de Louis le Grand **.

Pour charmer ſon inquiétude,
Et ſe plaindre à loiſir du Deſtin rigoureux,
Qui l'éloignoit de l'objet de ſes vœux,
Le Berger Aléxis cherchoit la ſolitude;

Lorſque l'Amour parût; l'Amour, ce Dieu charmant,
(Non celui, que le crime honore.)
Me voici, lui dit-il: au feu qui te dévore,
J'apporte du ſoulagement.

Malgré la fatale diſtance,
Qui ſépare vos deux cœurs,
L'objet dont tu pleures l'abſence,
Peut être témoin de tes pleurs.

Pour adoucir les maux de ton ame inquiéte,
Ecoute l'avis que je prête
A ceux qui vivent ſous mes loix:

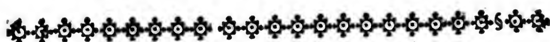
* *Le titre ne doit pas détourner de lire cette Piéce. Peut-être autun des plus grands Poëtes ne s'eſt-il annoncé par des commencemens plus heureux.*

Que ta main soit ton interprête,
Et que cette toile muette
Fasse l'office de ta voix.

Voulant recompenser le zéle
De cet Amant tendre & constant,
L'Amour dit, & de son aîle
Il tire une plume à l'instant;
Par sa flèche il la divise,
Avec sa pointe il l'aiguise,
Le sacrifice étoit beau.
Il fait plus; sa main déchire,
Et lui présente, pour écrire,
La moitié de son bandeau.

Le sensible Aléxis comprenant sa pensée,
La lettre de mon sang, dit-il, sera tracée;
Le sang coule en effet, & l'Amour applaudit;
Il y trempe la plume, il la prend, il écrit,
Et ses doigts, parcourant cette bande legére,
Tracent de son amour le sanglant caractére.
La lettre part; l'Amour en est le messager,
Rapporte la réponse au fidéle Berger;
Va, revient plusieurs fois, par un bienfait suprême.

Entre ce couple absent, qui s'aime,
Et dont l'Amour resserra les liens,
Ainsi l'Amour voulut lui-même
Nourrir les tendres entretiens.



L'ABEILLE ET L'ECOLIER.

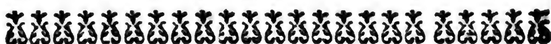
FABLE.

Par le même.

DEs fleurs nouvellement écloses,
Pour composer un nectar précieux,
Une Abeille cueilloit le suc délicieux ;
Elle erroit sur le thim, l'amarante, les roses,
Le serpolet, le myrthe, ami des Dieux.
Un jeune adolesçent qui parcouroit ces lieux,
Immobile, craignant de lui porter obstacle,
Jettoit sur son travail un regard curieux.
Il s'avançe surpris, mais quel nouveau spectacle
Viçnt encor étonner son esprit & ses yeux !
Dans une ruche transparente,
Il voit une grande cité,
Cité nombreuse, ou de chaque habitant
Il admire l'activité,
L'ardeur, la force & la dextérité.
La troupe toujours agissante
Ignore l'art d'user d'un secours emprunté,
Elle travaille & se tourmente
Pour les divers besoins de la société.
Chacune a sa tâche. Elle augmente
Selon l'âge, le tems & la nécessité.
L'une forme la cire, & l'autre la cimente,

Pour bâtir des maisons à la communauté.
Dans un reservoir apprêté,
L'autre met en dépôt cette liqueur charmante,
Dont on nourrit un jeune enfant gâté.
Un Roi, disons mieux, une Reine
Leur dicte un ordre respecté.
Elle parle, & l'on suit avec docilité
Les décrets de la Souveraine;
L'Ecolier étoit enchanté.
Dieux, disoit-il, quelle merveille?
Filles du Ciel, quelle est votre sagacité!
Que j'aime à voir dans mon oisiveté
Cette sagesse sans pareille,
Ce bel ordre, cet art, cette vivacité
Et cette ardeur qui me reveille!
Il louoit tout, lorsqu'une jeune Abeille;
Après l'avoir bien écouté,
D'une voix bourdonnante & sans obscurité,
Lui sifla ces mots à l'oreille.
Dans cet ouvrage si vanté
Adore & reconnois plutôt la Providence.
Son doigt nous a tracé le plan & l'ordonnance
Des cases que nous bâtissons.
Il a marqué les fleurs, & nous les choisissons;
Sa voix parle dans nous, & nous obéissons.
Soumises au Très-haut, à ses décrets suprêmes,
Notre mérite est de suivre sa loi.

Si nous formons le miel, ce n'eſt pas pour nous-
mêmes,
C'eſt pour les hommes, c'eſt pour toi.
Ainſi, jeune mortel, qui que tu puiſſes être,
Remplis comme nous ton emploi,
Et ſçache qu'ici bas le Ciel ne t'a fait naître
Que pour ſervir les Dieux, ta Patrie, & ton Roi.



LETTRE à l'Auteur de celle inſérée dans le Mercure de Juillet 1748, page 147, ſur le projet d'une Place pour la ſtatue du Roi.

ON ne peut, Monſieur, trop loüer votre amour pour notre Nation, & votre zéle pour tout ce qui intéreſſe ſa gloire. Ce ſentiment eſt d'autant plus eſtimable, que bien des gens veulent ſe donner le bon air de s'en écarter. On croit qu'il y a du courage à s'affranchir des vieux préjugés, & que celui de l'amour national doit être ſacrifié comme les autres. On imagine que tout ce qui eſt pris ſur le ſentiment, eſt autant de gagné pour la raiſon, & l'on s'interdiroit volontiers la faculté de ſentir, comme ſi elle ne faiſoit pas la plus heureuſe partie de notre exiſtence.

J'aime bien mieux ce *Philoſophe* * aimable, le modéle des ſages de notre ſiécle, qui dit que la Philoſophie commence par détacher de tout, mais qu'enſuite elle nous ramene à tout, c'eſt-à-dire, que les demi Philoſophes veulent ſe rendre indifferens pour tout, mais que ceux qui ont porté plus loin leurs réflexions, voyent la néceſſité de s'attacher à tout.

Si les heureux préjugés de l'amour pour ſa Patrie & pour ſes parens, de l'amour pour la gloire & pour tout ce qui fait le devoir, ainſi que le bonheur de la ſociété, ont été proſcrits par nos eſprits forts, à titre de préjugés vulgaires, du moins avons nous la ſatisfaction de voir que rien n'a pû encore altérer dans le cœur des François l'amour qu'ils ont pour notre Monarque. Graces à des vertus qui intéreſſent tous les hommes également, nos prétendus Philoſophes ne peuvent lui refuſer leurs hommages.

Outre cet amour pour le Roi, & l'amour que vous faites voir, Monſieur, pour notre Nation, j'ajoute encore un amour particulier pour notre ſiécle, dont j'eſpere que vous ne me dedirez point, puiſqu'il eſt une ſuite de l'un & de l'autre.

* M. de Fontenelle.

Oüi, j'aime encore notre siécle; & c'est ce triple intérêt qui me fait désirer quelque chose de plus dans votre projet, pour faire une Place devant la Colonade du Louvre. Je voudrois que cette Place, dont vous avez fait valoir les avantages, fut ornée d'une ou de deux colonnes, faites sur le modéle des colonnes Trajane & Antonine. Que de ressources nos Sçavans n'ont ils pas trouvées pour la connoissance des usages Romains, & pour l'Histoire des Empereurs Trajan & Antonin, dans ces deux colonnes antiques? Quelles ressources ne trouveroit pas également pour l'Histoire du Roi notre postérité la plus reculée? Car il faut vous l'avoüer, je m'affectionne encore pour cette postérité que je ne verrai jamais. C'est-là qu'elle contempleroit les exploits de notre Monarque à Fontenoy & à Lawfeld, les siéges mémorables de Fribourg, d'Ypres, de Menin, de Tournai, &c. qu'il fit en personne. On y représenteroit les exemples de courage & de fermeté de nos Princes, de nos Généraux, de nos Officiers, & les actions d'intrépidité & de constance de nos Grénadiers. On pourroit y faire considérer aux siécles à venir le bon ordre de nos Camps, de nos Gardes, de nos fourages, de nos subsistances, de nos marches, &

de nos convois ; la discipline militaire ; l'industrie de nos Ingénieurs & de nos Artilleurs, nos machines de guerre, notre sçavoir dans l'attaque & la défense des Places, &c. ce seroit un livre toujours ouvert pour les siécles futurs. Ils y liroient la gloire du Monarque de, la Nation, & du siécle où nous vivons, & verroient jusqu'où notre génie a porté les Arts, dont la tradition se perpétueroit encore par le même moyen. On pourroit y faire entr er quelques-uns de nos édifices & de nos usages, en représentant les fêtes & les entrées que la reconnoissance publique a faites à notre Souverain, & le spectacle seroit couronné par celui des fêtes que l'on prépare pour la publication de la Paix. Ces colonnes seroient le bouclier d'Achille, si précieux pour la connoissance de l'Antiquité Grecque.

Que l'on ne soit point effrayé par la difficulté de placer tant de sujets differens sur deux colonnes, & que pour cette raison l'on n'en rejette pas le projet comme chimérique. Les bas reliefs de quelques-uns de nos Rois à Saint Denis nous offrent les batailles qu'ils ont données, & les plus éclatantes actions de leurs Regnes, dans un très petit espace. Le Sculpteur, qui dans la Cathédrale de Sens a repré-

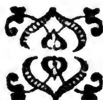
ſenté ſur quelques tablettes de marbre d'une petite étenduë toute l'hiſtoire du Cardinal du Prat, ſon entrée en qualité de Légat avec toute ſa ſuite à cheval, la tenue d'un Concile, une foule de peuple en proceſſion, l'aſſemblée nombreuſe qui ſe tint au ſujet de la Pragmatique Sanction, &c. Ce Sculpteur n'avoit pas un champ comparable, à beaucoup près, au champ de nos deux colonnes propoſées.

Si ces colonnes ſont doriques, ſi on leur ſuppoſe à chacune douze pieds de diamétre, conſéquemment il leur faut donner quatre-vingt-quatre pieds de hauteur de fuſt ſans la baze, le chapiteau & le piedeſtal ou ſocle; le pourtour ou la circonference ſera de trente-ſept pieds huit pouces, les fractions abandonnées, ſuivant la régle d'Archiméde, ce qui fait en ſuperficie 3164 pieds.

Jamais peut-être il n'y eût de tems plus favorable que celui-ci pour l'exécution d'un tel deſſein. Si nous avons un grand nombre de beaux faits à repréſenter, nous avons auſſi un grand nombre d'excellens Sculpteurs, capables de les tracer ſur le marbre & ſur le bronze. On diroit que le régne de leur Art eſt tranſporté en France, & que les autres Nations ne peuvent plus avoir en ce genre que les ouvrages qui

ſortent des atteliers de nos célébres Artiſtes. Le zéle, avec lequel ils ſe ſont portés à perfectionner la ſculpture, mérite d'être immortaliſé par des monumens, qui en prouvant leur habileté, leur ſervent auſſi de récompenſe & d'encouragement. Comme pluſieurs Sculpteurs differens pourroient y être employés, on exciteroit entre eux une émulation qui mettroit le comble à leurs talens, & par-là, ſi j'oſe me mettre en ligne de compte, je verrois ſans ceſſe dans le même édifice, l'objet de tous les ſentimens qui m'animent; mon attachement pour notre auguſte Monarque, mon amour pour ma Patrie & pour mon ſiécle, & même mon goût pour les Arts.

Je ſuis, Monſieur, &c.





AUTRE Lettre adressée au même Auteur.

VOus avez raison, Monsieur, de regarder la belle façade du Louvre comme le plus noble côté déja trouvé d'une Place digne de contenir la Statue de Louis XV. Le Public, que vous dites avoir saisi avant vous le projet que vous proposez, mérite des éloges, pour avoir reconnu le tort du siécle de laisser dans l'obscurité le chef-d'œuvre d'Architecture de Paris, que les Maîtres de l'art ont souvent comparé aux exécutions les plus hardies des Grecs & des Romains, & la Ville Capitale ne sçauroit mieux marquer son amour pour le Roi, qu'en s'empressant de démasquer un si grand trophée de l'Art, pour le consacrer à l'immortalité de Sa Majesté.

Mais en vain laissez-vous aux gens du métier le soin de donner des projets pour les deux côtés qui sont à faire; il me paroît (& si vous n'affectiez de flater l'opinion publique, vous en tomberiez d'accord vous même) qu'il est impossible de les trouver plausiblement, tant qu'on laissera vuide le côté gauche sur la riviere. Quel vis-àvis, quel ordre, quelle propor-

tion, quelle régularité voudriez-vous qu'on pût imaginer dans cette hypothèse ? Si la Colonade étoit parallele au Quai & à la Riviere, le Projet seroit de belle & facile exécution. On n'auroit point de peine à trouver les deux autres paralleles.

Donnez quatre côtés à votre Place, dont la Colonade feroit le principal. Alors nos habiles Architectes se feront un plaisir de fournir à l'envi leurs Plans des trois côtés à faire, & ils s'efforceront d'approcher de la sublimité du génie qui créa ce chef-d'œuvre. Ou bien faites devant la Colonade une Demie-Lune, percée proportionnellement dans le centre & les deux côtés, demie-lune qui pourroit être exécutée en Portique. Je ne conçois point d'autres moyens de pouvoir faire entrer cette superbe Colonade dans la construction de la Place qu'on médite.

L'idée du Public, que vous appellez inspiration, a deux objets. Le premier est de voir bâtir une Place à la gloire du Roi; le second, de produire dans tout son jour l'incomparable morceau d'Architecture de la façade du Louvre.

Mais il me semble qu'on pourroit satisfaire à la fois le zéle & le bon goût du Public par un autre systême, peut-être plus convenable à la mémoire d'un Roi très-

Chrétien, & à la décoration de sa Capitale. Ce seroit de découvrir la Colonade, en abattant les bâtimens qui l'offusquent, & de se borner à former une spacieuse rue entre elle & des Edifices réguliers qu'on construiroit vis-à-vis. Cette Colonade ne demande point d'accompagnement. Au contraire la simplicité de ce qui en approcheroit, en rehausseroit le prix & le mérite. Elle est une piéce unique, qui seule feroit éternellement l'admiration publique.

J'y trouve cet avantage, qu'alors on transporteroit la Place destinée à Louis XV. dans un autre Quartier de la Ville, ce qui multiplieroit sa magnificence. Est ce bien entrer dans vos vûës, Monsieur ? Nous n'avons de belles Places que d'un côté de la riviere. Placez celle-ci de l'autre; le lieu qu'on doit choisir s'offre naturellement à l'esprit; l'Eglise de S. Sulpice n'est-elle point l'ouvrage de la libéralité & du regne de ce Roi ? Son Portail n'est il point assés majestueux pour former le côté principal d'une belle Place, où les plus nobles habitans de Paris, sortant de rendre leur culte au Tout-Puissant, seroient avertis par la représentation du Roi qu'ils verroient en face au milieu de cette Place, de ce qu'ils doivent, après Dieu, à leur Prince ?

Je dois vous déclarer, Monſieur, qui que vous ſoyez, afin que vous ſupportiez avec bonté la hardieſſe que je prends de vous communiquer mon ſentiment, que je n'ai (comme vous le dites de vous-même) d'autre connoiſſance en Architecture que celle que j'ai tirée d'un goût naturel. Quelques jugemens que j'ai formés ſur differens ouvrages de cet Art, ont parû juſtes aux gens habiles, avec leſquels j'ai quelquefois converſé ſur cette matiere. La curioſité m'a, comme vous, toujours porté à voir & à m'arrêter devant les beaux morceaux qui ſe ſont trouvés en mon chemin dans les voyages que j'ai faits, ſoit en France, ſoit en Italie, où j'ai demeuré quatre ans, & je crois avoir retiré, des belles choſes que j'ai vûes & lûes en ce genre, l'avantage d'être en état d'en juger raiſonnablement par comparaiſon.

Je finis en vous aſſûrant que cette réponſe, que je fais à votre lettre, eſt purement l'effet du zéle que j'ai pour la gloire du nom François que vous portez dans le cœur. Je ſuis, &c.



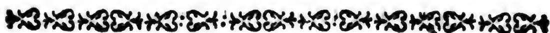


DISPUTE de l'Art & de la Nature.

JE ſuis plus habile que vous,
Dit un jour l'Art à la Nature ;
De vos plus beaux objets je ne ſuis point jaloux ;
La plus parfaite Créature
Laiſſe toujours à déſirer,
Mais je ferois bien la gageure
De vous forcer de m'admirer,
En faiſant une migniature
Qu'à Vénus elle-même on pourroit comparer.
Encor je crois que la Déeſſe
En craindroit la comparaiſon,
Si l'amour propre & la molleſſe
Permettoient à Vénus d'avoir de la raiſon.
La vanité de l'Art offenſa la Nature.
Tous tes traits ſont à moi, dit-elle, & la Peinture
N'eſt qu'une heureuſe fiction,
Une agréable expreſſion
Des Etres que mon ſein produit à l'aventure.
J'accepte ton défi, mais je prétens auſſi
Te montrer un de mes ouvrages.
Celui qui de nous deux aura mieux réuſſi,
Des Mortels & des Dieux recevra les hommages.
Plein d'émulation, l'Art invoque l'Amour,
Et prend le pinceau de la Tour.

Pour exciter encor ſa verve ,
Il invoque à la fois Apollon & Minerve.
Il fit un chef-d'œuvre nouveau.
La Nature avoua n'avoir rien de plus beau.
L'Art triomphoit déja de ſa noble entrepriſe.
La Nature le mene à la Cour de Bareith ,
Il apperçût Sophie ; oh Dieux ! quelle ſurpriſe ,
Quand il reconnut trait pour trait
L'original de ſon Portrait !

De Bonneval.



ELOGE

De M. de Fontenelle.

JE connois un Mortel qui ne devroit point l'être,
Tant il a de rapport avec vos attributs ;
Dieu , c'eſt par vous qu'il ſçait tout ce qu'on peut connoître.
Son eſprit à l'erreur ne doit point de tributs.
Philoſophe éclairé , naturel & ſublime , *
Il expoſa ſi bien l'aimable vérité ,
Que le moins pénetrant , avec facilité ,
De la Terre & du Ciel développa l'énigme.
Il ennoblit chés nous les chanſons des bergers , **
Poëte délicat , Rival de Théocrite ,

* *La pluralité des Mondes.*
** *Les Eglogues.*

Et l'Echo distingua dans nos rians vergers
Les sons d'Amarillis de ceux de Margueritte.
Sans blesser le respect que l'on doit aux Autels, (*a*)
Des Prêtres des faux Dieux il connut l'artifice ;
Il fit plus, il osa montrer le préjudice
Qu'en souffroit la raison des timides mortels,
De ce riche dépôt de tant de connoissances (*b*)
Il arrangea si bien tous les materiaux,
Qu'on le prend pour l'Auteur de ces expériences ;
Fruit du travail constant de plus de cent rivaux.
Il fit parler les morts avec tant de finesse (*c*)
Qu'on croit que Lucien, de jalousie épris,
Voulut, sans Apollon, qui plaignit sa foiblesse,
Effacer de dépit son nom & ses écrits,
Du fameux l'Hôpital annonçant l'analise, (*d*)
Ce projet étonna Londres, Rome & Paris,
Mais dèslors qu'on connut l'Auteur de l'entreprise,
Newton & Bernoulli n'en furent point surpris.

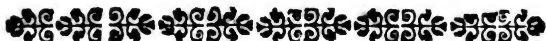
. . . .

Imaginons un cœur digne de cet esprit,
Qu'aucune passion n'a jamais contredit,
Noble, compatissant, généreux & sincére ;
C'est celui dont le Ciel le fit dépositaire.

(a) *Les Oracles.*
(b) *Les Mémoires de l'Académie.*
(c) *Dialogue des Morts.*
(d) *Les infiniment petits.*

Dieu, qui pour nous former ce prodige du tems,
Daignâtes l'affranchir des routes ordinaires,
Achevez le miracle, & prolongez ses ans
Jusqu'au terme où jadis vivoient nos premiers
Peres.
Il est de la raison l'ornement & l'appui ;
L'Univers a besoin d'un sage tel que lui.

Par le même.



SEANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts, de Bordeaux.

L'Académie célebra le 25 Août la fête de S. Louis. Le Panégyrique du Saint fut prononcé le matin dans la Chapelle du Collége de Guyenne par M. l'Abbé Gouez, jeune Ecclésiastique, qui s'en acquitta avec beaucoup d'applaudissemens. Pendant une Messe basse, on chanta le *Te Deum*, de Bernier, avec un nombreux corps de Musique, & on finit par un Motet, de la composition de M. Sarrau, Secretaire Perpétuel de l'Académie pour les Belles Lettres & Arts.

L'après-midi, on s'assembla en public. M. de Secondat, fils de M. le Président de Montesquieu, présida à la Séance. Il fit un

discours sçavant sur l'origine & le progrès des connoissances que nous avons du Magnétisme & de l'Electricité.

Le Pere Lambert lût un Mémoire sur l'Amiante & sur l'Albeste; il y rapporta les observations qu'il a faites sur les lieux où l'on trouve cette Pierre & cette Plante incombustibles.

Le Pere Bonin, Jésuite, lût ensuite une Dissertation, où il fixe la vraie époque de l'éxil d'Ovide, prouvée par des recherches & des calculs Astronomiques; cet ouvrage peut servir de modéle pour corriger bien des erreurs de Chronologie.

A la fin de la Séance on fit la lecture d'un Mémoire de M. du Fau, Médecin de Dax, Correspondant de l'Académie, sur les Eaux Acidules de Villefranche près Bayonne. Ce sçavant Observateur avoit déja donné à l'Académie d'autres Mémoires très-curieux sur les Eaux Termales de Dax & de Tersis.





LETTRE écrite de Province à un Bénédictin de l'Ordre de Clugny, pour être communiquée aux Auteurs de la nouvelle Edition du Gallia Christiana.

Comme je ne doute pas, Mon Révérend Pere, que vous n'alliez quelquefois à Saint Germain des Prés, j'aurois une grace à vous demander, qui seroit d'obtenir des sçavans Religieux, qui y travaillent à la nouvelle *Gaule Chrétienne*, un petit éclaircissement touchant les doutes suivans.

On lit dans leur second Tome, en parlant des Archevêques de Bourges, & en particulier de Jacques le Roi, décedé en 1572, que cet Archevêque fut enterré à Paris dans l'Eglise de S. Landry, & qu'il y repose. Cependant l'on voit son tombeau, sur lequel il est représenté de toute sa longueur, dans l'Eglise de l'Abbaye de Villeloin, au Diocèse de Tours, de laquelle il fut Abbé. Son corps auroit-il été divisé en deux? Et s'il n'y a que son cœur à Villeloin, pourquoi auroit on fait la dépense d'un tombeau si bien marqué?

Je fais la même difficulté par rapport à la sépulture de Foulques de Chanac, Evêque

que de Paris, que le ſeptiéme Tome du *Gallia Chriſtiana*, imprimé depuis quatre ans, marque être mort à Paris le 25 Juillet 1349, & avoir été enterré à l'Abbaye de S. Victor, fauxbourg de Paris, proche ſon oncle & ſon prédéceſſeur Guillaume de Chanac. En effet, comment cela peut-il s'accorder avec le Nécrologe d'une Collégiale du Berry, qu'une perſonne y a vû en paſſant? C'eſt celui de N. D. de Grançay, dans lequel il eſt marqué au 31 Juillet: *Reverendus Pater Dominus Fulco de Canaco, inſignis Eccleſiæ Pariſienſis olim Pontifex, tranſitum per hoc oppidum faciens, vitâ functus, apud hanc Baſilicam ſepelitur ſub tumbâ marmoreâ Pontificali repreſentatione décoratâ. Pro cujus anniverſario, viginti ſolidos ſuper furno poſſidemus, quos debet Capitulum.*

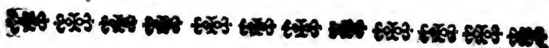
La Théologie a, dit-on, ſes incommodités, mais il faut avouer que l'Hiſtoire a auſſi les ſiennes; comment un même homme peut-il avoir été inhumé en deux lieux differens? Je ne ſuis pas à portée d'aller vérifier ce qui eſt marqué ſur la ſépulture prétendue de Foulques de Chanac à Saint Victor. Il me paroît que les Réverends Peres de S. Germain ne peuvent guéres ſe diſpenſer de donner au Public dans un ſupplément ce qui eſt écrit ſur ſa tombe dans cette Egliſe. L'objection que je prends la

liberté de leur faire par votre canal, me paroît assés forte, pour mériter leur attention. Je ne sçais pourquoi ils ne donnent plus de supplément pour les derniers tomes précédens. Une personne de Clermont m'a assûré que ces sortes de supplémens lui avoient fort servi pour ne laisser rien à désirer touchant la sépulture de Guy de la Tour, Evêque de cette Ville, qui se trouvoit aussi avoir été faite en deux Eglises differentes. Pressez-les, je vous prie, de s'expliquer sur Foulques de Chanac, pour la satisfaction d'un sçavant qui travaille à l'Histoire du Limosin & des Illustres de cette Province.

A l'égard de Jacques le Roi, comme son article a été rédigé probablement par feu Dom Denis de Sainte Marthe, ou au moins de son vivant & sous ses yeux, je ne puis attendre ni esperer avec tant de fondement, des continuateurs du *Gallia Christiana*, l'éclaircissement à souhaiter sur ce qui se trouve dès le commencement du second tome. Peut-être donnera-t'on une solution commune à mes deux doutes. En tout cas, il faudra se contenter du vrai-semblable, si l'on ne peut pas atteindre au vrai.

Je suis, &c.

A S. Martin de la Montagne, ce premier Août 1748.



ODE

Sur les routes de l'immortalité.

Quelle eſt, ô Dieux, cette fumée,
Dont ſe repaiſſent les mortels ?
Ce foible éclair de Renommée
Aura-t'il toujours des Autels ?
Quel eſt ce faſte de mémoire,
Le Temple brillant de la Gloire,
Séjour de l'Immortalité ?
Un vain phantôme, une chimere,
Que pour voiler notre miſere,
Enfanta notre vanité.



Pour arriver à cet azile,
Quels ſont ces bizarres chemins ?
Avides d'un néant ſtérile,
J'y vois s'égarer les humains.
Eſclave né de qui le loue,
L'homme que toujours l'homme joue,
De ſon orgueil ſuit les accès.
Au ſein du blâme qu'il évite,
Tout l'entraîne, le précipite,
Et ſes chûtes & ſes ſuccès.

De l'esprit fort erreur prisée,
Ton éclat doit-il m'éblouir ?
Du cœur lâcheté déguisée,
D'un nom fameux crois-tu jouir ?
Surpris, frappé de ta bassesse,
Mon œil découvre ta foiblesse
Sous le masque de la fierté.
Le désespoir fait ton audace
Et tu pâlis de la menace,
Quand tu promets l'impunité.



Mais que vois-je ? Rien ne t'arrête ;
En tous lieux coule ton venin ;
Levant une superbe tête,
L'impiété naît de ton sein.
Non moins aveugle que farouche,
Le blasphême sort de ta bouche.
Quel est le but de tes efforts ?
Vil esclave de la licence,
Crois-tu donc fuir la dépendance,
Etouffant le cri du remords ?



Une Euménide plus cruelle
Vient encor frapper mes regards ;
La Discorde marche avec elle ;
A ses côtés sont les Hazards.

'Assise sur des debris d'armes,
Elle s'abreuve de nos larmes;
Arrêtez, féroces guerriers;
Sortez d'une aveugle manie;
Ne prodiguez pas votre vie
Pour d'imaginaires lauriers.



Moins braves que cruels, peut-être
N'êtes-vous grands qu'en vos fureurs ?
Quoi! ne vous ferez-vous connoître
Que par d'immortelles horreurs ?
Quel est le démon qui vous presse ?
Quelle est cette sanglante yvresse ?
Quel est le prix de vos hauts faits ?
La haine & l'effroi de la Terre.
Qu'y laissez-vous après la guerre ?
Le souvenir de vos forfaits.



L'intérêt ou la jalousie
Sont l'ame de tous vos travaux;
En combattant pour la Patrie,
Vous ne voyez que vos rivaux.
Dans le péril, dans les allarmes,
Leurs regards soutiennent vos armes;
Vous cedez, loin d'être vainqueurs.
La crainte vous rend intrépides;

Héros, que vous êtes timides,
S'il faut mourir sans spectateurs!



Le Philosophe au front sévere
Du sort brave la dureté,
Et peu touché de sa misere,
Ne voit que la postérité.
Affranchi de la loi commune,
Des caprices de la fortune
Il se venge par ses dédains.
Fierté fausse; vaine rudesse.
Il est encor moins de foiblesse
Dans ma douleur qu'en ses chagrins.



Fier d'une fortune rapide,
L'homme encor à peine ennobli,
Fidéle à l'orgueil qui le guide,
Cherche à triompher de l'oubli.
Sa main prodigue les largesses;
De son faste, de ses richesses,
De ses bienfaits quel est le prix?
A son obscurité premiere,
Qu'ajoûte l'opulence altiere?
Quelques flateurs & des mépris.



Cherchons une gloire durable ;
Domptons les âges & le ſort ;
Mortel, ſans devenir coupable,
Oſe être vainqueur de la mort.
La vertu généreuſe, utile,
Contre l'oubli t'offre un aſile ;
Qu'elle préſide à tes projets.
L'unique ſentier de la gloire
Eſt moins d'étonner dans l'hiſtoire,
Que de mériter des regrets.



Loin ces noms acquis par le crime,
Ces noms, le prix des grands travers,
Que jamais ne ſuivit l'eſtime ;
Ces noms, horreur de l'Univers.
Caligula, tu vis encore ;
Néron tu vis ; & Rome abhorre
Vos noms fameux par ſes malheurs.
Qui peut ſans frémir les entendre ?
Vivons, mais que ſur notre cendre
Nos neveux répandent des pleurs.

J. Lacoſte, fils.

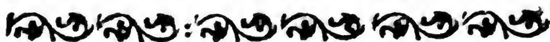
A Dijon ce 23 Août 1748.



EPIGRAMME.

PHilis, qui jusqu'ici ne fut jamais cruelle,
Dédaigne mes soupirs & méprise mes feux ;
Philis veut qu'on dise d'elle,
Au moins fit-elle un malheureux.

Par le même.



OBSERVATIONS sur les Corbeaux, en réponse à une Lettre écrite aux Auteurs du Mercure, insérée dans le mois de Juillet dernier.

L'Auteur d'une Lettre, datée du Mans, regarde comme un Phénomene surprenant, que des Corbeaux nichent sur l'Eglise de S. Julien de la même Ville, & il demande des raisons plausibles de cet évenement.

Il n'est pas difficile de répondre à cette observation, si l'on fait attention que de tems immémorial on a fait cette remarque. Aristote, dans son Histoire des Animaux, dit que les Corbeaux nichent dans les lieux les plus escarpés *.

* *Arist. de Hist. Animalium, lib. IX. cap.* 31.

Jonston, Naturaliste Allemand, observe après plusieurs Auteurs, que ces sortes d'oiseaux font leur séjour dans les Tours & les hauts Edifices, *Turribus & celsis Ædificiis morari compertum* *. Qu'il me soit permis de joindre aux observations de ces grands hommes les miennes propres. J'ai vû au haut des Clochers de la Cathédrale de Senlis des Corbeaux y nicher. (Ces Corbeaux sont ce que le vulgaire appelle Corneilles, qui est une espece plus petite que le Corbeau proprement dit, lequel se loge rarement dans les bâtimens.) Le haut des Tours du Château de Vincennes-lès-Paris est garni de nids de ces sortes de Corbeaux. La Tour d'Issoudun en Berry, aussi-bien qu'un Château délabré du Village de Paudis, à deux lieues de-là, en renferment beaucoup, & dans les creux des Rochers qui environnent la Ville de Bussy-Rabutin en Bourgogne, il y a souvent des Corbeaux qui y font leur couvée. Ces mêmes oiseaux, qui font leurs nids dans des Bâtimens ou des Rochers, les font quelquefois sur les plus hauts arbres, semblables en cela à quelques oiseaux de proye qui nichent tantôt sur les arbres, tantôt dans les trous de montagnes, ce qui se remarque en Touraine, où l'on voit differentes es-

* *Jonst. tit. VI, cap. 1. de avibus.*

peces d'Eperviers, qui nichent quelquefois ſur les arbres, faire leurs nids dans le haut des roches près de l'Abbaye de Marmoutier.

De ces autorités & obſervations, qu'il me ſeroit aiſé de multiplier, il réſulte qu'on ne doit pas être étonné de voir des Corbeaux faire leurs nids ſur le haut de l'Egliſe de S. Julien du Mans. Ce qu'il faut remarquer, c'eſt que ces ſortes d'animaux, en nichant ſur les arbres ou ſur les Edifices élevés, ne changent point de poſition reſpectivement à la ſuperficie de la Terre. Un cas, qui pourroit embarraſſer les Phyſiciens, ſeroit, ſi ces ſortes d'oiſeaux, qui nichent dans les lieux élevés, venoient à dépoſer leurs œufs ſur la terre, comme le Crapeau volant, mais on n'a pas encore vû cela, & vrai-ſemblablement on ne le verra jamais, les uſages établis entre les animaux dans chaque eſpece étant conſtans & invariables. Les Corbeaux de la Suéde, dans la même eſpece, nichent dans les endroits les plus élevés, comme ceux de France, & la même choſe s'obſerve dans tous les genres d'oiſeaux; on peut vérifier ce que j'avance ici, par la lecture de l'admirable Traité de M. Linnœus, ſçavant Suédois, intitulé, *Fauna Suecica*.

Je finis par cette réflexion. La pratique

constante des oiseaux à faire leur nid chacun dans leur espece, toujours à la même élevation relativement à l'horison, ne pourroit-elle pas passer pour un argument péremptoire en faveur des deffenseurs du Dogme des Automates?

A Paris ce 25 Août 1748.



A Mlle Cleron, sur deux rôles de Vénus, l'un qu'elle a chanté dans l'Opéra d'Hésione en 1743, & l'autre qu'elle a joué l'année derniere dans la Comédie des Graces.

SOuffrez, belle Cleron, que votre Tributaire
Vous apprenne à quel titre il reconnoit vos loix.
Vénus, ayant entendu votre voix,
En fut jalouse, & voulut, pour nous plaire;
Qu'au milieu des jeux & des ris,
Sous l'aimable nom de Cypris,
Vous parûssiez en Reine de Cythere.
L'imprudente ne voyoit pas
Qu'en voulant ajoûter à ses divins appas
De vos sons la grace légere,
Elle risquoit assûrément
De perdre pour jamais son cortége brillant.
Aussi depuis cette journée,

Les Graces, les Amours, les charmes séducteurs,
Qui de nos sens se rendent les vainqueurs,
Et qui pour vous l'avoient abandonnée,
A vous quitter ne purent consentir.
De tous les Dieux elle devint la fable;
Mais d'un état si déplorable,
Elle essaya n'a guére de sortir.
A * des maux, dont la Scéne est encore frappée,
Ma rivale, dit-elle, est à peine échappée;
Je veux qu'elle paroisse une seconde fois.
Ma Cour ingrate & fugitive,
La voyant moins fraîche & moins vive,
Connoîtra son erreur, rentrera sous mes loix,
Et mon fils pénetré de douleur & de honte,
Dans Paphos, Cythere, Amathonte,
Viendra relever mes Autels.
Foible projet qui devint inutile!
Ce Dieu, pour échapper aux regards maternels,
Dans mon cœur se fit un azile.

** Il n'y avoit pas long-tems que la santé de Mlle Cleron étoit rétablie, quand elle a joué ce dernier rôle.*





EPITRE

De Madame des Forges Maillard, à M. Titon du Tillet.

Titon, charmant ami, tel qu'on seroit en peine
(Pour en trouver jusqu'au nombre de trois,
Les cherchât-on de Rome au pays des Chinois ;)
Titon, qui des bords de la Seine,
Voulez bien m'envoyer une seconde fois
Quelques gentils paquets de laine,
Je devrois bien rougir en vérité,
De ma double importunité.
Mais comme on m'a donné pour nouvelle certaine,
Que vous aviez souvent commerce avec les Dieux,
(Et je l'avois pensé des talens précieux,
Dont votre belle ame est parée,)
De-là j'ai crû qu'Iris, que l'on voit dans les Cieux,
A l'abri de son arc, richement colorée,
Pour vous faire un plaisir que je recueille tout,
D'un certain air galant vous éfiloit un bout
De son écharpe bigarée.
Si mon idée est juste, assûrez-la, Titon,
Qu'en revanche un beau Papillon,
Dont l'aîle portera sa diverse livrée,

Lui ſera ſous un mirthe, où renaît le bouton,
Dans la tunique demi cloſe,
Immolé de ma main ſur un Autel de roſe,
Prémices de cette ſaiſon.
Pour vous, dont mes vers ni ma proſe
Ne peuvent exprimer la noble affection;
Au lieu d'une libation,
Vous recevrez, ami, la pure effuſion
Des ſentimens d'un cœur ſincere entr'autres choſes,
Et mon mari ſera ma caution.

REPONSE de la même Dame, au Compliment de M. de la Soriniere, imprimé dans le ſecond volume du Mercure de Juin, page 110.

Je devrois vous répondre en ſtyle d'Apollon,
A vous qui poſſedez tous les dons du Parnaſſe,
Mais je me tais avec raiſon.
Vous écrivez mieux que Phaon,
Et je n'ai de Sapho ni l'eſprit ni la grace,
Si ce n'eſt dans vos vers dignes d'Anacréon.





LETTRE de M. de Montcarville, Lecteur & Professeur Royal en Mathématique, à M. Remond de Sainte Albine.

MONSIEUR,

L'Auteur de l'Essai sur la Marine des Anciens vient de faire paroître un Ecrit satyrique, qui attaque la personne & la réputation d'un des Membres les plus illustres de l'Académie Françoise & de l'Académie des Sciences. Dans ce Libelle, qui attire l'indignation de tous les honnêtes gens, M. de Mairan est désigné comme l'Auteur d'un Extrait inséré dans le Journal des Sçavans au mois d'Août dernier. Il s'agissoit dans cet Extrait de rendre compte de l'ouvrage que je viens de citer; on a eu le malheur de déplaire à M. Deslandes, qui en est l'Auteur, parce qu'on ne l'a pas assés loué, & qu'on a relevé plusieurs fautes grossieres de Géometrie. Jugez, Monsieur, quelle douleur doit ressentir un homme qui veut à toute force passer pour Géométre, Méchanicien & Physicien.

La colere de M. Deslandes m'auroit peu inquiété, & j'aurois laissé le Public, excellent juge du vrai mérite, décider de la ca-

pacité de M. Deslandes en Mathématique, mais j'avoue que j'ai vû avec grande peine que M. de Mairan soit accusé d'être l'Auteur d'un Extrait auquel il n'a eu aucune part. Il est dans l'ordre que M. Deslandes publie & écrive que cet Extrait est mal fait, mal écrit, mal digeré, rempli de fautes, &c. je ne puis vous en dire trop de mal, puisque c'est moi qui l'ai fait, & je n'ai garde de louer mes ouvrages, suivant la bonne coûtume de M. Deslandes; oui, Monsieur, c'est moi qui suis l'Auteur d'une piéce si foible, si médiocre. Je n'en rougis point; tout ce que je puis me reprocher sur cet Extrait, c'est d'y avoir passé sous silence plusieurs autres erreurs sur la Méchanique & l'Hydrostatique, & dont j'aurois dû avertir le Public.

Je ne puis, Monsieur, réparer en entier l'offense qu'on vient de faire à un de mes intimes amis (M. de Mairan;) je ne puis empêcher qu'on ne l'ait traité indignement; jamais Ecrivain en fureur & le mieux convaincu de ses erreurs & de ses torts, ne se lâcha d'une maniere plus indécente contre un homme si respectable. Comment accorder de pareils excès avec l'estime & le respect que M. Deslandes avoit il y a quelques mois pour M. de Mairan, & dont il a donné des témoignages authen-

tiques.* Vous me direz, Monſieur, que ce problême eſt difficile à réſoudre : auſſi je laiſſe à M. Deſlandes à en donner la ſolution. Quant à moi, il me ſuffit d'avoir déſabuſé le Public ſur cette étrange mépriſe ; je prends ſur mon compte tout le mal que M. Deſlandes a dit de mon Extrait ; je ſuis ſeulement très-mortifié de ne pouvoir réparer qu'en partie l'injure que l'on a faite à un Sçavant du premier ordre, & qui n'a jamais parlé des autres qu'avec toute la politeſſe poſſible.

Je vous prie cependant, Monſieur, d'être perſuadé que les fautes que j'ai repriſes ſont très-réelles, quoiqu'en diſe notre Auteur dans ſa Brochure ; j'aurai quelque jour occaſion de le faire voir. En attendant, j'ai l'honneur de vous renvoyer à mon Extrait & à l'ouvrage même ; perſonne n'en peut mieux juger que vous, & je m'en rapporterai avec plaiſir à quelqu'un qui a autant de connoiſſance dans les Beaux-Arts, que de goût pour bien écrire. Je ſuis, &c.

Montcarville.

A Paris ce 25 *Septembre* 1748.

* *Voyez les Mémoires pour les Sciences & les Beaux-Arts, de l'année* 1748, *mois de Juillet, page* 1361.



STANCES.

A M. L. B. pour l'engager à quitter la campagne, & à venir passer le reste de l'Automne en Ville.

Tout languit dans notre contrée ;
Flore a perdu son cher Amant ;
Déja l'impétueux Borée
Fait sentir son souffle bruyant.

Les jeux ont quitté nos prairies,
Les plaisirs ont fui nos côteaux,
Et déja les Nymphes transies
Vont se cacher au fond des eaux.

Le Vendangeur sous sa chaumiere ;
Près du foyer de ses ayeux,
Du Dieu, que couronne le liere,
Boit le nectar délicieux.

Pour quitter ce lieu solitaire,
Ces deserts, ces tristes climats ;
N'attends point que le Sagittaire
Ait ramené les noirs frimats.

Laisse, sans toi, regner Pomone ;
Pour cueillir ses tardifs présens,
A la rigueur des froids d'automne
N'expose point tes jeunes ans.

On ne voit que trop-tôt les ombres
Trembler à l'aspect de Minos ;
Et la mort sous ses voiles sombres
Ensévelir notre repos.

Des jours, que le Ciel te réserve ;
Sçais ménager les doux instans,
Et dans le salon de Minerve *
Viens présider à nos talens

Viens, par ton aimable présence ;
De tes amis combler les vœux ;
Fais leur oublier ton absence ;
Hâte-toi ; viens les rendre heureux.

Dans notre séjour agréable,
Où regne un éternel plaisir,
Avec un soin inimitable
Nous varierons notre loisir.

* *Piéce nouvellement ajoutée au bâtiment de M. le C. D. D. à qui l'on a donné le nom de Salon de Minerve.*

Tantôt de la douce harmonie
Subissant les aimables loix,
Au goût brillant de l'Ausonie
Nous unirons l'art des François.

Tantôt l'agile Terpsicore,
Ranimant nos tendres chansons,
Viendra nous redonner encore
De son art les vives leçons.

Aminte d'un guerrier farouche*
Nous peindra les amours vainqueurs;
Les graces conduiront sa touche,
Venus mêlera ses couleurs.

Pour moi, fuyant le vain délire
Des fougueux Chantres d'Apollon,
Vous me verrez chanter & rire
Avec le tendre Anacréon.

Vous me verrez convive aimable,
Etendu sur un lit de fleurs,
D'une felicité durable
Avec vous goûter les douceurs.

* *Tableau déja commencé par M. D. P. représentant Hercule aux pieds d'Omphale.*

Par quelque tendre chanſonnette
Egayer vos plaiſirs, vos jeux :
Au ſon de ma foible muſette
Vanter vos tranſports amoureux.

Dans ces voluptueuſes fêtes,
Loin des bruyans fracas de Cour,
De myrtes nous ceindrons nos têtes ;
Nous louerons Bacchus & l'Amour.

Parmi les Muſes & les Graces,
Au ſein des vrais amuſemens,
Nous trouverons, malgré les glaces,
Des plaiſirs, des jours de printems.

Robillard, d'Orleans.



D'UNE part, ſécurité dangereuſe, ou de l'autre, allarmes mal fondées.

TAndis qu'un des plus ſçavans & des plus illuſtres Médecins de Montpellier s'éleve avec force contre l'uſage d'inhumer dans les Egliſes ; tandis que les Etats de Languedoc prennent les précautions les plus efficaces pour faire enfin ceſſer chés eux cet abus meurtrier, on peut rapporter un fait qui doit raſſûrer Meſſieurs

du Languedoc contre l'allarme générale qui a suivi le Discours du célébre Académicien, ou répandre dans la Ville de Troyes une terreur générale, si les craintes de Messieurs du Languedoc sont bien fondées.

Dans le centre de la Ville de Troyes, au milieu du quartier le plus peuplé, est une Eglise Paroissiale, plus grande que celle de Saint Gervais à Paris; cette Eglise resserrée de toutes parts par des maisons n'a point de Cimétiere. Les Paroissiens les plus zélés voyoient depuis long-tems avec douleur leur Eglise, comme un champ que les enterremens fréquens mettoient continuellement en labour. Pour supprimer un spectacle contraire à la propreté, voici le parti que l'on a pris, sans s'embarrasser s'il seroit du goût de l'Académie de Montpellier. On a fait une grande cave voûtée, ou catacombe, qui regne sous toute l'étendue de l'Eglise, & qui est destinée, comme une voirie générale, à recevoir pêle-mêle tous les morts de la Paroisse la plus étendue de cette Ville. Au milieu de l'opération, la ruine, qui menaçoit plusieurs des principaux pilliers de l'Eglise, auroit pû faire abandonner ce projet, mais les pilliers ont été soutenus, la cave a été achevée, & ceux qui avoient

imaginé ce projet ont eû la satisfaction de rendre une Eglise, où l'on enterre tous les jours, aussi propre qu'une Eglise où l'on n'enterre jamais.

On ne nous consulta point sur cette entreprise; quelques personnes crurent que nous devions donner notre avis sans en être priés; elles nous accuserent même de regarder cette cave, de l'œil dont on nous accuse faussement de voir les nouveaux fruits. Quoiqu'il en soit, depuis trois ou quatre ans, on jette presque tous les jours des cadavres dans cette cave. L'odeur infecte qu'elle répandit dès les commencemens dans l'Eglise, lorsqu'on l'ouvroit, fit penser à lui donner de l'air par des tuyaux ou espéces de cheminées, qui ont leur issuë hors de l'Eglise. Cet expédient n'a point diminué l'odeur qu'elle exhale, mais quand le vent où le soleil rabat la fumée des cheminées, les exhalaisons de la cave prennent le même cours, & se répandent dans la Ville aussi loin qu'il plaît au vent de les porter. Dans les principes de l'Académicien de Montpellier, il semble que l'on pourroit en partie faire honneur à cette cave, des maladies qui depuis deux ans ont enlevé dans cette Ville presque autant de monde qu'il en est

mort dans les dix années antérieures. Si ſuivant les mêmes principes, nous portons nos vûës ſur l'avenir, quel ravage en doit-on attendre, lorſqu'elle ſera entierement remplie ? Comment la vuider ? Comment approcher d'un lieu ſur lequel les oiſeaux même en volant ne paſſeront pas impunément ?

Je reviens donc à mon premier raiſonnement. Si avec une telle cave au centre de notre Ville, nous pouvons être ſans allarmes & ſans crainte, rien de plus frivole, rien de plus déraiſonnable que les craintes de Montpellier, mais ſi les allarmes de M. du Languedoc ſont bien fondées....

Il ne me conviendroit pas d'ajoûter aux preuves du ſçavant Académicien de Montpellier. Cependant, pour ſervir d'avis à mes compatriotes, qui ne ſont pas à portée de lire ſa Diſſertation, voici ce que dit ſur cette matiere notre Boerhaave François : après avoir parlé dans ſon Traité *de Morborum cauſis l.* 1. *cap.* 4. du ravage que l'air fait dans les corps en certaines ſaiſons & ſous certains climats, il ajoute : *Vitiata aëris ſubſtantia gignendorum Morborum multò-majorem vim obtinet..... cadaverum putreſcentium expiratione gravi inquinatur, polluitur*



polluitur, labefactatur, ut pestilentiæ seminibus, vel cœlitùs immissis, vel in se genitis.

Monuisse sat est.

Chappu, Medic.



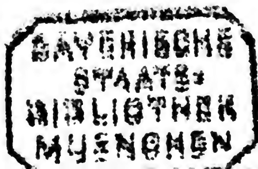
EGLOGUE.

A M. M. S. qui avoit récité à l'Auteur la neuviéme Eglogue de M. de Fontenelle.

Tu voulois l'autre jour, pour m'éprouver sans doute,
Me faire de l'Amour appréhender les feux :
Tu te trompois : un cœur qui n'est pas amoureux;
Ignore des plaisirs la véritable route.
Non, Isméne, l'Amour n'est pas trop dangereux.

Quel plaisir plus parfait de pouvoir sans contrainte
Dans les prés, dans les bois, aux accens des oiseaux
Mêler ses doux soupirs, & répéter sa plainte,
Ou chanter ses amours au rivage des eaux!
Tout trace de l'Amour les agréables charmes :
Sur l'écorce des bois galamment compassés,
Les chiffres des amans, l'un dans l'autre lassés,
Excitent des passans les amoureuses larmes,
Et l'on entend des monts les échos langoureux
Redire que l'Amour n'est pas trop dangereux.

E



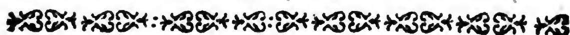
Alcidor, languiſſant aux genoux de ſa belle,
N'oſoit lui dérober une foible faveur,
Quand Amynte lui dit, je ne ſuis pas cruelle.
Hélas ! Crains-tu, Berger, de m'engager ton cœur ?
Va, je vois à travers ton ſilence amoureux,
Que l'Amour pour ton cœur n'eſt pas trop dangereux.

Les leçons en Amour ont beaucoup de puiſſance.
Le Berger s'en voulut de ſa timidité,
Mais bientôt ſon amour, qui rompit le ſilence,
Fit le premier eſſai de ſa docilité.
Il devient plus hardi ; dans un tranſport charmant
Il embraſſe le ſein de ſa jeune bergere,
Et lui jure qu'il eſt ſon plus fidéle amant.
Il alloit le prouver, lorſque toute en colére
Amynte repouſſa ſon air audacieux.
Eh quoi ! dit le Berger devenu témériare,
L'Amour, m'avez-vous dit, n'eſt pas trop dangereux.

Il avoit bien raiſon. Pourquoi dans le bel âge,
Quand on peut s'accorder des innocens plaiſirs,
Redoute-t'on ſi fort de l'Amour l'eſclavage,
Et ſe refuſe-t'on aux amoureux ſoupirs ?
Oüi, tout eſt raviſſant dans les loix de Cythere,
Et malgré qu'on y perd la fade liberté,

On s'aime, & la vertu, qui devient moins austére,
Trouve dans ses liens une félicité,
Qui fait sentir aux cœurs, même aux plus dédaigneux,
Isméne, que l'Amour n'est pas trop dangereux.

Quel seroit ce danger ? Est-il faux, véritable ?
Ah ! si je m'en rapporte à mes penchans secrets;
Si j'écoute l'ardeur qu'inspirent tes attraits;
Non, je ne trouve rien dans l'Amour que d'aimable.
Près de toi qu'il est doux ! On chérit sa foiblesse;
Et la vivacité, qui perce tes beaux yeux,
Dans le cœur d'un amant fait redire sans cesse,
Isméne, que l'Amour n'est pas trop dangereux.



A LA MESME.

Pour un jour qu'elle avoit quêté.

Si nous eussions vêcu dans les tems déplorables;
Où les hommes trompés adoroient leurs semblables,
Moi-même le premier, vous dressant des Autels,
Je vous eusse invoqué par des vœux solemnels.
D'une Déesse en vous j'ai vû la vraie image.
Non, sans doute, Uranie au printems de son âge,
N'étala dans Paphos les charmes précieux,

Que la nature en vous presentoit à nos yeux,
Lorsque des indigens vous quêtiez la substance.
Qu'on se plaisoit à voir votre douce éloquence!
Un geste, qui parloit, attendrissoit les cœurs:
Et l'éclat de vos yeux, par leurs charmes vainqueurs,
Bien mieux que le desir d'assister l'indigence,
Vous donnoit près de nous une sûre audience.

Par M. A. M. D. C.

De Châlons-sur-Marne, le 31 *Août* 1748.



*LETTRE de M***. à M. Nicole, de l'Académie des Sciences. Du* 18 *Septembre* 1748.

VOs conseils, Monsieur, & ceux de mes amis, viennent de déterminer mon amour-propre, à faire part au public de mes idées sur le choix d'un endroit pour placer la statue du Roi, mais le même motif m'engage à vous prier de ne me point nommer.

De quatorze emplacemens que j'ai examinés, je n'ai trouvé de convenables à la dignité de l'objet à remplir, que ceux qui aboutissent à la Riviere, parmi lesquels j'ai crû que le préferable étoit de former

une Place en eſpéce de demi cercle ou entonnoir, aboutiſſante pour la face ſur le Quai de Geſvres, dans toute l'étendue d'environ ſoixante & douze toiſes qui ſe trouvent entre le Pont Notre-Dame & le Pont au Change; par derriere proche l'Egliſe S. Jacques; d'un côté à la ruë des Arcis, & de l'autre à la ruë de la vieille Joüaillerie, proche le Grand-Châtelet.

Je ne vous parle point de la compoſition, ni de l'Architecture de cette Place, ſur laquelle on ne doit attendre que du beau de Meſſieurs des Bâtimens & de l'Académie d'Architecture, ſur un objet ſi digne de leur émulation. Le mien eſt de ſçavoir ſi cet emplacement ſera approuvé du Public, & des Supérieurs chargés de la déciſion. Ainſi je ne ferai que quelques obſervations ſur l'ornement, la commodité, & les points de vûë de cette Place, dont, ſelon moi, le principal & le plus décent, ſeroit un Hôtel-de-Ville, ſur lequel j'entrerai dans un plus grand détail.

On peut donner à cette Place environ ſoixante toiſes d'ouverture du côté de la Riviere, ſur environ quarante-cinq ou cinquante de profondeur; le fond ſeroit plus étroit, & terminé par un Arc-de-Triomphe, qui déboucheroit du côté de l'Egliſe Saint Jacques de la Boucherie. On

pourroit même ouvrir une ruë depuis cet Arc-de-Triomphe jusques sur la ruë des Lombards, dans la partie aboutissante proche la ruë des Cinq Diamans.

J'avois d'abord destiné le côté de cette Place, qui fait face au Pont au Change, à construire un Hôtel pour le Gouverneur de Paris, & l'autre pour les Bâtimens du Roi, mais on préferera peut-être d'autres édifices, ou même d'entourer cette Place de boutiques, pour caractériser par un monument célébre l'amour du Roi pour son peuple.

Quant à l'Hôtel-de-Ville, je crois que pour en construire un bien placé, il faut prendre tout le terrain qui est entre la Riviere & la ruë de la vieille Draperie, aboutissant par les deux bouts au Pont Notre-Dame & au Pont au Change; construire d'un Pont à l'autre un Quai parallele à celui de Gesvres, & sur la même parallele la face de l'Hôtel-de-Ville d'environ soixante-douze toises de longueur sur quarante-sept de profondeur, y compris les cours & le passage du Quai. Tout cet emplacement contient environ trois mille toises de superficie à acheter, ainsi que celui ci-dessus proposé pour la Place du Roi.

Je me propose de présenter des plans

de distribution & de construction pour cet Hôtel-de-Ville, mais je me réserve de ne le faire qu'après avoir vérifié si les emplacemens que j'indique seront approuvés, ou s'il n'y a point de détermination prise pour d'autres.

J'ai pour la masse des bâtimens deux projets differens, dont l'un coûteroit bien moins que l'autre, parce qu'il logeroit beaucoup moins de monde, que je crois convenable de rassembler dans l'Hôtel-de-Ville, & surtout le Prévôt des Marchands & ses Bureaux, mais dans l'un & l'autre je destine la face sur la Riviere pour les Fêtes, avec un salon accompagné de ce qui convient pour la commodité & la sûreté du Roi, quand il jugera à propos d'y venir.

Il se trouve des salles séparées pour les differens usages, & surtout pour les Payeurs des Rentes, qui ne se trouveront plus dérangés, ou plutôt le public, par la suspension de payement qu'occasionnent les échaffaudages & préparatifs pour les réjoüissances que donne la Ville.

Il y aura des débouchés sur quatre ruës & presque tout sera voûté, ce qui rendra cet édifice d'une construction plus coûteuse, mais plus durable, & hors des risques des bâtimens ordinaires.

En face de la porte de derriere, du côté de la ruë de la vieille Draperie, il conviendra d'ouvrir une ruë neuve aboutissante sur le Marché-Neuf, & par un tour d'équiere, à la ruë qui conduit à Notre-Dame.

On pourroit par la suite former de la Place du Roi, du canal de la Riviere, & de l'Hôtel de-Ville, un ensemble, dont la magnificence feroit l'admiration des Etrangers. Ce seroit en supprimant toutes les maisons qui sont sur le Pont Notre-Dame & le Pont au-Change; & en construisant à la place des trotoirs une Colonade aboutissante d'un bout à la Place du Roi, & de l'autre à l'Hôtel-de-Ville. Les projets ci-dessus sont susceptibles de réduction de moitié de dépense, sans cesser d'être très-beaux.

Je crois remplir plusieurs objets.

Je place le Roi au milieu de son peuple, & d'une maniere qui répond, ce me semble, à sa magnificence & à sa bonté.

De cette Place partiront les Feux d'artifice, qui se verront de l'Hôtel-de-Ville d'une façon plus agréable & moins dangereuse que par le passé.

Des débouchés partout, qui garantiront du désordre; & la commodité au peuple de voir les fêtes sans courir de risques.

L'Hôtel-de-Ville rentre dans l'ancienne

Cité de Paris, dont on décore par ce moyen les deux plus vilains quartiers.

Les réunions ou translations de trois petites Eglises, qui se trouvent proche la ruë de la Pelleterie, causeront moins de dommage que tous les autres projets.

Il est aussi à observer que pour les deux beaux atteliers que je propose, on peut faire par la Riviere les approches de tous les matériaux, & les enlevemens des terres & gravas, ce qui, par beaucoup de raisons, doit encore entrer en considération, ainsi que la commodité complette pour les niveaux de pente.

Je laisse, à ceux qui nous succéderont, l'exécution du projet de rétablir le Port S. Landry dans toute l'étenduë depuis le Pont Notre-Dame, jusques proche le Pont-Rouge, qui peut-être sera remplacé par un pont de pierre, aussi inutile, à mon avis, que le courant de Riviere, qui y aboutit, & que je supprimerois par la jonction des Quais & des deux Isles, qui n'en feroient plus qu'une.

Je suis, &c.





ODE

CONTRE l'Auteur anonyme de plusieurs libelles diffamatoires, affichés pendant la nuit dans les rues de la Ville de de Vienne, en Dauphiné.

IMpitoyables Eumenides *,
Vous, noires filles de la nuit,
Dont d'ardens flambeaux sont les guides;
Et que l'horreur sans cesse suit,
Sortez des goufres du Tartare.
Une main, cent fois plus barbare
Que celle qui conduit vos coups,
Répand l'effroi dessus la terre,
Et bravant l'effet du tonnerre,
Devient plus à craindre que vous.



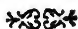
Cessez dans les Royaumes sombres
De tourmenter les malheureux.
D'un mortel, pire que vos ombres,
Venez punir le crime affreux;
Il ose tout, le téméraire!

* *Les furies occupées dans les enfers à tourmenter les criminels.*

Rien ne l'arrête en sa colére,
Et sans respecter aucun lieu,
On lit les effets de sa rage
Aux portes de l'Aréopage *,
Et jusques aux Temples de Dieu.



Toute épouse se livre au crime,
Suivant ses infâmes écrits;
Aucune n'est digne d'estime.
Arthémise est une Cypris.
Des femmes, dont le caractére
Est d'être sages, mais de plaire,
Se prostituent, selon lui;
Il le dira dans un libelle,
Tracé d'une main criminelle,
Qui l'affiche pendant la nuit.



Monstre, d'autant plus homicide,
Qu'il vit inconnu parmi nous,
Et que l'innocence timide
Se prête peut-être à ses coups!
Peut-être, en frappant, il console?
Peut-être, en flatant, il immole?
Car enfin, n'étant point connu,
Qui sçait, si notre domicile

* *On a trouvé des affiches sur les portes du Palais & sur celles des Eglises.*

Ne lui ſert pas ſouvent d'azile,
Venant d'attaquer la vertu ?



Pourquoi ſur le front d'un infâme
Ne pas découvrir la noirceur,
Que le traître au fond de ſon ame
Porte & recéle dans le cœur ?
Défaut honteux à la nature,
De permettre que l'impoſture
Se déguiſe aux yeux des mortels.
La main du coupable eſt cachée,
Et l'innocence eſt accuſée
Des projets les plus criminels.



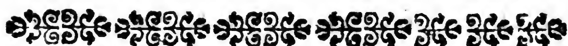
Pour qui réſervez-vous la foudre,
Puiſſant Maître de l'Univers ?
Que ne réduiſez-vous en poudre
L'Auteur de la proſe & des vers,
Qui cauſent nos juſtes allarmes ?
Nos femmes, nos filles en larmes,
Se proſternent à vos genoux.
Objets d'une injuſte colére,
L'une frémit aux yeux d'un pere;
L'autre tremble à ceux d'un époux.



De tant d'innocentes victimes

Daignez terminer la douleur ;
Précipitez dans les abîmes
Ce lâche calomniateur.
Punissez sa noire malice
D'un nouveau genre de supplice ;
Qu'on n'ait point vû dans les enfers,
Et que son nom soit une injure,
Qui serve à la race future,
Pour désigner les cœurs pervers.

N..... à Vienne en Dauphiné.



LETTRE à M. Remond de Sainte Albine, sur les accidens extraordinaires d'une grossesse.

VOici, Monsieur, une observation Chirurgicale, que je lûs dernierement dans une de nos Séances Académiques de Rouen, & dont je crois que le public a intérêt d'être instruit. C'est dans cette confiance que je vous l'adresse, la voie du Mercure étant la plus sûre pour les Auteurs & les Curieux.

Une Dame de cette Ville, âgée d'environ trente-trois ans, a eu en differentes années cinq accouchemens, qui se sont très-bien terminés. Depuis cela, elle est restée

trois ans ſans aucun dérangement, après leſquels ce qui eſt périodique à ſon ſexe, ſe trouva ſupprimé l'eſpace de trois mois, mais une ample évacuation lui fit récouvrer ſon premier état. Un an après, elle eſt devenue enceinte. Sa groſſeſſe lui ayant paru differente des autres, dès qu'elle fut parvenuë au terme de quatre mois, elle me fit appeller le 27 de Juin dernier, & me déclara que dès la ſixiéme ſemaine elle avoit ſenti les mouvemens de ſon enfant, ajoûtant qu'elle avoit le ventre ſi particulierement élevé, qu'elle ne connoiſſoit rien à ſon état. Ce qui l'inquiétoit davantage, c'eſt qu'elle avoit près de la hanche droite une tumeur dure & tenduë, qui lui étoit douloureuſe, ſurtout quand elle y poſoit la main, ou qu'elle élevoit le bras droit. Comme toutes les queſtions qu'elle me faiſoit ſur ſon état étoient embarraſſantes, je touchai les tumeurs, & je remarquai qu'elle avoit la partie moyenne de l'hypogaſtre, élevée, tenduë & dure, & à côté, en tirant vers la hanche droite, une autre tumeur du volume d'un gros œuf de poule des Indes. Ces deux tumeurs étoient ſéparées par une ligne, large d'environ un demi doigt, & longue d'environ trois pouces. J'appuyai un peu ſur ces tumeurs, pour ſçavoir laquelle des deux

étoit la plus douloureuse. La Dame ne se plaignit, que quand je touchai celle qui étoit du côté de la hanche. Je m'informai si elle n'y sentoit pas quelques élancemens, & si la couleur de la peau n'étoit point changée; elle me dit que non. Après cet examen, je pensai que le diagnostic que j'avois à établir de cette grossesse, étoit plus aisé à faire, qu'il ne l'étoit de corriger les accidens qui l'accompagnoient. Le danger étoit évident, mais sans faire connoître à la malade l'état fâcheux où je la trouvois, je lui proposai la saignée du bras, ce qui fut exécuté le lendemain. Je me flatai que cette saignée lui pourroit apporter du soulagement, en relâchant les vaisseaux utérins qui étoient trop engorgés, mais avant de faire la saignée, j'avois eu la précaution d'exposer au mari le danger que couroit la malade, non-seulement parce que j'avois remarqué que le fond de la matrice contenoit un enfant, mais parce que je soupçonnois encore quelque corps étranger dans la corne droite de la matrice, & que je concevois ce corps, ou comme un *fœtus*, ou comme le *placenta* de celui qui étoit descendu dans le fond de la matrice, ou enfin comme un faux germe. Le mari me demanda ce qu'il convenoit de faire dans une pa-

reille circonſtance. Je lui dis que l'expérience nous apprenoit que les ſaignées du bras provoquoient ſouvent le détachement des faux germes, & le relâchement des parties trop tenduës : que ſi nous étions aſſés heureux pour que la ſaignée produiſit l'effet que j'en attendois, il y avoit tout lieu de ſe flater que la malade ſe rétabliroit en peu de tems.

Le ſuccès répondit à mon pronoſtic, car la nuit ſuivante, la malade fut priſe d'une violente perte de ſang, & mit au monde un enfant d'environ quatre mois ; il fut ondoyé, & vêcut plus d'une demi-heure. Je m'y tranſportai ſur le champ, mais je fus fort ſurpris de trouver la malade dans des foibleſſes ſi grandes, & ſi ſouvent répétées, que je craignis pour ſa vie. J'eſſayai cependant d'avoir le *placenta*, mais il ne me fut pas poſſible d'introduire deux doigts dans la matrice, parce que du côté droit, je la trouvai ſquirreuſe, depuis ſon fond juſqu'à ſon orifice.

Heureuſement pour la malade, j'étois inſtruit de ſon état. Je portai donc la main ſur ſon ventre, & je remarquai que la matrice étoit bien diminuée, mais que la ſeconde tumeur étoit telle, que je l'avois trouvée le jour précédent, ce qui m'obligea de rompre le cordon ombilical,

& voici la raiſon qui m'y détermina. Si (diſois je en moi-même) l'arriere-faix eſt dans la corne de la matrice, il eſt impoſſible de l'avoir préſentement ; ſi au contraire il eſt dans le fond de l'*uterus*, par ſon ſéjour il en écartera les parois, & à la faveur, tant de cet écartement, que de la ſuppuration qui doit ſe faire de l'arriere-faix, le corps étranger qui ſe trouve dans la corne de la matrice, ſuppurera auſſi, diminuera de volume, & par la ſuite tombera dans le fond de la matrice : ainſi on aura lieu de les avoir tous deux.

Quoique toutes ces eſpérances fuſſent legéres, & qu'il y eût tout à craindre pour la vie de la malade, je pris toutes les méſures poſſibles pour conduire l'évenement au point où je le déſirois. J'expoſai mes craintes & mes vûës au Médecin ordinaire de la Maiſon, & il penſa comme moi.

Après donc qu'on eût fait prendre à la malade quelques cordiaux proportionnés à ſon état de foibleſſe, & qu'on lui eût appliqué des cataplâmes émolliens & fondans, continués pendant ſept jours, la ſortie de l'arriere-faix arriva, & deux jours après, celle d'un faux germe de la longueur de quatre travers de doigt ſur environ trois de large, & épais de deux ; il avoit à chaque extrêmité une languette.

longue d'environ deux pouces. Par l'examen que nous en fîmes, nous remarquâmes qu'il portoit l'empreinte de la cavité d'une des cornes de l'*uterus*, & que la tumeur étoit dissipée.

La malade par cet heureux évenement a recouvré assés promptement un état de santé, aussi bon qu'on pouvoit le desirer, malgré le squirre dont quelques parties de la matrice sont encore attaquées.

Telle est, Monsieur, la conduite que j'ai tenuë, & quoique la résidence de l'arriere-faix dans la matrice, sept jours après la sortie du *fœtus*, doive paroître à bien des personnes d'une dangereuse conséquence, la réussite prouve qu'il est de la prudence d'un Chirurgien de faire servir à ses vûës, jusqu'aux choses qui paroissent répugner à la pratique ordinaire, dans les cas sur-tout où il n'a que sa raison pour le conduire. Je suis, &c.

Thibault.

A Rouen ce 2 Septembre 1748.

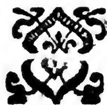




BOUQUET

Pour le jour de Saint Louis, à M. le Chevalier d'Andigné, Capitaine au Régiment de Piémont, par M. P....

QUe peut t'offrir mon cœur, LOUIS, pour ton Bouquet ?
Flore dans ses jardins, dans ses plus beaux parterres,
N'étale rien d'assés parfait :
Hélas ! que ces fleurs passageres
Flatent peu ton ambition !
Je connois ta dévotion,
Ta ferveur, & ton zéle en ce grand jour de Fête;
De ton pieux Patron, du plus saint de nos Rois
Tu desires porter la Croix ;
Cher ami, je te la souhaite.



INSCRIPTION pour le Cadran Solaire du Jardin d'une pension.

OTia Ruris & Urbis opem locus exhibet iste,
Ludorum & studii dirigit hora vices.

Les mots des Enigmes & des Logogryphes du Mercure de Septembre, sont *la Quenouille*, *le Limaçon*, *la Lettre A*, *la Langue*, *Louise* & *Vertumnus*. On trouve dans le premier Logogryphe, en ajoûtant les lettres désignées par l'Auteur, *Lot*, *Sole*, *Sol*, *Si*, *sel*, *oui*, *Lois*, *Voile* de Navire, *Voile* de Religieuse, *Loup*, *Louis*, Roi de France, *des Louis*. Dans le second, *ver*, *rus*, *mus*, *tres*, *nervus*, *Turnus*, *veru*, *nurus* & *munus*.



LOGOGRYPHE.

JE suis un enfant du génie,
De la Nature un noble effort,
Qui bien souvent après sa mort
Fais revivre celui qui me donne la vie.
Sans cœur, du Dieu de l'harmonie
Je suis le plus cher instrument.

Chés moi, par plus d'un changement,
Une Cité de Normandie,
Des plus Normandes qu'il y ait,
Se trouve avec ce que pas un ne hait.
Item. Un ſaint que l'Egliſe couronne.
Ce qu'au fond du tonneau la liqueur abandonne.
Ote ma tête, auſſi-tôt ſous tes yeux
Un fou plus effronté que le Dieu des batailles,
Va le verre à la main, & ſans quitter ſes Dieux,
Foudroyer des remparts, renverſer des murailles,
Et meubler les Palais qu'il bâtit en tous lieux.
D'en dire davantage,
Ami Lecteur, il ſeroit ſuperflu,
Car je crois qu'à ton âge
Plus d'une fois tu me vois, tu m'as vû.

AUTRE.

Je parois chaque mois pour plaire aux curieux;
On me trouve amuſant, quelquefois ennuyeux.
Voila, Lecteur, ce que je ſuis au juſte.
Pour découvrir mon nom, ſi tu veux cependant
Un plus grand éclairciſſement,
Je vais te contenter. Sorti d'un ſang auguſte,
On me connoît parmi les Dieux;
J'y tiens un rang même aſſés glorieux.
Prends mes trois premiers pieds; je ſuis épouvan-
table,

Pour ma grandeur on ne vit rien de tel;
C'eſt de moi qu'on tire le el.
De mes quatre derniers l'effet eſt admirable;
Aux maux les plus grands je mets fin;
Dans la Ville mon nom te déſigne un chemin;
Je ſuis un mets qu'on ſert à table;
Le canal d'un petit ruiſſeau;
Une craſſe qui vient ſur l'eau;
Une plante médicinale;
Un Bouclier, ou bien une piéce d'argent.
La Muſique, ce beau talent,
Sans moi ſeroit imparfaite, inégale.
Je ſuis encore une Planette.
Mais n'allons pas chercher ſi loin.
D'en dire tant qu'eſt il beſoin?
Ma langue, ſoyez donc diſcrette;
Toi, pour me deviner, n'implore pas les Dieux;
Car tu me tiens, ou tu m'as ſous tes yeux.

J. F. Guichard.

AUTRE.

SUis-je un bien? Suis-je un mal? Conſultez l'Univers,
Vous trouverez partout des ſentimens divers.
Je fais ſouvent votre miſere,
Et ce cas par malheur,
Hélas! n'eſt que trop ordinaire;

Souvent aussi je fais votre plus grand bonheur,
Faisons-nous encor mieux connoître.
Sept membres font mon tout, qui pris diversement,
Pourront bien-tôt peut-être
Me dévoiler entierement.
J'offre d'abord un nom & saint & respectable;
Ce que dans ce moment vous touchez de la main;
Un mets utile & convenable
A Manon, Lisette & Catin,
Ainsi qu'à bien d'autres femelles;
Ce que chacune d'elles
Voudroit avoir, & dès demain.
Un grand & sçavant personnage,
Connu jadis dans l'Orient.
Un Roi riche, sçavant & sage;
Un amas d'eau; meurtrier instrument;
Ce que voudroit cacher l'aimable Célimene,
Servante assés connue; un nom doux, gracieux;
Mais dont l'espéce est rare, & qu'on trouve avec peine;
Ce qu'un Rimeur fait de son mieux,
Et cependant qui bien fort l'embarrasse;
Le principe de certain Art;
Ce qui de nous est la plus noble part;
Elément, tantôt chaud, & tantôt plein de glace;
Le contraire du doux; mal horrible & cruel;
Un polisson; péché mortel;

A certain âge récompenſe,
Dont parfois un Pédant fait libéralité ;
Dans la Turquie Officier reſpecté ;
Ville ancienne en lieu loin de la France ;
Inſtrument de ſupplice. Arrêtons, car je croi
Que plus d'un Lecteur jure & peſte contre moi.

LOGOGRYPHUS.

PArs hominum ſublimior, aut nemorum decus. Aufer
Collum, mox ſaliens Cerealia curro per arva.
Collum & ventrem junge pedi, datur altera forma ;
Et noctis fio tranquillæ argenteus humor.
Denique ſi ventrem poſtremo cum pede jungas,
Durior en hominis pars ſum, ſeu gloria vultus.

ALTER.

MEmbris quinque, dolis inſtructus & arte malignâ
Venator ſum. Scinde pedes, liquor extat amarus.
Si caput & collum reſeces, tunc inter amicos
Perſæpe ambiguas damnoſaſque excito rixas.

ENIGME.

JE ſuis un tyran redoutable,
Qui porte avec lui la terreur,
Mais une ennemie implacable

Peut

Peut ſeule arrêter ma fureur.
Quelquefois cependant je mépriſe ſa rage,
Et, malgré ſes efforts, j'en fais plus de ravage.
Mais qui me donne l'être ? hélas ſouvent un rien;
Prudent Lecteur, penſez-y bien,
Ce rien, ſi l'on n'y remédie,
En un moment excite ma furie.
Pour lors, qui peut appaiſer mon courroux ?
Je ſuis pourtant d'un uſage bien doux;
Il eſt des tems où je ſuis néceſſaire,
Et que je fais l'objet de vos déſirs;
Même ſouvent on me préfere
A tous autres plaiſirs.

AUTRE.

MOn art eſt, dit-on, fort antique;
Et quoiqu'en diſe la critique,
Je ſuis un des plus beaux de tous;
Lecteur, je m'en rapporte à vous.
A la Ville; à la Cour, je ſuis toujours d'uſage;
C'eſt moi qui produis les curieux ouvrages;
Je ſuis utile en guerre, en amour, en procès.
J'ai ſouvent mis au jour les plus affreux forfaits;
Vérités, fauſſetés, ſont pour moi même choſe;
Je fournis aux Cenſeurs des ſujets à leur gloſe.
Je ſuis dans l'Univers ſtablement établi.
Quelque habile & ſçavant que devienne un Auteur,

Fût il beau Prosateur, fut-il maître rimeur,
Sans mon secours, hélas! il reste dans l'oubli.
Je donne des louanges & je dis des injures;
J'ai l'art de peindre au vrai, d'imiter la Nature.
Artisans, Roturiers, Marchands & grands Seigneurs,
Prélats, Maltôtiers, ressentent mes faveurs;
Aux petits, comme aux grands, je suis très nécessaire;
Sans moi je ne crois pas qu'on puisse faire affaire;
C'est moi qui dévoilai les Mysteres des Dieux.
A ces traits aisément tu pourras me connoître,
Je voudrois me cacher pour ne jamais paroître,
Mais cependant, Lecteur, tu me vois sous tes yeux.

Par M. de la Grée, le fils.



RECIT DE BASSE.

VEnts déchaînés, Aquilons furieux,
Vous ravagez toute la terre;
Foudres bruyans, redoutable tonnerre,
Vous remplissez d'effroi les plus aimables lieux;
Tout tremble à votre abord, tout frémit, & mon ame
Croit tomber pour jamais dans l'éternelle nuit;
Vous faites, il est vrai, grand fracas & grand bruit,
Vous en faites moins que ma femme.

L'air & les paroles sont de M. de Launay.



NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.

LEÇONS de Physique expérimentale. Par M. l'Abbé *Nollet*, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & Maître de Physique de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN. Tome IV. *A Paris*, chés les freres *Guerin*, ruë Saint Jacques vis-à vis les Mathurins, à Saint Thomas d'Aquin. 1748. pages 528, sans y comprendre la Table des Matieres.

Ce quatriéme Tome contient les principales expériences qu'on peut faire sur l'eau & le feu, & qui servent à faire connoître la nature & les propriétés de ces deux élémens. M. l'Abbé *Nollet*, considérant d'abord l'eau dans l'état de liquidité, donne les moyens de la purifier, & spécialement de dessaler l'eau de la mer; il compare la pésanteur spécifique de l'eau, la moins chargée de corps étrangers, à celle de l'or, du mercure, &c; il détermine le degré de dilatation & de chaleur que l'eau reçoit dans le vuide; il fait voir que l'eau s'échauffe, d'autant plus qu'elle a moins la liberté de se dilater; qu'elle ne

dissout pas également tous les sels, & qu'elle dissout plus du même sel, lorsqu'elle est chaude, que lorsqu'elle est froide. Après avoir examiné l'eau comme liquide, il la suppose réduite en vapeur, & il montre que dans ce second état elle remplit un volume, quatorze mille fois plus considérable que celui qu'elle occupoit. Il explique par les effets de l'éolypile le recul des armes à feu. De-là, il passe à la description des pompes à feu, dont on doit la premiere invention à M. Papin, & dont cet ancien Professeur de l'Université de Marbourg publia la construction en 1695. Par les expériences qui regardent la congélation, M. l'Abbé *Nollet* montre qu'elle est plus prompte & plus complette, lorsque l'eau est pure, que lorsqu'elle renferme quelque substance huileuse, & il prouve que la glace devient plus froide par le mêlange des sels. Il discute en même tems quelles sont les vraies causes de la congélation de l'eau; pourquoi l'eau est moins legere que la glace; d'où vient à la glace cette force expansive, qui lui fait briser les vaisseaux dans lesquels elle est contenuë; par quels accidens la congélation des rivieres differe de celle des eaux dormantes, & quels sont les effets de la gelée sur les animaux, sur

les fruits & sur les liqueurs mixtes. Aux expériences sur l'eau succédent dans ce volume celles sur le feu. L'Auteur fait passer sous les yeux de ses lecteurs tous les phénomenes les plus intéressans, qui ont rapport à cette matiere. De ce nombre sont la chaleur excitée par la fomentation de l'eau avec l'esprit de vin., l'inflammation de l'esprit de terebenthine par un fort acide nitreux, la composition & les effets du Phosphore de M. Homberg, les prodiges opérés par la réunion des rayons du Soleil à l'aide des miroirs plans ou concaves & des grands verres lenticulaires, la dilatation du verre & des liqueurs, & l'allongement du pendule par la chaleur. M. l'Abbé *Nollet* dans ses leçons sur le feu suit la même méthode que dans celle sur l'eau. Chés lui, le raisonnement accompagne toujours l'expérience. Cet Académicien ne se contente pas d'étonner l'imagination ; il tâche, autant qu'il lui est possible, d'éclairer le jugement des personnes qui ne sont pas encore initiées dans les mystéres de la Physique. Toutes celles qui ont besoin de s'instruire, liront ce volume avec la même satisfaction qu'elles ont éprouvée dans la lecture des précédens.

RECUEIL de plusieurs Piéces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Acadé-

mie des Jeux Floraux en l'année 1748, avec les Discours prononcés dans les assemblées publiques de l'Académie. *A Toulouse*, chés *Claude-Gilles le Camus*, & *à Paris*, chés *Delaguette*, ruë S Jacques.

Le Discours, qui a remporté cette année le prix d'Eloquence au jugement de l'Académie des Jeux Floraux, & dont le sujet est *les Avantages du Travail*, est un des plus beaux qui ayent jamais été présentés à cette Académie. Il est de M. l'Abbé *Forest*, de Toulouse, Bachelier en Théologie, résidant à Paris dans la Maison des Prêtres de Saint Benoît.

Parmi les Auteurs qui se sont proposés de nous engager au travail, les uns nous l'ont représenté comme un arrêt qu'il falloit subir, & les autres comme un devoir de société dont nous ne pouvions nous dispenser. Les uns & les autres n'ont fait au travail qu'un petit nombre de partisans. M. l'Abbé *Forest* remarque judicieusement que les hommes ne se rendent qu'à regret à ces invitations rigoureuses, *Il le faut*, *on le doit*. Qu'on impose, dit-il, aux vrais Chrétiens le travail comme un joug; ils le porteront. Que les vrais Philosophes l'envisagent comme un moyen d'être utiles à leurs semblables; c'en est assés pour eux, ils l'aimeront. Mais présentons au

commun des hommes, & les travaux du corps, & ceux de l'eſprit, comme la ſource de mille avantages perſonnels, c'eſt par-là ſeulement qu'on peut les leur rendre aimables.

Dans la premiere Partie du Diſcours, l'Orateur expoſe avec autant de force que de ſagacité tous les avantages qui réſultent des travaux du corps. Il ſeroit à ſouhaiter, pour la conſolation & l'encouragement des pauvres qui ſont condamnés à des fatigues preſque continuelles, qu'ils pûſſent lire le parallele qu'on fait ici de leur ſanté mâle & vigoureuſe à la foibleſſe & aux maladies, qui ſont les effets ordinaires de la molleſſe & de l'oiſiveté. Le tableau qu'à la ſuite de ce parallele M. l'Abbé *Foreſt* nous offre de la vie des anciens Romains, eſt un de ſes morceaux les plus éloquens. Il n'en eſt pas ainſi de vous, s'écrie-il, en adreſſant la parole aux François. Votre valeur, il eſt vrai, votre zéle pour la Patrie, votre amour pour la gloire, vous ſuivent par tout, mais vos forces vous abandonnent ſur des bords étrangers, & la foibleſſe de votre tempéramment ſuccombe aux périls que brave la grandeur de votre ame. N'en cherchons la cauſe que dans votre éducation... Que ne s'applique-t'on à former en vous des corps ro-

bustes, comme on prend soin d'y former des cœurs magnanimes ? Un préjugé fatal avilit parmi vous la plûpart de ces exercices, qui ont mis Hercule, Castor & Pollux, au rang des Dieux. Ainsi, par un prodige qui étonne l'univers, les plaisirs & le luxe où vous vivez énervent votre tempéramment, sans amollir votre courage, & vos mœurs sont les seules barrieres que vos ennemis puissent opposer à vos conquêtes.

La seconde Partie, destinée à montrer les avantages des travaux de l'esprit, n'est ni moins brillante, ni moins philosophique que la premiere. M. l'Abbé Forest prouve d'une façon triomphante, que la probité n'est point solide, si elle n'est réflechie ; que c'est un édifice qu'il faut élever dans son cœur sur des fondemens à l'abri des orages ; que la Religion & la Nature doivent en fournir les matériaux, mais que la Raison doit en être l'Architecte, & que ce n'est qu'à force d'application & d'étude qu'elle parvient à perfectionner son ouvrage. Il va plus loin, & il entreprend de faire voir que le travail de l'esprit influe, non-seulement sur les mœurs, mais encore souvent sur la fortune. Il convient qu'il est certains genres d'étude, qui occupent toute la capacité de l'esprit, &

qui nous éloignant des affaires, peuvent nous éloigner de la route des richesses & des dignités, mais, demande-t'il, quelle est la véritable grandeur, celle des Puissans, ou celle des Sages? Les hommages qu'on obtient par le mérite, ne sont-ils pas de beaucoup préferables à ceux qui ne sont rendus qu'à l'autorité? Ici, l'Orateur employe les traits les plus vifs de l'éloquence, pour nous peindre la gloire dont joüissent ces génies rares, nés pour honorer leur Patrie par leurs lumieres ou par leurs talens. Il termine son Discours, en félicitant les François de vivre sous un Monarque, dont le Trône est l'asile des Beaux Arts, & qui les couronne de la même main dont il terrasse ses ennemis.

L'Académie a adjugé le Prix de l'Ode au Pere Arcere, Prêtre de l'Oratoire, Associé de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle; celui du Poëme à M. d'Ichy de Sabatery, Maire de Villefranche du Lauraguais; celui de l'Eglogue, au même, & l'un des Prix réservés du Poëme, à M. de Viguier de Segadennes.

Caroli Noceti, è Societate Jesu, de Iride & Aurorâ Boreali CARMINA, Illust. ac Reverend. Præsuli *Bernardino Giraudio* Dicata. Cùm notis *Josephi Rogerii Boscovich*, ex eâdem Societate. *Romæ*, 1748.

Ex Typographiâ *Palladis*, *in*-4°. pp. 127. Se vend *à Paris*, chés *Guerin*, ruë Saint Jacques, à Saint Thomas d'Aquin.

Persuadés que les Rapins, les Commires & les Santeuils, ne seroient pas eux-mêmes juges compétens, pour décider si un Moderne parle correctement la Langue de Virgile & d'Horace, nous ne prononcerons point sur la pureté du style des deux Poëmes que nous annonçons. Nous assûrerons seulement, que si les Belles Lettres Latines étoient plus cultivées, le Pere Noceti auroit un grand nombre de lecteurs, & que tous rendroient justice à la beauté de son génie, & à l'art avec lequel il prête à la Physique les ornemens de la Poësie la plus sublime.

Ce Jesuite Italien étant en même tems un Poëte distingué & un Sçavant du premier ordre, il auroit été surprenant qu'il ne connût pas l'excellent Traité de M. de Mairan sur l'Aurore Boréale, & il ne pouvoit l'avoir lû, sans en sentir tout le mérite. Pour montrer qu'on n'a là-dessus aucun reproche à lui faire, il adresse, en commençant son second Poëme, une espéce d'invocation à cet Académicien, comme à la Muse par laquelle il désire le plus d'être inspiré.

Les notes que le Pere Boscovich a join-

tes à cet ouvrage & au Poëme sur l'Arc-en-Ciel, sont également instructives & agréables, & avec le secours du Commentateur le Poëte doit être entendu, même des lecteurs les moins versés dans les matieres qu'il traite.

TRADUCTION des modéles de Latinité, tirés des meilleurs Ecrivains. Second Recueil de Prose. *A Paris*, chés *Louis-François de la Tour*, ruë Saint Jacques vis-à-vis les Mathurins, à S. Thomas d'Aquin. 1748. *In*-8°. pp. 433.

On a été informé par un des précédens Mercures *, que M. Chompré a fait paroître un nouveau Tome de son Recueil intitulé, *Latini Sermonis Exemplaria*. Il donne aujourd'hui la Traduction de ce second volume, en avertissant qu'il aspire moins à la gloire de passer pour élégant Ecrivain, qu'à l'avantage d'être utile à la jeunesse. En plusieurs endroits, il n'a point fait difficulté de profiter du travail des Traducteurs qui l'ont précédé, &, autant qu'il a pû, il a rapproché de la lettre les versions qui lui ont paru trop hardies. Moyennant le soin qu'il prend de publier en François les fragmens qu'il propose pour modéles à ceux qui veulent

* Second volume de Juin 1748, p. 153.

écrire purement en Latin, non-ſeulement les commençans pourront juger, en comparant leurs Traductions à celle-ci, s'ils ont ſaiſi le véritable ſens de l'Auteur, mais une mere de famille, & toute autre perſonne ſans littérature, ſeront en état, le livre à la main, de ſe faire traduire ces fragmens par un enfant, & de s'aſſûrer ſi ſon explication eſt fidelle.

LETTRE ſur la Peinture, Sculpture & Architecture, A M. ***. 1748.

A la ſeule inſpection du titre, on doit s'attendre à ne pas trouver dans l'ouvrage un ſtyle abſolument correct, mais en récompenſe on peut compter d'y puiſer beaucoup de connoiſſances. Cette Lettre eſt diviſée en trois Parties, dont la premiere ſert de réponſe aux *Réflexions ſur quelques cauſes de l'état préſent de la Peinture en France*; la ſeconde contient des Notes critiques ſur la Lettre publiée l'année derniere par M. l'Abbé le B., & la troiſiéme renferme l'examen des principaux ouvrages de Peinture, de Sculpture & de Gravûre, expoſés cette année au Salon du Louvre. En liſant cette Brochure, nous avions ſoupçonné que pluſieurs perſonnes y avoient part. Nous avons été depuis confirmés dans notre conjecture. On ne peut trop exhorter des Juges, auſſi capa-

bles que les Auteurs de cette Critique, de remarquer les défauts & les beautés des productions des Artistes, à continuer chaque année de communiquer au public leurs observations.

SATYRE contre les Déistes. *A Paris*, au Palais, chés *de Nully*, Libraire, Grande Salle, à l'Ecu de France, 1748.

HISTOIRE du Théâtre François, depuis son origine jusqu'à présent. Tome XII. *A Paris*, chés P. G. *le Mercier*, Imprimeur Libraire, ruë S. Jacques, au Livre d'or, & *Saillant*, Libraire, ruë S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1748.

CONFERENCES Ecclésiastiques du Diocèse d'Angers sur les cas réservés. Tome second. *A Angers*, chés Pierre-Louis *Dubé*, Imprimeur de M. l'Evêque, 1748. Volume *in*-12. de 493 pages.

HISTOIRE générale d'Allemagne par le P. *Barre*, Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, & Chancelier de l'Université de Paris. Tome III, qui comprend les Regnes depuis 840 jusqu'en 1039. *A Paris*, chés *Delespine*, *Thiboust* & *Herissant*, de 684 pages.

FABLES NOUVELLES, mises en vers, avec la vie d'Esope, tirée de Plutarque & d'autres Auteurs, par M. *Richer*.

Nouvelle Edition corrigée & augmentée d'environ 50 Fables. *A Paris*, chés *Barrois*, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

DISSERTATION sur la Chronologie des Rois Mérovingiens, depuis la mort de Dagobert I. jusqu'au Sacre de Pepin, qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Soissons pour l'année 1746, avec des réponses aux Critiques de quelques articles de deux autres Dissertations de l'Auteur, couronnées par la même Académie en 1743 & 1744, & des éclaircissemens sur le Roi des Ribauds, par M. *Gouye de Longuemare*, Avocat au Parlement & Greffier du Bailliage de Versailles. *A Paris*, chés *Chaubert*, à l'entrée du Quai des Augustins, 1748, *in*-12. de 206 pages.

MEMORIAL de Paris & de ses environs, à l'usage des Voyageurs, par M. l'Abbé *Antonini*. Nouvelle Edition *in*-12. Chés *Bauche*, Quai des Augustins, à l'Image Sainte Geneviéve.

BIBLIOTHEQUE des jeunes Négocians, par M. *de la Rue*, chés le même Libraire.

PRATICIEN UNIVERSEL, de *Couchot*, chés le même.

HISTOIRE du Royaume de Suéde.

Premier volume. *A Stockholm*, chés *Salvius*, Imprimeur Libraire de cette Ville, 1747, *in*-4°.

DISSERTATION sur les usages & les mœurs des Lapons, par M. Pierre *Hoegstroem*, Pasteur en Laponie. Dans la même Ville.

On imprime actuellement *à Coppenhague* les Mémoires du Comte de Greiffenfeld, ci-devant Grand Chancelier de Dannemarck, & ceux de l'Amiral Adeler, & du Vice-Amiral Tordenskield. Cet ouvrage sera *in*-4°. avec de belles figures.

PORTRAITS historiques des Hommes illustres de Dannemarck, remarquables par leur mérite, leurs Charges & leur Noblesse, avec leurs Tables Généalogiques, 1747, *in*-4°. par M. *Tycho Hoffmann*, Membre de la Société Royale de Londres, *Ibidem*.

DE FORO DIVINO *Commentatio Philosophica. Auctore Godofr. Profé, Prof. Ph. & Math. Hamburgi*, 1747, *in*-4°. *Hamburgi.*

JOANNIS VOGT *Catalogus Historico criticus librorum rariorum, jam curis tertiis recognitus, & copiosâ accessione ex symbolis & collatione Bibliopolorum per Germaniam doctissimorum adauctus. Ibidem. Herol.* 1747. *in*-8°.

CHRISTIANI *Gottlieb Buderi... Opuscula, quibus selectiora Juris publici, Feudalis, Ecclesiastici, Germanici, & Historiæ patriæ ac litterariæ, argumenta exhibentur. Jenæ, apud Christ. Henricum* Cuno, 1746, *in*-8°.

On va publier *à Londres* la Description historique de la Hollande, sous ce titre, *Notice impartiale des Provinces-Unies.* L'Auteur y décrit l'origine & les accroissemens de la République ; l'étenduë de ses Provinces & la nature de son terroir, les mœurs & le caractére des habitans de ces Pays, & les avantages dont ils peuvent profiter, l'Etat Ecclésiastique, l'administration de la puissance suprême, la forme du Gouvernement qui est aristocratique, la raison d'état, *Ragione di Stato.* Il décrit les armes & les titres des sept Provinces ; il parle des Hommes illustres qui ont fait honneur à la République, & des principaux Auteurs qui ont écrit de ce même Pays.

Dans la même Ville, on travaille à une sixiéme Edition du *Dictionnaire Anglois & François de Boyer*, & à une Edition nouvelle des *ouvrages de Ciceron.* Cette derniere contiendra onze volumes *in*-12. portatifs & commodes.

On a réimprimé dans la même Ville

depuis quelque tems *les Voyages d'Edouard Pocock* en Egypte & aux environs, en deux volumes *in-fol.* & les voyages de M. *Shaw*, *in-4°.*

ŒUVRES posthumes de Thomas Chubb, contenant 1°. des remarques sur l'Ecriture, 2°. des observations sur le Livre de la Mission divine de M. Warburton, 3°. divers Traités sur les sujets les plus importans de la Religion, 4°. un postcrit à ses quatre dernieres Dissertations, & en particulier à celle qui roule sur Melchisedech, 1748, *in-8°.* Deux volumes. *A Londres.* L'ouvrage est en Anglois.

COLLECTION de trente Traités du même Auteur, laquelle forme aussi deux volumes *in-8°. Ibidem.*

APPENDIX *ad Thesaurum Linguæ Græcæ ab Henrico Stephano constructum, & ad Lexica Constantini, & Scapulæ, studio & labore Danielis Scott*, 1747, *in-fol.* Deux volumes. *Ibidem.*

NOUVELLE VERSION en Anglois, par le même Auteur, de l'Evangile de Saint Mathieu, avec des notes pour justifier la maniere dont on l'a traduit, & pour éclaircir par les meilleures autorités le sens & la pureté des expressions de l'original. On y a ajouté un examen des notes du

Docteur Mill, sur cet Evangeliste. *Ibidem.*

TRAITE' sur le Sénat Romain, en deux Parties, par M. *Conyers Middleton*, Docteur en Théologie, & Premier Bibliotécaire de l'Université de Cambridge. *in-*8°. *Ibidem.* L'ouvrage est en Anglois.

CAAL BEN ZOHAIR *carmen Panegyricum in laudem Muhammedis ; Amralkeisi Moallakach, cum Scholiis Arabicis, & versione Latina Levini Warneri. Accedunt Sententiæ Imperatoris Ali & nonnulla ex Hamasa & Divan Hudeilitarum. Omnia ex Manuscripto Bibliothecæ Batavæ edidit, vertit, notisque illustravit Gerardus Joannes Lette. Præmissa est laudatio celeberrimi viri Abb.* Schultens. *Lugduni Batavorum, apud Corn.* Haak, 1748, *in-*4°.

LA NOUVELLE Edition des ouvrages de Jean-Guillaume *Hoffmann* est actuellement sous presse *à Leyde*, chés *Combaak*. Cette Collection contient les piéces suivantes. 1°. *Commentarius ad legem Juliam de Adulteriis*, 2°. *Meletemata ad Pandectas*, 3°. *Historia Triumviratus*, 4°. *Dissertatio ad legem Oppiam de Matronarum cultu*, 5°. *Præfatio Menagii Amœnitatibus Juris præmissa.*

SEBALDI RAVII.... *Diatribe de Epulâ funebri Gentibus dandâ ad Isa. c.* 25.

v. 6. 7. 8. cum præfatione Davidis Millii. Trajecti ad Rhenum, apud Paddenburgios, 1747, *in*-8°.

INDEX *verborum ac phrasium Luciani, sive Lexicon Lucianeum, ad editiones omnes, maxime novissimam Westlenianam, concinnatum à Cn. Conrado Reitzio. Ibidem. Ex Typographia Hermanni* Besseling, 1747, *in*-4°. Ce Lexicon est Grec seulement

NOUVELLE DISSERTATION sur l'électricité des corps, dans laquelle on découvre le vrai méchanisme des plus surprenans phénomenes qui ont paru jusqu'à présent, & d'une infinité d'expériences nouvelles de l'invention de l'Auteur. Par M. *Morin*, Professeur de Philosophie au Collége Royal de Chartres. *A Chartres*, chés *la veuve Roux*, Imprimeur Libraire, 1748, *in*-12, & *à Paris*, chés *la veuve Etienne & fils*, Libraires, ruë S. Jacques.

DEFENSE des principaux articles de la Foi Catholique, contre M. *Elms*, Ministre de l'Eglise Anglicane, par M. *Tilly*, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré de l'Abbaye de Valsery, Docteur en Théologie; avec ces paroles de l'Ecriture à l'inscription du livre. *Soyez toujours prêts de répondre pour votre défense, à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espé-*

rance que vous avez. 1. *P.* 3. *v.* 15. *A Soissons*, chés P. Nic. *Waroquier*, Imprimeur Libraire, 1748, *in*-12. & *à Paris*, chés Antoine *Boudet*, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.

CODEX MEDICAMENTARIUS, *seu Pharmacopæa ex Mandato Facultatis Medicinæ Parisiensis edita à Joanne-Baptista Thoma* Martineng, *Decano. Editio auctior & emendatior. Parisiis, apud Guillelmum* Cavelier, *patrem, Bibliopolam, viâ Jacobæâ*, 1748, *in*-4°.

ON DÉLIVRE présentement aux Souscripteurs les trois premiers volumes de la *Bible en Latin & en François*, *avec des notes littérales, critiques & historiques, des Préfaces & des Dissertations tirées du Commentaire de Dom Augustin Calmet*, &c. chés G. *Martin*; J. B. *Coignard* & Ant. *Boudet*; P. J. *Mariette* & Hyp. L. *Guerin*, Libraires, rue S. Jacques, *in-quarto*.

NOUVEAU TRAITÉ des Criées, ventes des Immeubles & des Offices par Décret, avec des Observations sur les Décrets volontaires, les Directions, la vente des rentes foncieres & constituées, & un Recueil d'Edits, Déclarations du Roi, Coûtumes, Reglemens, Certificats d'usages & Formules sur cette matiere, par Me Jean-Alexis *Thibault*, Procureur au Parlement de Di-

jon. *A Paris*, chés *Mesnier*, Imprimeur Libraire, rue S. Severin, 1748. Deux volumes *in-quarto*.

TRADUCTION Italienne de la pluralité des Mondes de M. de Fontenelle. *A Paris*, chés *Brunet*, Libraire au Palais, 1748, *in-12*.

LE VOLUME VI. de l'Histoire générale des voyages paroît chés *Didot*, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or, 1748, *in-quarto*.

TRACTATUS *mechanicus de non naturalibus, qui est brevis explicatio mutationum, quas in humano corpore producunt aër, diæta &c. Simul cum inquisitione in naturam & usum balneorum, quibus præfixa est Doctrina Secretionis, pluribus in propositionibus, à Domino Josepho* de Marco, *Doctore Medico, in Linguam Latinam ex Anglicâ conversus. Avenione, apud Franciscum* Girard, *in Plateâ Sancti Desiderii*, *in-12*.

LE TRIOMPHE de la vérité, ou Mémoires de M. *de la Villette*, par Madame *le Prince* D. B. *A Nancy*, chés Henri *Thomas*, & se trouve *à Paris*, chés *Damonneville* & *Bordelet*, rue S. Jacques. Deux petits volumes *in-12*, brochés, l'un de 130 pages, & l'autre de 139, 1748.

RELATION HISTORIQUE du voyage fait à l'Amérique Méridionale par ordre du

Roi d'Eſpagne, pour meſurer quelques degrés du Méridien terreſtre, & tirer de là des connoiſſances pour déterminer la vraye figure & grandeur de la terre, &c. par D. Georges *Juan* & D. Antoine *Ulloa*, Capitaines de Frégates, &c. Premiere Partie, deux tomes *in-quarto*, de 682 pages, imprimée *à Madrid*, par l'ordre de S. M. chés Antoine *Marin*, 1748. L'ouvrage eſt en Eſpagnol.

Observations Aſtronomiques & Phyſiques, faites aux Royaumes du Pérou par les mêmes Capitaines, imprimées *à Madrid*, chés Jean *de Zufiiga*, volume *in-quarto* de 396 pages, 1748.

Pieces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France, dont la plûpart n'avoient point encore été publiées,&dont quelques-unes, quoiqu'imprimées, ne ſe trouvent plus. Avec des notes hiſtoriques & géographiques, par M. *Menard*, Conſeiller au Préſidial de Niſmes, Académicien honoraire de l'Académie des Sciences & des Belles-Lettres de Lyon, & Aſſocié à celle des Belles-Lettres de Marſeille. *A Paris*, chés *Chaubert*, Libraire, à l'entrée du Quai des Auguſtins, *in-quarto*.

Lettres de Sainte Thérèſe, traduites de l'Eſpagnol en François par feue la Révérende Mere Marie Marguerite *de Mau-*

peou, dite Therese de S. Joseph, Religieuse & Prieure du Convent des Carmélites de S. Denis en France, & ensuite Prieure des Carmélites de Pont-aux-Dames. Tome second. *A Paris*, chés *Garnier*, rue saint Jacques, à la Providence.

La Loterie, Fête galante, par M**, *à Paris*, chés *Babuty*, rue S. Jacques, à S. Chrysostôme, Brochure *in*-12.

Dissertation sur l'utilité de la Soye des Araignées, en Latin & en François, à laquelle on a joint l'analyse chymique de cette Soye, avec quelques autres piéces qui ont été faites à ce sujet, par M. *Bon*, Premier Président Honoraire en la Chambre des Comptes, Aides & Finances, de Montpellier; imprimée *à Avignon*, chés *Girard*, & se vend *a Paris*, chés *Huart* & *Moreau*, fils, Libraires, rue S. Jacques, *in*-12.

Histoire universelle, traduite du Latin du P. Turcellin, Jésuite, avec des notes sur l'Histoire, la Fable & la Géographie. Deux volumes *in*-12, chés le même.

Oraisons Funebres, prononcées par feu M. *Maboul*, Evêque d'Alet, *in*-12. *A Paris*, chés Ph. *Vincent*, fils, rue S. Severin, à l'Ange.

L'Alphabet nouveau & amusant, avec figures, pour instruire facilement les

enfans, dédié à M. le Duc de Montpensier. *A Paris*, chés *Langlois*, Libraire, ruë S. Jacques.

LES AIDES de France & leur Régie, suivant les Ordonnances des mois de Juin 1680, & de Juillet 1681, & les Edits, Déclarations, Arrêts & Reglemens rendus en interprétation d'icelle, par M. *de Roquemont*. Seconde Edition, *in*-12. *A Paris*, chés *Delaguette*, Imprimeur Libraire, ruë S. Jacques, à l'Olivier.

COMMENTAIRE sur le fait des Aides. Abregé méthodique dont on peut tirer un éclairciſſement solide pour régir & administrer avec succès la Ferme générale des Aides. Ouvrage utile & néceſſaire à tous les Fermiers, Sous-Fermiers, Employés, & à tous les Redevables des droits de la Ferme des Aides, par M. Jean Henri *Dubois*, Commis à la Régie de la même Ferme. Troisiéme Edition, augmentée des principaux Reglemens depuis l'Ordonnance jusqu'à présent, *in*-12. *A Paris*, chés le même.

TRAITE' des Aides, contenant les abus qui s'y gliſſent, les fraudes qui s'y commettent, tant par les Redevables que par les Employés; l'instruction pour y remedier par l'exercice, conformément à l'Ordonnance du mois de Juin 1680; tous les Actes

Actes concernant les Droits de leurs formalités, un Traité de l'inscription de faux, & la maniere de les éviter. Ouvrage utile & nécessaire à tous les Employés, pour apprendre en peu de tems l'exercice des Aides, & à bien régir; & aux Sous-Fermiers à conserver leurs droits. Par Me Pierre *Asse*, ci-devant Employé dans les Aides. Seconde Edition *in*-12. *A Paris*, chés le même.

Dominique *Seguin*, Imprimeur Libraire, près la Place S. Didier, *à Avignon*, vient d'imprimer & vend avec succès un Livre nouveau. Cet ouvrage a pour titre, *la Cosmographie divisée en cinq parties*, qui comprennent l'Astronomie, la Géographie, l'Histoire Ecclésiastique & la Chronologie. On y trouve un Traité de la Sphére, des Tables Astronomiques pour l'heure du lever & du coucher du Soleil aux principaux lieux de l'Univers, les principales mesures de la Terre, la description de tous les Pays du monde, les routes & les distances des Villes Capitales, le cours des Rivieres, les Ports de Mer; les Héréfies, les Saints Peres, & autres Ecrivains Ecclésiastiques de chaque siécle, les Conciles généraux, les Patriarchats, Evêchés & Universités de toute la Chrétienté; la Chronologie des Papes, des Empereurs, des Rois & autres

Princes Souverains de l'Europe. 1. vol, *in-octavo*, par M. l'Abbé *Expilly*.

Ce Livre se vend dans la même Ville, chés Claude *Delorme*, Imprimeur Libraire, à la fleur de lys, rue des Fourbisseurs.

On trouve chés *Prault*, pere, Quai de Gèvres, le *Détail des opérations de la Loterie Royale* du mois d'Août 1748, avec le Détail de la Loterie du mois d'Octobre 1747. Gravûre, 6 sols chaque Carte.

Critique Scéne par Scéne sur *Sémiramis*, Tragédie nouvelle de M. *de Voltaire*. *A Paris*, chés *Cailleau*, Libraire, rue S. Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins, à S. André. Il nous a paru que cette Critique étoit judicieuse, & n'étoit point dictée par la mauvaise humeur. Elle est de M. *Marchadier*, déja connu par une petite Comédie en vers, intitulée *le Plaisir*, qui fut jouée l'année derniere au Théatre François, & qui n'a pas fait moins de plaisi à la lecture qu'à la Représentation.

Il paroît un second Livre de Piéces de Clavecin, par le Sr *Duphli*, dédiées à Madame Victoire de France. Ce Recueil se vend *à Paris*, rue S. Honoré à la Regle d'or, & rue du Roule à la Croix d'or.

Panegyrique de Saint Louis, prononcé le 25 Août dans la Chapelle du Louvre en

présence de Messieurs de l'Académie Françoise, par M. *Poulle*, Abbé de Nogent, Prédicateur du Roi. *A Paris*, chés J. B. *Coignard*, rue S. Jacques. *in-quarto.* Prix 24 sols.

La Lettre suivante nous dispense de nous étendre sur ce Panégyrique. Quelques louanges qu'on y donne à l'Orateur, nous croyons que les Amateurs de la saine éloquence ne les trouveront point exagérées, lorsqu'ils liront son Discours.

*LETTRE de M** à M. L. M. D. C.*

L'Intérêt que vous prenez, Monsieur, à la gloire de M. l'Abbé Poulle, joint à l'intérêt que j'y prends moi-même, m'engage à vous faire part du succès de son Panégyrique de S. Louis. Les applaudissemens qu'il en a reçûs, n'ont été contredits de personne. Vous sçavez qu'il étoit déja connu par les differens Sermons de morale qu'il a prêchés dans plusieurs Eglises de Paris, & qui lui ont acquis une réputation très-bien méritée, mais sçavez-vous qu'il ne s'étoit nullement exercé dans le genre du Panégyrique, & que ce genre même n'est point dans son goût. Cependant Messieurs de l'Académie Françoise l'ayant nommé pour faire l'éloge de S. Louis en

leur présence, il m'a paru que M. Poulle avoit fait d'heureux efforts pour tâcher de répondre à l'honneur que l'Académie lui a fait en cette occasion.

Le style de son Discours est orné, sans être ni affecté ni recherché; les figures qu'il y employe consistent pour la plûpart dans la variété des tours & dans les descriptions; tout s'y transforme en images ou en raisonnemens, & les differens détails de cette Piéce concourent à en perfectionner l'ordonnance, qui se réduit à prouver que le Saint Monarque fit triompher la Religion, & comme Roi sur le trône, & comme Héros à la tête des armées.

Dans la premiere Partie, l'Orateur Chrétien fait voir que la Religion n'est point incompatible avec l'art de regner, & il en montre la divinité » par les sacrifices qu'el- » le exige du Souverain, par l'éclat qu'elle » prête à sa Couronne, par le bonheur » qu'elle assûre à ses Sujets, & par la gloi- » re qu'elle procure à Dieu.

Dans la seconde-Partie, il s'attache à prouver que le véritable héroïsme est celui qui est fondé sur la Religion; mais les plus forts argumens en sont tirés du simple récit des succès & des disgraces de S. Louis, parce qu'en effet cette vérité, mise en action, ne devient alors que plus évidente.

La premiere Partie, moins resserrée que la seconde, a paru plus travaillée & plus saillante en même-tems; mais n'est-ce point aussi que l'abondance de la matiere est la seule cause de la difference qu'on y a remarquée?

Je me figure que vous êtes impatient de lire au moins quelques morceaux détachés de ce Discours, en attendant que l'ouvrage entier vous parvienne, & je vais vous satisfaire.

.... » Les passions des Rois sont souveraines comme eux; sûres d'être respectées, elles s'annoncent avec bruit, elles se produisent avec confiance, la flaterie les encense, la politique les entretient, les objets volent au-devant d'elles, & ne leur laissent que l'embarras de choisir, elles n'ont à craindre que Dieu & les remors.... Que de périls pour l'innocence du jeune Louis!..... Il a reçû, il est vrai, de la nature des penchans vertueux; une mere attentive à cultiver avec soin ces semences précieuses, mais, & ces instructions & ces penchans, tiendront-ils toujours contre cette conspiration universelle & persévérante? N'y aura-t'il pas quelques momens d'oubli & de dissipation, où l'homme ennemi pourra semer l'ivroye parmi le bon grain? Ne se

» trouvera-t'il pas de ces Prophétes intré-
» pides de l'irreligion, de ces séducteurs
» ingénieux, habiles à jetter du ridicule
» sur la vertu, pour qui la piété du Prin-
» ce est une disgrace, & qui n'existent que
» par les foiblesses du Maître ?

..... » A peine Saint Louis essaye la
» Couronne, qu'elle est chancelante sur sa
» tête. Monte-t'il sur le trône, cet hérita-
» ge de ses Ancêtres ? Il ne s'y maintien-
» dra qu'à force de combats & de victoires.
» La mort de Louis VIII fut le signal de la
» rebellion ; au premier bruit qui s'en
» répand, les tempêtes s'élevent, les
» nuages se rassemblent, le tonnerre gron-
» de, les haines, couvertes du voile de la
» dissimulation, éclatent; la plûpart des
» Vassaux, Souverains eux-mêmes, retenus
» jusques-là par la crainte, brisent avec
» dédain le joug de la dépendance ; ils res-
» suscitent des prétentions orgueilleuses &
» chimériques ; ils murmurent, ils s'unis-
» sent, ils menacent, ils s'arment, ils com-
» mandent ; d'autant plus audacieux qu'ils
» voyent les rênes du Royaume entre les
» mains d'une femme & d'un Roi presque
» enfant. Insensés, que leur fureur aveu-
» gle ! Ils ne tarderont pas à s'appercevoir
» que cette Régente, qu'ils bravent avec
» tant d'ostentation, est une femme forte,

» au-dessus de son sexe par ses lumieres,
» au-dessus des périls par son courage, au-
» dessus des évenemens par sa piété, capa-
» ble de prévoir tout & de rémédier à tout;
» prête, s'il le falloit, à s'ensevelir avec son
» fils sous les ruines du trône, plutôt que
» de souffrir qu'on en viole impunément la
» majesté. Ils apprendront à leurs propres
» dépens, que ce Roi dont ils méprisent la
» jeunesse, porte dans un corps encore foi-
» ble & délicat, la raison d'un homme, le
» cœur d'un Souverain, la valeur d'un Hé-
» ros. . . . . .

. . . . . » Que les Peuples sont heureux
» quand ils ont leurs Maîtres pour Juges!
» Une fonction si noble, l'appanage de la
» Divinité, n'est jamais remplie si digne-
» ment que par des Souverains. Semblables
» à Dieu, qui se suffit à lui-même, & de-
» vant qui toute distinction s'évanouit, les
» Rois apperçoivent les hommes à cette
» distance, qui les confond tous dans le
» même centre d'égalité. Ils ne sont
» susceptibles, ni de cet intérêt qui céde à
» l'attrait des présens, ni de cette lâcheté
» qui sacrifie la vérité aux égards, ni de
» cette crainte qui n'ose résister à la puis-
» sance, ni de ces haines qui corrompent
» les jugemens. Ces vapeurs grossieres de
» la terre ne montent pas jusqu'à la ré-

» gion ſupérieure qu'ils habitent. Ils ont
» les paſſions de l'humanité, il eſt rare
» qu'ils en ayent les vices. Plus heureux
» nos Ancêtres, qui eurent pour Juge,
» non-ſeulement un Roi, mais un Pere,
» mais un Saint!

.... » Provinces déſolées, pour qui le
» Ciel eſt d'airain & la Terre de fer, ne
» dites plus que Dieu vous abandonne;
» les bons Rois ſont une ſeconde Provi-
» dence. Conſolez-vous, Louis connoît
» vos beſoins, & comment les ignoreroit-
» il? Il a le nom de tous les malheureux
» répandus dans ſes Etats....

.... » Les Pays éloignés dont S. Louis
» médite la conquête, ſont ſéparés par de
» vaſtes mers, munis de pluſieurs Places
» fortes, coupés par des canaux ſans nom-
» bre, défendus par l'air contagieux qu'on
» y reſpire. Les Peuples qu'il doit ſubju-
» guer ſont hardis à l'attaque, cruels dans
» les ſuccès, prompts à prendre l'allarme,
» plus ardens à revenir à la charge, auſſi-
» tôt ralliés que diſperſés, toujours fugitifs,
» toujours menaçans & invincibles par
» leur foibleſſe même. L'armée qu'il com-
» mande eſt un aſſemblage de pluſieurs Na-
» tions, oppoſées d'humeur & de caractére,
» indépendantes, quoique ſoumiſes à ſes
» ordres, ſur leſquelles il n'a de pouvoir

» que celui qu'elles lui cédent, & dont il
» eſt forcé de tolérer les excès.

» Ces difficultés ne retardent pas la ra-
» pidité de ſes exploits; il arrive, il com-
» bat, il triomphe. Damiette ouvre ſes
» portes au Vainqueur. Superbes Sarraſins,
» raſſemblez-vous de nouveau, & vous ſe-
» rez ſoumis; honteux de tant de défaites,
» tentez encore une fois le deſtin des ba-
» tailles, & vous ſerez détruits....

.... » Pourrois-je oublier ce jour fameux
» dans les Annales du Chriſtianiſme, où
» notre Héros prit poſſeſſion de Damiette?
» On ne le vit point étaler le faſte inſul-
» tant des Conquérans du ſiécle; il ne pa-
» rut pas ſur un Char, traînant après lui
» les Nations enchaînées, mais pieds nuds
» & à la ſuite de la Croix, que l'on por-
» toit en triomphe. *Le ſouffle du Seigneur*
» *a diſſipé nos ennemis*, dit alors cet autre
» Machabée; *faiſons regner le Dieu qui nous*
» *a fait vaincre, & que ces lieux, témoins*
» *des abominations des Gentils, ſoient les té-*
» *moins du Sacrifice adorable des Chrétiens.*
» *Aſcendamus nunc mundare ſancta & reno-*
» *vare.* Il dit, & il fut fait. Non, la Dé-
» dicace du Temple de Salomon n'eut rien
» de ſi touchant. L'onction ſainte purifie
» & conſacre ces Moſquées impures. Un
» nouveau Tabernacle s'éleve parmi les ac-

» clamations de l'armée ; le parfum des
» prieres monte jusques au Ciel ; l'air re-
» tentit des gémissemens & des sanglots ;
» les Chérubins & la Milice Céleste s'em-
» pressent d'être les Spectateurs de ces Mys-
» teres redoutables. Un Pontife du Très-
» Haut, pénetré de la grandeur de son Mi-
» nistére, entre dans le Saint des Saints. A
» sa voix, la Victime de propitiation des-
» cend sur l'Autel. Saint Louis fond en lar-
» mes, se prosterne, jette ses palmes de-
» vant le Trône de l'Agneau, l'adore &
» s'immole avec lui.

.... » Saint Louis voit approcher l'E-
» ternité avec confiance ; dans sa tente,
» sur ce lit où il est étendu, & que la mort
» couvre de son ombre, c'est un Héros qui
» donne ses ordres avec tranquillité, qui
» pourvoit à la sûreté de son camp ; c'est
» un ami qui console une Cour, que sa perte
» va jetter dans le désespoir ; c'est un Roi
» qui recommande son Peuple à l'Héritier
» du Trône ; c'est un Chrétien qui vole
» au-devant du glaive, qui s'offre lui-mê-
» me tout entier en holocauste ; c'est un
» Citoyen du Ciel, qui n'a plus de com-
» merce avec la terre, qui est en esprit dans
» les Tabernacles éternels, & qui devan-
» çant son bonheur par ses desirs, s'écrie :
» *Seigneur, j'entrerai dans votre Maison ; je*

» *vous adorerai dans votre ſaint Temple, je*
» *glorifierai votre Nom.* Enfin c'eſt un Pé-
» nitent qui veut expirer ſur la cendre, &
» y recevoir la Couronne de juſtice.

» Que faiſiez-vous cependant, Peuples in-
» fortunés ? Vous rendiez à Dieu de ſolem-
» nelles actions de graces de la priſe de Car-
» thage ; vous ne vous entreteniez que des
» conquêtes de S. Louis, Hélas ! il n'étoit
» plus. A cette nouvelle, quel deuil !
» Quelle conſternation ! Ils le reverront,
» mais comment ? Repréſentez-vous Moy-
» ſe rapportant de l'Egypte les oſſemens
» de Joſeph ; tel & plus lamentable encore
» fut le retour de Philippe, l'Héritier de
» la Couronne, lorſqu'il revint de l'Afri-
» que, conduiſant les corps inanimés du
» Comte de Nevers, ſon frere ; d'Iſabelle,
» ſon épouſe ; de S. Louis, ſon pere. Ce
» ſpectacle lugubre traverſe la France ; les
» Peuples déſolés accourent de toutes
» parts ; ils veulent voir leur Pere ; en le
» voyant, ils croyent le perdre une ſecon-
» de fois ; ils arroſent ſon corps de leurs
» larmes, & le ſouvenir de ſa ſainteté les
» leur fait auſſi-tôt condamner ; ils pleu-
» rent ſur eux-mêmes, ils l'invoquent.

Si je voulois, Monſieur, vous faire con-
noître tous les beaux endroits de cette Piè-
ce ; outre qu'ils ne pourroient que perdre

s'ils étoient déplacés, je ferois obligé de les extraire en si grand nombre, qu'insensiblement je passerois les bornes d'une Lettre.

Qu'il me suffise maintenant de prévenir une refléxion que vous ne manquerez pas de faire à la lecture du Discours. Les louanges du Roi & du Héros se mêlent si naturellement avec les preuves; les transitions sont si heureuses, & les traits de l'Histoire de S. Louis sont mis en œuvre avec tant d'art, qu'on a peine à discerner si c'est de la sainteté du Roi ou de l'éloquence de l'Orateur, qu'on se sent frappé davantage. Je suis, &c.

LETTRE de M. de la Soriniere à M. Barriere, Imprimeur Libraire à Angers.

J'Ai lû, Monsieur, *les Destinées de Louis le Bien-Aimé*, Poëme intitulé *Héroïque*, que vous venez d'imprimer sans nom d'Auteur, & j'ai en même-tems appris que quelques gens répandoient dans le public que cet ouvrage étoit de moi.

Je vous prie, Monsieur, de faire tout ce qui dépendra de vous pour empêcher ce bruit de s'accréditer; vous sçavez mieux que personne le peu de part que j'ai à cette nouvelle production.

Ce n'eſt pas, Monſieur, que ce Poëme ne me fît peut-être beaucoup d'honneur, mais enfin il n'eſt pas juſte que celui qui l'a réellement compoſé ſoit privé de la gloire qui lui en doit revenir, & je me ferois un vrai ſcrupule de la lui dérober. Je ſuis, &c.

Sorinière.

A la Soriniere le 28 Juillet 1747.

PROSPECTUS.

Hiſtoire Naturelle, générale & particuliere, avec la deſcription du Cabinet du Roi.

ON imprime cet Ouvrage par ordre du Roi; il aura quinze volumes *in-*4°. Ce livre eſt en partie de M. de Buffon, de l'Académie Royale des Sciences, de la Societé de Londres, de l'Académie de Berlin, de celle d'Edimbourg, & Intendant du Jardin du Roi; & en partie de M. Daubenton, Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, Garde & Démonſtrateur du Cabinet d'Hiſtoire Naturelle au Jardin du Roi. Cet ouvrage s'eſt fait par les ordres & ſuivant les vûes de M. le Comte de Maurepas. Ce Miniſtre, après avoir formé lui-même & par ſa protection immé-

médiate le Cabinet d'Histoire Naturelle, a jugé que pour le rendre plus utile, il étoit nécessaire d'en publier la description & d'en former un corps d'Histoire Naturelle; les Auteurs ont tâché de remplir ses vûes, & de satisfaire à ses ordres.

Le premier volume contient une Préface, dans laquelle on donne un détail historique sur l'établissement & l'utilité du Jardin Royal, & en particulier sur celle du Cabinet d'Histoire Naturelle, sur les soins qu'on s'est donné pour le former, sur les graces particuliéres que le Roi a répanduës sur cet établissement; on entre ensuite dans le détail des parties qui composent le Cabinet, & on finit par une exposition succinte de l'ouvrage qui doit suivre.

Après cette Préface, on trouve un Discours sur la maniere d'étudier & de traiter l'Histoire Naturelle; on y donne des regles pour bien conduire son esprit dans l'étude de cette science; on explique ce que c'est que les méthodes, on examine s'il y en a de générales, s'il peut y en avoir de parfaites; on compare ensuite les differentes méthodes, & on en fait voir les erreurs, tant de principe que de détail. On expose la méthode qu'on suit dans cet ouvrage, on donne les raisons qu'on a eues de la préferer aux autres, & on finit par des ré-

flexions ſur la métaphyſique des Sciences, & ſur la maniere dont on doit ſe conduire dans la recherche de la vérité.

Enſuite on entre en matiere par une ſecond Diſcours qui a pour titre, *Hiſtoire & Théorie de la Terre*, c'eſt la clef de l'Hiſtoire Naturelle générale. Il faut prendre des idées des opérations de la Nature en grand, avant que de l'examiner en petit dans ſes productions; il faut connoître le Globe terreſtre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ſoit pour la forme de ſes parties, ſoit pour l'arrangement des matiéres qui le compoſent: ſans le ſecours de ces connoiſſances on ne peut ſe former aucun ſyſtême général ſur l'Hiſtoire Naturelle.

On donne enſuite les preuves de cette théorie; ces preuves ſont diſtribuées en dix-neuf articles, qui ſont comme autant de petits traités ſéparés, autant de morceaux d'Hiſtoire détaillés, autant de ſuites de faits particuliers, qui ſervent à prouver les faits généraux de l'hiſtoire de la Terre. Voilà ce que contient le premier volume qui eſt actuellement imprimé.

Le ſecond, dont l'impreſſion eſt fort avancée, commence par une hiſtoire générale des animaux; cette hiſtoire eſt diviſée en pluſieurs chapitres: dans le premier on fait la comparaiſon des animaux, des végétaux

& des minéraux ; dans le ſecond & dans le troiſiéme on traite de la réproduction en général, de la nutrition & du développement, choſes qui ſont communes aux végétaux & aux animaux ; dans les autres on traite de la génération des animaux & de l'économie animale. On trouvera une ſuite d'expériences au ſujet de la génération, & une expoſition des principaux ſyſtêmes que l'on a faits ſur cette matiére depuis Platon & Hyppocrate juſqu'à nous.

Après cette hiſtoire des animaux, priſe en général, on commence à deſcendre dans le détail, & avant que de donner l'hiſtoire particuliere de chaque animal, on a crû devoir donner l'hiſtoire naturelle de l'homme ; on ne la traite point en Anatomiſte, en Médecin ou en Phyſicien à ſyſtême, mais en Hiſtorien : l'homme conſideré comme animal, les mœurs qui lui ſont naturelles, ſuivant les differentes races & les differens climats, ſont l'objet de cette hiſtoire, dans laquelle on trouvera une infinité de faits intéreſſans.

Enſuite on donne une deſcription exacte de toutes les piéces d'Anatomie humaine, qui ſont au Cabinet du Roi en grande quantité, & qui pour la plûpart ſont travaillées avec le plus grand ſoin. Ces piéces ſont numérotées, comme toutes les au-

tres du Cabinet, & le numéro ſera imprimé à la tête de la deſcription; ces deſcriptions ſont accompagnées de faits hiſtoriques, utiles ſurtout à ceux qui veulent former des Cabinets d'Hiſtoire Naturelle.

Ces deux premiers volumes paroîtront au commencement de l'année 1749; le troiſiéme & quatriéme contiennent l'hiſtoire particuliere des animaux quadrupédes, tirée des Auteurs d'Hiſtoire Naturelle & d'un grand nombre de Voyageurs, d'Auteurs de Traités d'économie ruſtique, de chaſſe, &c. l'hiſtoire eſt accompagnée de la deſcription de chaque animal. On commence par les animaux domeſtiques, enſuite on fait l'hiſtoire des animaux ſauvages, & enfin celle des animaux étrangers; on n'a pas même oublié les animaux fabuleux, ceux dont l'exiſtence eſt incertaine, ceux dont on prétend que les eſpéces ſe ſont perdues. On y donne auſſi les mœurs des differens animaux, leur nourriture, le tems du rut des mâles & de la chaleur des fémelles, leur maniere de s'accoupler, de porter, de mettre bas, &c. leur façon de chaſſer, de ruſer, la durée de leur vie, & quelques obſervations principales, tirées de l'Anatomie comparée. L'hiſtoire ſera ſuivie, article par article, de la deſcription du ſquelette de l'animal & de

celle des differentes parties d'anatomie; qui appartiennent à chaque animal.

Le cinquiéme volume contient la description & l'histoire des quadrupédes amphibies & des Poissons cétacées; cette partie sera précedée d'un Discours sur la méchanique & l'organisation des animaux; on y fait mention des genres singuliers, des espéces bizarres, des monstres, &c. On y donne aussi les differences particulieres de l'économie animale, soit par rapport aux parties qui servent à la respiration, à la circulation, à la génération, soit par rapport aux autres fonctions animales.

Dans le sixiéme volume on trouvera la description & l'histoire particuliere de tous les Poissons de mer, de lacs & de rivieres, une méthode pour en reconnoître les espéces; une histoire abregée des pêches, où l'on a rassemblé beaucoup de faits sur la migration des poissons.

L'Histoire & la description des coquillages, des crustacées & des insectes de la mer, sont la matiere du septiéme volume. La collection de Coquilles, qui est au Cabinet du Roi, est peut-être la plus complette qu'il y ait en Europe, aussi-bien que celle des plantes marines, qui n'étant que l'ouvrage des insectes de la mer, seront décrites dans ce volume, où l'on traite de la

formation & de l'accroiſſement des coquilles, & l'on donnera des remarques générales pour apprendre à les diſtribuer méthodiquement.

Le huitiéme volume contient l'Hiſtoire des Reptiles, des Inſectes de terre, & des animaux mycroſcopiques; cette derniere partie peut être intéreſſante par les découvertes que les Auteurs ont faites ſur cette matiere.

On donnera dans le neuviéme volume une Ornithologie. L'Hiſtoire des oiſeaux auroit dû ſuivre celle des quadrupédes, mais on a jugé à propos de la differer, parceque la collection d'oiſeaux, qui eſt au Cabinet du Roi, n'a été commencée que depuis peu de tems, & qu'elle n'eſt pas complette; on travaille à la former, & à meſure qu'il arrive quelque oiſeau rare, on en fait la deſcription.

Ces neuf volumes contiendront tout le regne animal, les trois ſuivans comprendront le regne végétal. Le premier de ces trois volumes eſt déja fait & achevé, c'eſt un ſyſtême général de végétation & un traité d'Agriculture, où l'on trouvera un grand nombre d'expériences que l'on a ſuivies depuis dix-ſept ans, après avoir traduit & dépouillé ce qu'il y a de bon & d'utile dans les Auteurs Anglois, Alle-

mands & Italiens, au sujet de la culture des plantes.

Les trois derniers volumes, c'est-à-dire, le treiziéme, le quatorziéme & le quinziéme, seront pour le regne minéral. On trouvera au commencement du treiziéme volume un discours sur la formation des pierres & des minéraux, que l'on a composé pour servir de suite à l'histoire de la Terre, qu'on a donnée dans le premier volume, mais on en differe l'impression, parce qu'il se trouvera encore mieux placé à la tête de l'Histoire des minéraux. Le treiziéme volume contiendra aussi la description & l'histoire des fossiles & des pierres figurées. La collection des pétrifications est extrêmement abondante au Cabinet du Roi.

Dans le quatorziéme volume on fait l'histoire des terres, des sables, des pierres communes, des cailloux & des pierres précieuses; on donne une méthode simple, naturelle & invariable pour connoître les pierres précieuses; cette belle partie de l'Histoire Naturelle sera traitée avec soin. La collection de ces pierres, soit transparentes, soit opaques, qui est au Cabinet du Roi, est extrêmement riche: on tâchera de rendre l'ouvrage digne de la matiere.

Enfin on finira par l'histoire des sels,

des soufres, des bitumes, des métaux & de tous les minéraux que l'on tire du sein de la terre, avec la préparation & les usages de toutes ces matieres.

Tous les volumes seront ornés de vignettes & de planches en taille-douce : il y aura, surtout, les gravûres qui sont nécessaires à l'instruction, & celles qu'on pourroit désirer pour l'intelligence des choses. Cet ouvrage sera suivi sans interruption, & l'on compte pouvoir en donner tous les ans quelques volumes au public. Il sera imprimé sur le même papier & avec les mêmes caractéres que le Prospectus, *in*-4°. Il se vendra *à Paris*, chés *Durand* ruë Saint Jacques, au Griffon, & *Pissot*, Quai des Augustins, à la Sagesse.

PRIX proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse. Pour les années 1749 & 1750.

LA Ville de Toulouse, célébre par les Prix qu'on y distribue depuis longtems à l'Eloquence, à la Poësie, & aux Arts, voulant contribuer aussi au progrés des Sciences & des Lettres, a, sous le bon plaisir du Roi, fondé un prix de la valeur de 500 liv. pour être distribué tous les

ans par l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles Lettres, à celui qui, au jugement de cette Compagnie, aura le mieux traité le ſujet qu'elle aura propoſé.

Le ſujet doit être alternativement de Mathématique, de Médecine & de Littérature.

L'Académie avoit propoſé pour ſujet du Prix de 1748, d'*aſſigner la nature & la cauſe de la rage, & quels en peuvent être les préſervatifs & les remédes.*

Ce Prix a été adjugé à la Piéce n°. 3, qui a pour déviſe : *Nec deſperandum de inveniendo tam ſingularis veneni ſingulari antidoto* : dont l'Auteur eſt M. Sauvages, Profeſſeur Royal en Médecine, de la Société Royale de Montpellier, & des Académies d'Upſal & de Stokholm.

L'Académie a propoſé en 1747, pour ſujet du prix de 1749, *de fixer le tems où les Sciences & les Arts ont commencé à être cultivées chés les Volſques, & de marquer les changemens qu'ils occaſionnerent dans les mœurs, les Coûtumes & la Religion de ces Peuples.*

Le ſujet que l'Académie avoit propoſé pour le Prix de 1747, qu'elle réſerva, étoit *la cauſe phyſique de l'applatiſſement de la terre, tel qu'il a été déterminé par les opé-*

rations faites au Cercle Polaire, en France & sous l'Equateur. La Compagnie a déterminé de joindre ce Prix à celui de 1750, qui sera double, & pour lequel elle propose encore le même sujet.

Ceux qui ont déja remis des ouvrages sur cette matiere, pourront les présenter de nouveau, après y avoir fait les changemens qu'ils jugeront convenables.

Comme quelques Auteurs, dans les ouvrages qu'ils avoient présentés, ne cherchoient que l'explication d'un applatissement indéterminé de la terre, sans même avoir égard aux variations de la pésanteur observée à differentes latitudes, l'Académie croit devoir avertir, qu'elle demande une cause, qui, en s'accordant avec ces variations, explique le degré d'applatissement déterminé par les mesures.

Les Sçavans sont invités à travailler sur ces sujets, & même les Associés étrangers de l'Académie. Les autres Académiciens sont exclus de prétendre au Prix.

Ceux qui composeront sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs ouvrages, qui soit bien lisible, surtout quand il y aura des calculs algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs ouvrages une sentence ou devise, mais ils

n'y mettront point leur nom. Ils sont exhortés cependant à y attacher un billet séparé & cacheté, qui contienne la même devise ou sentence, avec leur nom, leurs qualités & leur adresse : l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorsqu'ils adresseront leurs Ecrits au Secrétaire. Ce billet ne sera point ouvert, si la Piéce n'a remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour les Prix, pourront adresser leurs ouvrages à M. l'Abbé de Sapte, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas, il en donnera son récépissé, sur lequel sera écrite la sentence de l'ouvrage avec son numero, selon l'ordre dans lequel il aura été reçû.

Les paquets adressés au Secrétaire doivent être affranchis de port.

Les ouvrages, pour le Prix de 1749, doivent être remis avant le premier Mars.

Et avant le premier Février pour l'année 1750.

L'Académie proclamera dans son assemblée publique du 25 du mois d'Août de chaque année, la Piéce qu'elle aura couronnée.

Si l'ouvrage qui aura remporté le Prix,

a

a été envoyé au Secrétaire en droiture, le Trésorier de l'Académie ne délivrera ce Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de sa part.

S'il y a un récépissé du Secrétaire, le Prix sera délivré à celui qui le représentera.

L'Académie, qui ne prescrit aucun systême, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

PROGRAMME de l'Académie des Belles Lettres, Sciences & Arts, établie à Bordeaux.

CEtte Académie distribue chaque année un Prix de Physique, fondé par feu M. le Duc *de la Force*. C'est une Médaille d'or de la valeur de trois cens livres.

Le Pere Beraut Jésuite, Professeur de Mathématiques dans le Collége de Lyon, a remporté cette année le Prix de la question, *S'il y a quelque rapport entre la cause des effets de l'Aiman, & celle des phenoménes de l'Electricité.*

L'Académie propose aujourd'hui deux sujets pour les deux Prix qu'elle distribuera en l'année 1750. Le premier, *De la Ducti-*

lité des métaux & des moyens de l'augmenter. Le ſecond, *S'il y a quelque rapport entre les phenoménes du Tonnerre & ceux de l'Electricité.*

Les Diſſertations ſur ces deux ſujets ne ſeront reçûës que juſqu'au premier Mai de l'année 1750. Elles peuvent être en François ou en Latin. On demande qu'elles ſoient écrites en caractéres bien liſibles.

Au bas des Diſſertations, il y aura une ſentence, & l'Auteur mettra dans un billet ſéparé & cacheté, la même ſentence, avec ſon nom, ſon adreſſe & ſes qualités.

Les paquets ſeront affranchis de Port, & adreſſés à M. le Préſident Barbot, *Secretaire de l'Académie, ſur les Foſſés du Chapeau Rouge, ou à M.* Brun, *Imprimeur, aggregé de ladite Académie, ruë Saint Jâmes.*

PROGRAMME de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban.

MR. l'Evêque de Montauban, ayant deſtiné la ſomme de deux cens cinquante livres, pour donner un Prix de pareille valeur, à celui qui, au jugement de l'Académie des Belles Lettres de cette Ville, ſe trouvera avoir fait le meilleur Diſcours ſur un ſujet relatif à quelque point

de Morale tiré des Livres ſaints, l'Académie diſtribuera ce Prix le 25 Août prochain, Fête de S. Louis, Roi de France.

Le ſujet de ce Diſcours ſera pour l'année 1749.

Pourquoi le Sage eſt-il émû de la calomnie? Conformément à ces paroles de l'Ecriture: *Calumnia conturbat ſapientem. Eccleſ.* VII. 8.

Les diſcours ne ſeront tout au plus que de demi-heure de lecture, & finiront toujours par une courte Priere à Jesus-Christ. On n'en recevra aucun qui n'ait une Approbation ſignée de deux Docteurs en Théologie.

Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages, mais ſeulement une marque ou paraphe, avec un Paſſage de l'Ecriture Sainte, ou d'un Pere de l'Egliſe, qu'on écrira auſſi ſur le Regiſtre du Secretaire de l'Académie.

Toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, ſeront reçûës à prétendre au Prix, hors les Membres de l'Académie, qui en doivent être les Juges.

Les Auteurs feront remettre leurs ouvrages pendant tout le mois de Mai prochain, entre les mains de M. *de Bernoy*, Secretaire perpétuel de l'Académie, en ſa mai-

ſon ruë Montmurat, ou en ſon abſence, à M. l'Abbé *Bellet.*, en ſa maiſon ruë Cour-de-Toulouſe.

Le Prix ne ſera délivré à aucun, qu'il ne ſe nomme, & qu'il ne ſe préſente en perſonne, ou par Procureur, pour le recevoir, & pour ſigner le Diſcours.

Les Auteurs ſont priés d'adreſſer à M. le Secretaire trois copies bien liſibles de leurs ouvrages, & d'affranchir les paquets qui ſeront envoyés par la Poſte. Sans ces deux conditions, les ouvrages ne ſeront point admis au concours.

Le Diſcours qui a pour Sentence, *Beati miſericordes*, a remporté le Prix de cette année, & l'Ode qui a pour Sentence; *Redeunt Saturnia Regna*, a remporté le Prix réſervé.

PROGRAMME de l'Académie des Sciences de Dijon, fondée par M. Hector-Bernard Pouſſier, Doyen du Parlement de Bourgogne.

POur le Prix de Phyſique de l'année 1749, conſiſtant en une Médaille d'or, qui ſera délivrée le Dimanche 24 du mois d'Août de la même année, à celui qui aura le mieux traité la queſtion ſuivante.

Pourquoi les corps, électriques par eux-mêmes, ne reçoivent pas l'électricité par communication ?

Il ſera libre à ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, obſervant que leurs ouvrages ſoient liſibles, & que la lecture de chaque Mémoire rempliſſe, & n'excéde point une demie-heure; les Mémoires francs de port (ſans quoi ils ne ſeront pas retirés) ſeront adreſſés à M. Petit, Secretaire de l'Académie, ruë du vieux Marché à Dijon, qui n'en recevra aucun après le premier Avril. Tous ceux qui ayant travaillé ſur le ſujet donné, ſe ſeront fait connoître avant que l'Académie ait décidé ſur la diſtribution du Prix, ſeront exclus du concours. Pour remédier à cet inconvénient, chaque Auteur mettra au bas de ſon Mémoire une ſentence ou deviſe, & y joindra une feuille de papier cachetée, ſur le dos de laquelle ſera la même ſentence ou deviſe, & ſous le cachet ſon nom, ſes qualités & ſa demeure, pour y avoir recours lors de la diſtribution du Prix. Ces feuilles, ainſi cachetées de façon qu'on ne puiſſe y rien lire à travers, ne ſeront point ouvertes avant ce tems-là, & le Secrétaire en tiendra un Regiſtre exact.

Ceux qui exigeront de lui un Récépiſſé

de leurs ouvrages, le feront expédier sous un autre nom que le leur, & dans le cas où celui, qui auroit usé de cette précaution, auroit obtenu le Prix, il sera obligé, en chargeant une personne domiciliée à Dijon de sa Procuration pardevant Notaire, d'y joindre aussi le Récépissé.

Si celui à qui le Prix est adjugé n'est pas de Dijon, il enverra pareillement sa Procuration en la forme susdite, & s'il est de cette Ville, il sera tenu de venir le recevoir en personne à l'Académie le jour de la distribution du Prix.

L'Académie des Sciences de Dijon délivra dans une assemblée publique le jour de S. Louis, le Prix de Médecine proposé pour l'année 1748, à M. *Chambon* de la Faculté de Montpellier, demeurant aux Vans dans les Cevenes.

Les deux autres Mémoires, qui ont balancé les suffrages de l'Académie, sont de Mrs *Rey*, de la Faculté de Montpellier, aggregé au Collége des Médecins de Lyon; des Académies des Sciences, Belles Lettres & Beaux Arts de la même Ville, résidant actuellement à S. Chaumont en Lyonnois, & *Gravier*, Docteur en Médecine, à Parray en Charollois.

La célébre Bibliothéque de feu M. l'Abbé *de Rothelin* sera venduë en détail, au commencement du mois de Mars 1749. Le Catalogue imprimé se trouve chés G. *Martin*, Libraire, *à Paris*.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE Sieur le *Bas*, Graveur du Cabinet du Roi, & Membre de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture & Gravûre de Paris, ainsi que de celle des Arts & Sciences de Rouen, étant aussi laborieux qu'habile dans son Art, continuë de satisfaire la curiosité du public & le goût des amateurs, en produisant sans cesse de nouvelles Estampes. Il vient d'en mettre au jour six parfaitement belles.

La premiere est une troisiéme fête Flamande, & c'est la cinquante-sixiéme qu'il a gravée d'après le célébre Teniers. Elle est large de deux pieds quatre pouces, sur un pied neuf pouces & trois lignes de hauteur, & elle contient 180 figures. Cet excellent morceau est dédié à M. le Comte de Choiseul, Lieutenant Général de la Province du Dauphiné, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, lequel a dans son Cabinet le tableau original. On lit au bas ces vers, de M. Moraine.

Le plus sage des Rois conseille l'allégresse.
Ces gens auroient-ils lû ses précieux Ecrits ?
Je vois que par la table, & la danse & les ris,
Ils bannissent bien loin l'importune tristesse.

Ah ! nous n'avons besoin dans l'amour des plaisirs,
Ni d'antiques conseils, ni de docte lecture ;
Ces Villageois grossiers, pour remplir leurs desirs,
Ne suivent que l'avis de la simple Nature.

La seconde est large d'un pied cinq pouces, & haute d'un pied un pouce sept lignes. On voit sur le devant quatre Pêcheurs qui examinent les poissons qu'ils viennent de prendre, & un jeune garçon qui en jette d'un panier plusieurs autres sur le rivage. Teniers, d'après qui cette Estampe est gravée, a donné, contre sa coûtume, aux figures du devant une hauteur d'environ un pied & quelques pouces, & suivant son talent ordinaire il en a caractérisé les têtes d'une maniere exquise par leur naturel. D'un côté, deux Pêcheurs sont jusqu'à la moitié de la jambe dans la mer, & de l'autre quelques hommes sont au pied d'une colline, sur laquelle s'élévent une tour & quelques mazures. Le ciel de ce tableau, qui est large de trois pieds neuf pouces & demi, & haut de deux pieds dix pouces neuf lignes, paroît nébuleux & chargé de pluye. Il est du Cabinet de M. le Comte de Vence, à qui l'Estampe est dédiée.

La troisiéme & la quatriéme Estampes sont deux Pendans. L'une représente *Schevelinge*, Village de Hollande. Près de ce Village, & sur le bord de la mer, on apperçoit quantité de peuple assemblé par pelotons, & trafiquant du poisson. Plusieurs grosses Barques y paroissent sur les eaux. On y lit ces vers de M. Moraine.

Ces Barques, ces Pêcheurs, cette mer poissonneuse,
Ce Village placé si favorablement,
Offrent aux yeux charmés une contrée heureuse.
Là régnent l'embonpoint, le bon tempéramment,
Et l'on ne voit jamais en ce lieu d'abondance
Le maigre & triste jeûne, & la dure abstinence.

Cette belle Estampe est dédiée à M. Jacques-Jean Comte de Wassenaer, Seigneur d'Obdam, Chevalier du Saint Empire Romain.

L'autre Pendant est une Vûe de Santvliet, Village Hollandois. Quelques moulins & quelques maisons s'offrent des deux côtés, & un agréable lointain s'y présente. L'hyver y a dépouillé les arbres de leur feuillage, & glacé une riviere sur laquelle plusieurs personnes se rejoüissent de diverses façons. Les uns y goûtent l'agrément de la promenade, les autres y glissent avec des patins, ou y joüent à la bille. Le même Auteur a fait pour cette Estampe, qui est dédiée à M. Norregs Bertie, les vers suivans,

Beau pays, où fleurit une utile industrie,
Et dont les habitans peuvent toute leur vie
Suivre avec liberté leurs innocens desirs,
On croiroit que chés toi l'eau se transforme en glace,
Pour offrir un plus ample & plus commode espace
A tous les Voyageurs, à tes divers plaisirs.

Ces deux Estampes sont d'après Vandrever, Peintre Hollandois.

La cinquiéme Estampe, gravée par le Sr Noël Lemire, représente un Avocat, qui, d'un air menaçant & plein d'autorité, fait rendre compte à un Tuteur des biens de sa Pupille, dont la contenance est simple & timide. Le Cabinet de cet Avocat est orné d'une Bibliothéque. Un livre ouvert & quelques sacs de papiers sont sur le plancher. Un pauvre plaideur, un bâton à la main, se présente à la porte. Ce morceau, qui est parfaitement bien traité, est haut d'un pied, & large d'environ dix pouces. Il est d'après le Tableau de M. Descamps, de l'Académie des Arts & Sciences de Rouen.

La sixiéme fait voir sous le plus agréable ombrage, & près d'une fontaine sculptée d'un très-bon goût, un jeune Berger, qui apprend à une Bergére aimable & à la fleur de son âge, à jouer du flageolet. Derriere eux, un autre Pasteur & une autre fille écoutent ces divertissantes leçons. Près de ce groupe, est la statuë du Dieu Pan, qui augmente l'ornement de ce lieu champêtre. Cette Estampe d'après le Tableau du fameux Lancret, qui est au Cabinet du Roi, a pour titre, *le Maître galant*, & est dédiée par M. d'Arcy à M. le Comte de Tessin, Grand Chancelier & premier Ministre du Roi de Suéde.

Ces Estampes se vendent chés le Sieur le *Bas*, au bas de la ruë de la Harpe, à Paris.



MYOLOGIE complette, en couleur, & grandeur naturelle, d'après les piéces disſequées & préparées par M. Duverney, Demonſtrateur Royal, peintes, gravées & imprimées par le Sieur Gautier, Graveur du Roi.

CEt ouvrage qui eſt aſſés connu de tous les Anatomiſtes de l'Europe, & qui eſt le premier & l'unique dans ſon genre, contient vingt grandes Planches, dans leſquelles les Auteurs ont démontré tous les muſcles du corps humain avec toute l'exactitude poſſible.

Le Sieur Gautier a eu l'honneur de les préſenter au Roi à Verſailles pour le Cabinet de Sa Majeſté, en préſence de M. Chicoineau, Premier Médecin du Roi. Sa Majeſté a approuvé cette entrepriſe, & par-là les Auteurs ont été encouragés à la continuer. Ils diſtribuent à préſent les trois premieres piéces de l'Anatomie complette, dont voici le projet Général.

Projet général des Planches Anatomiques du Sieur Gautier.

On ſe propoſe de donner dans cet ouvrage toutes les parties du corps humain. D'abord on a fait paroître pour eſſai la Myologie de la tête, & enſuite celle du tronc & des extrêmités, ce qui a formé une œuvre complette que l'on joindra, ſi l'on veut, avec celles auſquelles le Sieur Gautier travaille, & dans leſquelles les Auteurs obſerveront l'ordre ſuivant.

Premiere division.

Cette division est celle que l'on donne présentement en huit planches, qui contiennent toute l'Anatomie de la tête. Chaque division sera une œuvre particuliere.

Deuxiéme division.

La deuxiéme division contiendra l'Anatomie du Thorax, c'est à-dire, de la poitrine & du dos, celle du bas ventre, & des parties intérieures & extérieures de la génération des deux séxes. Elle sera comprise en douze planches.

Troisiéme division.

La troisiéme division sera pour l'Anatomie comparée de differens Animaux. Elle contiendra quatre Planches seulement.

Quatrieme division.

La quatriéme & derniere division comprendra six Planches : elle sera destinée à représenter des figures entieres de grandeur demi-naturelle, & servira de supplément à tout l'ouvrage.

Prix de l'ouvrage.

La Myologie complette en vingt Planches se vend toute vernissée & reliée en demie feuille 96 liv ; brochée, 99 liv ; reliée en grand, 102.

L'Anatomie de la tête en huit Planches coûtera aux Souscripteurs 24 liv. & ceux qui laisseront passer le tems de souscrire, la payeront 36 liv.

L'Anatomie du Thorax & du bas-ventre en douze Planches coûtera à ceux qui souscriront 36 liv. & à ceux qui n'auront pas souscrit, 54 liv.

L'Anatomie comparée en quatre Planches coûtera 12 liv. aux Souscripteurs, & aux autres, 18 liv.

Le Supplément en six Planches coûtera 18 liv. & à ceux qui n'auront pas souscrit 24 liv.

Total.

Ceux qui auront toujours souscrit, auront les cinquante Planches pour 50 écus, & ceux qui attendront la fin de l'ouvrage les payeront 225 liv.

Le Sieur Gautier espére pouvoir completter cet ouvrage dans le courant des années 1749 & 1750. Il demeure présentement ruë de la Harpe, après la ruë Poupée, à la seconde maison neuve où est son Enseigne.

QUelques jaloux ont écrit faussement dans tous les Pays étrangers que le Sieur *Bizey*, célébre dans l'Art de faire des instrumens à vent, étoit mort. Il demeure ruë Dauphine, vis-à-vis l'Hôtel de Flandres, du côté de la Comédie Françoise.

TESTAMENT en faveur de la Ville de Lyon.

L'An mil sept cens quarante-huit, & le trente-un Août, pardevant le Notaire Royal, soussigné, & en présence des témoins nommés, s'est personnellement établi, Charles le Loup, Premier Président en l'Election de Bresse, Seigneur de Rivoire, Revonnaz, Montagnat & autres lieux, lequel, de gré, sain de ses sens, m'a dicté ainsi que s'en suit, en présence desdits Témoins, son Codicille, conséquemment au Testament par lui fait, dont la suscription a été reçûe par Nevoret, Notaire à Bourg, le 29 Mai mil sept cens quarante, & qui est déposé dans les Archives du Bureau de

la Charité de la Ville de Bourg; le ſieur Codicillant, pour donner des marques de ſon attachement à la Patrie de ſes Ancêtres, qui ſuivant l'Hiſtoire de la Ville de Lyon y ont pris naiſſance, donne & legue aux Habitans de la Ville de Lyon, en la perſonne de Meſſieurs les Prévôt & Echevins de la Ville de Lyon, ſon Etat & Office de Premier Préſident en l'Election de Breſſe, pour reſter uni à perpétuité à l'Hôtel de Ville de Lyon, dont les Magiſtrats donneront l'homme au Roi, pour remplir & exercer ſa Charge.

Le motif qui détermine le ſieur Codicillant à le preſcrire ainſi, eſt qu'il ſçait que le privilége de l'exemption des Tailles, accordée aux véritables Bourgeois de Lyon pour leurs biens ſitués en Breſſe, ſuivant l'ancien dénombrement qui en a été fait, n'a pas tout ſon effet pour eux. Par le moyen du Préſident en l'Election de Breſſe, ils pourront avoir une connoiſſance exacte des remplacemens à faire, & eux ſeuls pourront ſe faire ſubroger. L'intention du Prince ſera ainſi remplie. Le préſent legs eſt fait ſous les conditions ci-après.

Sçavoir, que Meſſieurs les Prévôt des Marchands & Echevins éleveront à perpétuité des jeunes Enfans, ſains & vigoureux, choiſis parmi les Enfans-Trouvés dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour leur faire faire leurs Etudes, en ſorte qu'il y en ait toujours un qui étudie la Phyſique. Comme le Codicillant ne laiſſe point d'Enfans, il veut que ceux qui étudieront en Phyſique portent ſon nom & ſes Armes. Veut encore le ſieur Codicillant que Meſſieurs les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Lyon fondent à perpétuité dans la Chapelle de Liſle-Barbe, ſous le vocable de Saint Loup, une grande Meſſe de *Requiem*, qui y ſera célebrée pour le repos de l'ame du ſieur Codicillant

chaque année à l'époque de ſon décès, & qu'ils diſtribuent cinq ſols, par forme d'aumône, à chacun des pauvres qui y auront aſſiſté.

Et dans le cas où Meſſieurs les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Lyon, après délibération priſe, ne voudroient pas accepter le préſent legs ſous les conditions y attachées, le ſieur Codicillant le transfere à la Charité de Lyon, à la charge d'exécuter les mêmes conditions, ayant pour objet de faire un avantage réel à la Patrie de ſes Ancêtres, & d'engager par-là Meſſieurs de Lyon à s'intéreſſer au ſalut de la Province de Breſſe, & pour que ſon exemple réveille l'amour de la Patrie & de la ſocieté dans le cœur de ceux qui le ſuivront, il exhorte ſes Légataires à faire imprimer le préſent Codicille pour en dépoſer des copies collationnées dans les Archives de la Maiſon de Ville de Lyon & dans celles de la Maiſon de Ville de Bourg, ſa Patrie, & partout où il ſera jugé néceſſaire, afin d'emporter en mourant la ſatisfaction d'avoir vêcu utilement, car telle eſt ſa volonté, dont il a requis Acte, ſigné *le Loup du Rivoire*, & *Fays*, Notaire Royal.

COPIE d'une Lettre écrite à Mad. la Generalle la Motte, par M. Martiny, Docteur Médecin, Aggregé au Collége de Lyon.

JE penſe, Madame, que vous ne ſerez pas fâchée d'être informée de l'heureux ſuccès de votre Elixir d'or dans la maladie dont Madame Chalut de cette Ville, & mere de M. Chalut, Tréſorier de Madame la Dauphine, a été attaquée.

Les vertiges, les mouvemens convulsifs, la bouche tournée & un begayement, symptômes qui annonçoient une apopléxie, ont entierement disparu, & cedé à l'usage habituel qu'elle a fait de votre précieux Elixir. Sa bouche est très-bien remise, & elle se porte actuellement fort bien. Je croirois, Madame, manquer à mon devoir & à l'intérêt que je prends à la conservation de la santé de nos Citoyens, si je ne vous invitois à ne nous pas laisser manquer dans ce Pays de ce Remede, dont je fais un très-grand cas, & dont je connois le mérite, en ayant fait plusieurs expériences. J'ai aussi éprouvé l'excellence de votre Elixir blanc dans les maladies du cerveau, dans les vapeurs épileptiques, dans la démence ou imbécillité d'esprit, & dans les maux qui tiennent d'une cause vénérienne ou scorbutique. Je me ferai un vrai plaisir de vous informer dans la suite des effets que l'un ou l'autre de ces Elixirs pourront opérer, comme je m'en fais un de vous assûrer combien j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE de M. Jomoron, Trésorier de France, & Subdelegué Général de l'Intendance de Grenoble, en date du 20 Août 1748, écrite à M. Arnoult.

MOnsieur Portalis, Commissaire des Guerres, Monsieur, m'a renvoyé de Toulon la lettre que vous lui avez écrite le 18 Mai dernier; j'ai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir auprès des Médecins, Chirurgiens & Apoticaires qui ont soigné M. Bruno dans sa derniere maladie, pour les engager à donner leur Certificat sur les admira-

bles effets de votre Sachet, qu'a éprouvé le sieur Bruno, Commis dans les Bureaux de l'Intendance de cette Province, mais ils n'ont point voulu adhérer à ma priere, en disant que votre Sachet avoit été attaché au col du malade sans leur participation ; je me contenterai donc de vous dire au vrai ce qui s'est passé. Le Sr Bruno étant tombé d'apoplexie il y avoit trois jours, étant sans connoissance, M. Portalis arriva de Paris & entendit tous les regrets dont les Bureaux de l'Intendance rétentissoient sur l'état de ce pauvre malheureux, qui avoit été saigné & resaigné à plusieurs reprises, & à qui on avoit donné l'Emétique en abondance, qui n'avoit point operé. Comme M. Portalis, me dit qu'il portoit à Toulon un de vos Sachets à un de ses amis, je lui demandai à le voir, je lûs les imprimés qui y étoient joints ; M. Portalis m'offrit de me le remettre, en disant qu'il en feroit venir un autre ; je lui rendis les 12 livres qu'il m'a dit que lui avoit coûté ce Remede ; sur le champ je priai un Religieux qui se trouva chés moi, d'aller attacher au col du sieur Bruno ce Sachet, ce qui fut aussi-tôt exécuté. Demie heure après, le malade commença à donner des signes de connoissance, le lendemain il fut si bien à lui, qu'il se confessa, reçut le viatique & fit son testament, il a vêcu l'espace de quatre mois depuis. Il vient de mourir, mais les Médecins assûrent que son apopléxie ne l'a point fait périr ; qu'étant asmatique, cette maladie a empiré & en a été la seule cause ; qu'au surplus il a eu une parfaite connoissance jusqu'au moment de la mort ; voila ce que je puis vous certifier de cette affaire, en vous assûrant qu'on ne peut être plus parfaitement, votre, &c. *Signé*, Jomoron, Trésorier de France & Subdelegué Général de l'Intendance de Grenoble.

Pour éviter tout abus & pour la sûreté du Public, on avertit de nouveau que le remede du sieur Arnoult ne se distribue que chés lui, rue des cinq Diamans à Paris ; qu'il ne commet personne pour le distribuer ailleurs, & qu'il n'en donne pas un seul, sans qu'il soit accompagné d'un imprimé signé de lui, & sans enregistrer les noms, qualités & demeures de ceux pour qui on les destine.

Le Mercure & plusieurs autres Ouvrages Périodiques ont parlé plusieurs fois des effets surprenans opérés par le Sachet antiapoplectique. Le sieur Arnoult vient d'obtenir un Certificat beaucoup plus authentique & plus respectable des vertus de ce merveilleux Sachet. C'est un Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté, qui maintient ce Marchand Droguiste dans le droit de vendre seul ledit Remede, & dans lequel sont déduites amplement les preuves qu'on a de son utilité.

LETTRE de M. de Launay, Maître Chirurgien Juré à Paris, & de l'Académie Royale de Chirurgie.

MOnsieur, c'est parce que vous m'avez honoré de votre confiance, que je vous fais tenir ma présente adresse.

Ayant été en relation avec vous, il est bien juste que vous sçachiez où me retrouver, surtout dans l'occasion où je pourrois être utile à vos plus proches ou à vos amis qui sont dans la Province.

Je n'ai rien épargné pour les recherches, & je me suis assûré de l'expérience nécessaire pour remplir l'attente de ceux qui s'adresseront à moi, soit pour la sûreté, la durée & la commodité des Bandages nouveaux, soit pour les avis & le succès des Reme-

des qui conviennent aux Descentes ou aux autres maladies qui y ont quelque rapport.

Vous voila à présent en état d'obliger qui vous voudrez, & de disposer de moi quand il vous plaira me mettre à l'épreuve; vous serez convaincu de la sincérité avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c. *de Launay*, Chirurgien Juré à Paris, de l'Académie de Chirurgie; Cul-de-sac de l'Oratoire.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a cedé son privilége du Concert Spirituel, exécuté au Château des Tuilleries, à M. *Royer*, si estimé à la Cour & à la Ville par ses talens & ses ouvrages; nous l'avon déja annoncé au Public, mais nous ne l'avons pas informé des soins & des frais qu'il en coûte à ce nouveau Directeur pour mettre la Salle de son Spectacle en état de plaire aux Dames par sa distribution commode & l'arrangement des places. Ce Concert si bien préparé, ouvrira le premier Novembre, jour de la Toussaint.

L'Opéra continue avec succès les représentations du Ballet *des Fragmens*. Mlle Coupée a joué le rôle de Julie, & a été applaudie dans l'Acte de l'Estime, tiré du Ballet des Amans déguisés.

La Tragédie de Sémiramis de M. de Voltaire, s'est soutenuë jusqu'à la clôture du Théatre, avec des assemblées nombreuses.

Le Mercredi 18 Septembre, la Comédie Italienne a donné la premiere Représentation *des Fées Rivales*, Piéce Italienne en quatre Actes, suivie de

quatre Divertissemens très-ingénieusement dessinés par M. Deshayes, qui est connu pour exceller dans plus d'un talent. Le sujet de cette Comédie, les machines & le Spectacle, sont de l'invention de M. Veroneze, pere de l'inimitable Coraline & de la charmante Camille. La Musique est de M. Blaise, & digne de lui. La peinture des Décorations est de M. Pietre Alejeri.

Le Prologue, qui précede cette Comédie, y est bien mieux lié que les parties de l'ouvrage ne le sont ensemble. Le sujet en a parû peu judicieux & peu naturel. Lisidor, amoureux & aimé de Roselinde, fille du Roi des Rayons d'or, l'obtient de son pere, avec l'espérance de succeder à sa Couronne. Dans l'instant que ces deux amans, charmés l'un de l'autre, obtiennent le prix de leur tendresse, loin de jouir promptement de leur félicité, ils demandent avec un vif empressement la permission d'aller se promener sur la terre. Elle leur est accordée, à des conditions qui n'ont pas été approuvées par les amateurs des plans raisonnés, & des intrigues vrai-semblables, mais il ne faut pas examiner ces sortes de Comédies avec les yeux de la raison, & il seroit inutile d'en détailler les fautes : il suffit de dire qu'elle est fort amusante par les lazis & les danses. Il y a surtout une Entrée de Statues, qui forment differens Groupes très-gracieux & variés avec une intelligence & un goût supérieur. On ne peut trop louer le génie du Compositeur de ces Ballets enchanteurs.

COMEDIES REPRESENTEES à Fontainebleau.

LEs Comédiens François jouerent le Mardi 8 *le Jaloux désabusé*, suivi de la *Nouveauté*.

Le Jeudi 10, la Tragédie des *Horaces*, & *l'Epreuve réciproque*.

Le Samedi 12, les Comédiens Italiens jouerent *la Dame invisible*, suivie d'un Ballet.

Le Mardi 15, les Comédiens François représenterent les *Femmes Sçavantes* & la *Famille Extravagante*.

Ils jouerent le 17, la Tragédie d'*Oedipe* & la *Comtesse d'Escarbagnas*.

CONCERTS à la Cour.

LE Mercredi 18, le Lundi 23 & le Mercredi 25 du mois de Septembre, on exécuta en Concert chés la Reine le Prologue & les cinq actes de l'Opéra de *Thétis & Pelée*. Mlles Romainville, Canavas, de Selle, Mathieu, Godonnesche & Guedon, en ont chanté les rôles, ainsi que Messieurs Benoît, de Chassé, Godonnesche, Dubourg, Poirier & le Cler.

Le Mercredi 18 & le Mardi 17, le Sieur Champallanty, jeune Musicien Italien, de la Musique du Roi, fit chanter pendant la Messe devant leurs Majestés le Pseaume *Deus in nomine tuo*, &c. Motet de sa composition, qui fut fort applaudi, & dans lequel il a joint à l'expression des paroles le goût Italien.

Le Jeudi 19 & le Vendredi 20, le Sieur An-

theaume, Maître de Musique de la Cathédrale de Senlis, & fils du Musicien du Roi, fit chanter pendant la Messe de Sa Majesté le Pseaume *Dominus Regnavit*, *&c.* On a trouvé beaucoup de graces dans les récits, & de force dans les chœurs de ce Motet, qui est de sa composition.

Le Lundi 7, le Mercredi 9, & le Lundi 14 de ce mois, on chanta chés la Reine le Prologue & les cinq Actes de l'Opera de *Persée*. Les rôles furent remplis par Mlles Romainville, Lalande, Deschants, Mathieu, Godonnesche & Canavas, & par Messieurs Poirier, Lagarde, Dubourg, Richer, d'Aigremont, le Bague, & Bazize.

Le Mercredi 16, on exécuta chés la Reine le premier & le second Acte de *la Pastorale héroïque de Diane & Endimion*, de M. de Blasmont, Sur-Intendant de la Musique du Roi.

Mlles Lalande, Deschants, Romainville, Canavas, Godonnesche, & d'Aigrémont, Messieurs Poirier, Dubourg & la Garde, en chanterent les rôles.

M. *Gautier*, Professeur de Musique, estimé depuis long-tems, a composé un troisiéme Recueil de Chansons, dont les paroles & les Airs méritent l'approbation des Amateurs des Ouvrages Lyriques. On le débite chés *l'Auteur*, rue de la Comédie Françoise, & chés *le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or. Voici un joli échantillon des paroles.

RONDE DE TABLE.

Que ce feſtin eſt aimable,
Et qu'il a pour moi d'attraits!
Je vois les Graces à table,
L'Amour doit être bien près.



Bacchus d'un vin qui pétille
Verſe les flots précieux,
Et joint l'éclat dont il brille
A celui de leurs beaux yeux.



Je leur conſacre mon verre,
J'aime & je bois tour à tour;
Toujours l'heureuſe fougere
Sert ou Bacchus ou l'Amour.





NOUVELLES ETRANGERES.

DE PETERSBOURG, *le 24 Septembre.*

L'Escadre que l'Impératrice avoit envoyé croiser dans la mer Baltique est rentrée dans les Ports de Revel & de Cronstadt, & l'on est occupé actuellement à désarmer les Vaisseaux & les Frégates. Le Gouvernement a donné ordre de construire plusieurs nouveaux Vaisseaux de guerre. La nuit du 2 au 3 de ce mois, il arriva de Vienne un courier, dont le Comte de Bernes, Ambassadeur de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, alla sur le champ communiquer les dépéches au Comte de Bestuchef, Grand Chancelier. On recommence à publier que la liberté sera bientôt renduë au Comte Ernest Biron.

Sa Majesté Impériale a nommé Chevaliers de l'Ordre de Saint Alexandre Newsky le Knées Scherbatoff, le Vice Amiral Gollowkin, le Lieutenant Feldt-Maréchal Talisin, le Comte Henricow, le Baron de Strogonof, le Comte Jesimonwsky, le Knoees Bielososky, le Lieutenant Feldt-Maréchal Dewitz, le Vice-Amiral Bars, & le Comte André de Bestuchef.

Elle a déclaré qu'elle iroit à Moscou dans le mois de Décembre.

Le prix du loyer des maisons y étant devenu excessif depuis les derniers incendies, & tel habitant, qui donnoit sa maison à un Ambassadeur pour cinq cens roubles, en demandant actuellement jusqu'à cinq mille, les Ministres Etrangers ont supplié sa Majesté Impériale d'interposer son

autorité

autorité pour empêcher cette exaction. Ils ne pourront être logés qu'à plus d'une lieue & demie du Palais, parce que les quartiers, qui en sont les plus voisins, ont été les plus maltraités par les flammes. L'Impératrice a fait présent de six mille roubles à la veuve du Knées Repnin. Le Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, a reçu avis que le 16 du mois dernier son Château de Wenden avoit été réduit en cendres, ainsi que la Ville qui en dépend.

DE WARSOVIE, *le 26 Septembre.*

IL est dit dans les Universaux publiés de la part du Roi pour la Convocation de la Diette générale, que si d'un côté sa Majesté a lieu de se rejoüir de la tranquillité, dont la Pologne a joüi pendant les troubles qui ont agité les Etats voisins, elle voit de l'autre avec la plus grande douleur, qu'on a perdu des momens heureux qui auroient dû être employés utilement; que le bonheur des Polonois a paru leur être à charge, & qu'ils se sont empressés de suivre les chemins qui les conduisoient à leur perte; que la Patrie est dépouillée de son ancienne splendeur, & réduite à la derniere pauvreté, sans troupes, sans défense, sans aucune sûreté pour son commerce; qu'on a été ému de compassion de la voir dans cette situation déplorable; qu'on a été convaincu de la nécessité d'y apporter un prompt remede; que les Patriotes zélés ont fait les plus grands efforts pour y réussir, mais que la désunion y à toujours mis obstacle, & que les conseils les plus salutaires n'ont produit aucun effet; qu'il n'étoit pas naturel de s'attendre que l'augmentation de l'armée de la Couronne, augmentation demandée de chacun avec instance,

comme un article essentiel au bien public, eût dû être la cause qui a rendu tant de Diettes infructueuses, que cependant les differentes difficultés, alleguées sur les moyens de trouver les fonds pour l'entretien des troupes, ont empêché la République d'acquerir de nouvelles forces ; que même les autres affaires, sur lesquelles on avoit à déliberer, n'ont pû être terminées, vû la séparation précipitée de plusieurs Diettes ; que le Roi, moins offensé de cet abus de la liberté, qu'animé de l'amour de la Patrie, n'est point rebuté par tant de mauvais succès ; qu'il a convoqué les Diettes particulieres des Palatinats pour le 19 du mois d'Août dernier, & qu'il convoque la Diette générale pour le 19 du mois prochain ; que sa Majesté souhaite que les Etats assemblés de la République fassent voir que les tems de discorde ne subsistent plus ; que si l'on continuë de s'opposer à l'augmentation de l'armée, ou si l'on juge à propos, avant que de se déterminer sur cet article, de pourvoir au fond nécessaire pour l'entretien des troupes, le Roi s'en remet là-dessus à ce qui sera réglé par la Diette ; qu'en attendant, il a recommandé aux Grands Chanceliers de Pologne & de Lithuanie d'inviter sérieusement cette assemblée à prendre des mesures efficaces pour améliorer les Finances, pour favoriser le commerce, & pour abréger les procédures.

DE STOCKHOLM, *le 23 Septembre.*

LA santé du Roi est toujours fort chancelante ; & ce Prince eût le 8 de ce mois une vive attaque de gravelle. Sa Majesté rendit le lendemain une pierre, & depuis elle s'est trouvée un peu soulagée. On compte que la Princesse, épouse du

Prince Royal, accouchera vers la fin de ce mois. Ce que quelques Gazettes étrangéres ont publié d'une prétendue Déclaration faite au sujet de l'affaire de M. de Guydickens est d'autant plus destitué de fondement, qu'il ne réside ici personne de la part du Roi de la Grande Bretagne. A la vérité, le Roi avoit nommé M. de Wolfenstierna pour se rendre à Hannover, mais comme on a été informé que sa Majesté Britannique étoit allée à Goerden, & qu'elle vouloit employer uniquement à ce qui concerne la Pacification générale le reste du tems qu'elle doit passer dans son Electorat, sa Majesté a changé la destination de ce Ministre, & elle lui a ordonné d'aller remplacer le Baron de Hopken à la Cour de Berlin. Il n'y a rien de nouveau du côté de la Finlande, où les troupes Suédoises & Russiennes se tiennent également tranquilles dans leurs quartiers respectifs. M. Curonius, ci-devant Bourguemestre d'Upsal, qui a été arrêté en Dannemarck à la requisition du Roi, a été conduit en cette Ville. Il a été enfermé dans les prisons de Castenhoff.

Le Baron de During, en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçûs de sa Majesté, a revêtu des marques de l'Ordre de l'Epée M. Grufle, Président du Conseil Royal de l'Amirauté; les Amiraux Ufsal & Gerdten; le Baron de Hamilton & M. de Kaulbarts, Majors Généraux.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 28 Septembre.

SElon un état qui paroît des contingens que les Pays Héréditaires doivent fournir à la Caisse Militaire, conformément au nouveau Plan adopté

pour l'entretien des troupes, la Basse Autriche payera deux millions huit mille neuf cens soixante & huit florins ; la Haute Autriche douze cens mille ; le Royaume de Boheme cinq millions deux cens soixante-dix mille quatre cens cinquante-huit ; celui de Hongrie deux millions quatre cens quarante-sept mille sept cens soixante & douze ; la Transilvanie sept cens vingt & un mille huit cens trente-deux ; le Bannat de Temeswar trois cens cinquante-cinq mille trois cens soixante ; l'Esclavonie, la Sirmie, & les territoires qui en dépendent, cent trente mille neuf cens trente-quatre ; la Moravie dix-huit cens cinquante-six mille quatre cens quatre-vingt-dix ; la partie que l'Impératrice Reine a conservée dans la Haute-Silésie, deux cens quarante-cinq mille deux cens quatre-vingt dix-huit ; la Stirie onze cens quatre-vingt-deux mille cinq cens quarante-cinq ; la Carinthie six cens trente-sept mille sept cens quatre-vingt-quinze ; la Croatie trois cens trente-six mille cent soixante & onze ; Gorice & Cradiska quarante & un mille cinq cens deux.

M. Keith, Ministre du Roi de la Grande Bretagne, eut le 8 de ce mois sa premiere audience de l'Impératrice Reine, & lui présenta ses Lettres de Créance. Cette Princesse assista le même jour à la consécration de la nouvelle Chapelle du Palais. Elle vit le soir une représentation de l'Opera, & elle retourna ensuite à Schonbrun.

Les Régimens de Cuirassiers de Jean Palfy, de Diemar & de Hohenembs, & ceux de Dragons de l'Archiduc Joseph, de Philibert & de Lichtenstein, seront envoyés dans le district de Péterbourg ; ceux de Cuirassiers de Birckenfeldt, de Hohenzollern & de Charles Palfy, ceux de Dragons de Bathiany & de Wittenberg, & ceux de Hussards

d'Esterhasi, de Spleni & de Nadasti, dans le district de Neuhesel; ceux de Cuirassiers de Czernin, de Serbelloni & de Portugal, celui de Dragons de Preissing, & ceux de Hussards de Desoffi, de Carolis, de Bellesnay, de Giuliani & de Barionay, dans les districts d'Esseck & de Caschau; ceux de Cuirassiers de Saint Ignon & de Schmerzing, & ceux de Hussards de Cohari & de Stirum, sur le territoire d'Offen; le Régiment de Cuirassiers de Darmstadt dans le Bannat de Temeswar.

L'Empereur, accompagné du Prince Charles de Lorraine, arriva de Prague le 16 de ce mois: il descendit au Palais de la Favorite où il s'arrêta quelque tems, & il se rendit ensuite au Château de Schombrunn. Leurs Majestés Impériales allerent l'après-midi rendre visite à l'Impératrice Premiere Doüairiere. Elles revinrent le soir en cette Ville, & elles assisterent à la représentation d'un Opera Italien. Le lendemain entre sept & huit heures du soir, l'Impératrice Reine accoucha d'une Princesse, qui mourut peu d'instans après avoir été baptisée. Shaddi Effendi, Envoyé Extraordinaire du Grand Seigneur, eût le 16 son audience de congé de l'Impératrice Reine, qui lui a fait remettre par le Comte de Kevenhuller, Grand Chambellan, les présens destinés pour sa Hautesse. Le 20, M. Keith, nouveau Ministre du Roi de la Grande Bretagne, eût sa premiere audience de l'Empereur, après laquelle il fût en conference avec le Comte d'Uhlefeld, Grand Chancelier de la Cour. Il arriva le 17 de Pétersbourg un courier, dont les dépêches donnerent lieu à la tenue d'un Conseil, qui s'assembla chés le Feldt-Maréchal Comte de Konigseg.

Shaddi Effendi, Envoyé Extraordinaire de la

Porte, prendra après-demain congé de l'Empereur. Sa Majesté Impériale assista avant-hier à l'assemblée du Collége qu'on nomme *la Députation générale de la Cour*. Le Comte de Linange a déja conferé plusieurs fois avec le Comte de Coloredo, Vice-Chancelier de l'Empire, au sujet des prétentions de l'Electeur Palatin sur la Seigneurie de Pleistein. On espere que cette affaire se terminera à l'amiable, & le bruit court que celle concernant le Comté de Zwingenberg est entierement réglée. Le Gouvernement a reçû de Péterfbourg un courier, par lequel on a appris que l'Impératrice de Russie avoit accepté l'offre qui lui a été faite par l'Impératrice Reine, de donner des quartiers en Boheme & en Moravie aux troupes Russiennes, qui sont à la solde de la Grande Bretagne & de la République des Provinces-Unies. M. Jordan, Conseiller du Conseil Aulique du Royaume de Boheme, & l'un des Membres de *la Députation générale*, est mort en cette Ville le 23 de ce mois. Il avoit beaucoup travaillé aux nouveaux arrangemens, proposés par le Comte de Haugwitz pour la levée des impositions destinées à l'entretien des troupes. On mande de Constantinople, que la tranquillité paroît y être parfaitement rétablie, & que le Grand Seigneur est allé à une Maison de campagne, où il demeurera jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations qu'il a ordonné de faire au Serail.

DE BERLIN, *le 1er. Octobre.*

PLusieurs des Seigneurs, qui ont accompagné le Roi en Silésie, revinrent le 16 du mois dernier, & sa Majesté en arriva le 17. Elle alla le 18 à Montbijoux rendre visite à la Reine Douai-

tiere. Le 19, elle y dîna avec la Reine, le Prince & la Princesse de Prusse, & la Princesse Amelie. Après le repas, le Roi retourna à Potsdam, où il fut suivi par le Feldt Maréchal Keith, le Major Général de Winterfeldt, le Comte de Wartensleben, le Baron de Retzow, l'Adjudant Général Buddenbroeck, le Baron de Lentulus, le Marquis d'Argens, & le Baron de Bielefeld, Conseiller Privé.

Les eaux minérales d'Egra, dont le Roi a fait usage il y a quelque tems, ayant beaucoup contribué au rétablissement de sa santé, sa Majesté à jugé à propos de les prendre une seconde fois. Le Prince de Prusse a été de nouveau indisposé, mais depuis quelques jours il se porte beaucoup mieux. On a reçû avis de Dresde, que le Roi de Pologne Electeur de Saxe avoit envoyé les marques de l'Ordre de l'Aigle Blanc au Comte Rasomowsky, Président de l'Académie des Sciences de Pétersbourg. Les nouvelles de Boheme portent que le Général Lieven, qui commande en chef les troupes Russiennes depuis la mort du Knées Repnin, a fait sçavoir aux Commissaires préposés par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces Unies pour leur conduite, qu'il se chargeroit de pourvoir à la subsistance de ces troupes, si on vouloit lui remettre les fonds assignés pour cette destination.

DE HANOVER, *le 29 Septembre.*

LE 16 de ce mois, le Roi partit de Herrenhausen pour Goerden, où sa Majesté arriva le jour suivant, & où elle a voulu que la Chancellerie la suivît, afin que les affaires d'Etat ne souffrissent point d'interruption par ce voyage. Quel-

ques dépêches qu'un courier extraordinaire a apportées de Turin au Chevalier Offorio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne, obligeront ce Ministre de se rendre demain à Goerden. Le Roi a résolu de faire un voyage à Lavenbourg, & le Duc de Newcastle y accompagnera sa Majesté. Ce Seigneur ira ensuite passer quelque tems à Hambourg.

DE BAREITH, *le 26 Septembre.*

SUr la nouvelle que le Duc de Wirtenberg devoit se rendre ici de Stuttgard le 18 de ce mois, le Margrave envoya au-devant de ce Prince jusqu'à Erlangen le Baron de Hesberg, Conseiller Privé, avec un Chambellan, deux Gentilshommes de la Chambre, & plusieurs Officiers. Lorsque le Duc de Wirtenberg fut arrivé sur la frontiere de cet Etat, il y trouva le Baron de Luchau, Premier Gentilhomme de la Chambre, qui l'y attendoit avec plusieurs carosses du Margrave, & qui le complimenta de la part de ce Prince. Le Duc de Wirtenberg monta dans le carosse qui lui étoit destiné, & la marche se fit dans l'ordre suivant, Les Baillifs & Officiers de Justice; une Compagnie de Chasseurs; les Officiers de la Venerie, ayant à leur tête le Grand Veneur; une Compagnie de Hussards; le Baron de Hesberg dans un des carosses du Margrave; deux Ecuyers; les Gentilshommes de la Chambre; trois carosses du Margrave, remplis par des Gentilshommes du Duc de Wirtenberg; une Compagnie de Cuirassiers; le carosse dans lequel étoit le Duc de Wirtemberg avec le Baron de Luchau, & aux deux côtés duquel marchoient plusieurs Coureurs, Heyduques & Valets de pied; un Détachement des Gardes du Margrave; les ca-

rösses de la Margrave, & ceux de la principale Noblesse. En entrant dans cette Ville, le Duc de Wirtenberg fut salué d'une triple décharge de vingt-quatre piéces de canon. Un Régiment d'Infanterie formoit une double haye dans les ruës par lesquelles ce Prince passa. Le Margrave le reçût à la porte du Château, & le conduisit à l'appartement de la Margrave, où la Princesse étoit, ainsi que les Princes Henri & Ferdinand de Prusse. Après que le Duc de Wirtenberg eut salué la Margrave & la Princesse, il se retira pour quelque tems dans l'appartement qui lui avoit été préparé. Il retourna ensuite chés la Margrave, où il y eût un souper servi à plusieurs tables. La Duchesse Douairiere de Wirtenberg arriva le 19, & chaque jour a été marqué depuis par quelque fête. Aujourd'hui, les nôces du Duc de Wirtenberg & de la Princesse se sont faites avec un éclat qui a répondu au rang des deux époux.

DE HAMBOURG, *le* 10 *Octobre.*

Soixante mille écus, que la Régence de cette Ville a prêtés au feu Duc de Holstein, étant hypotéqués sur le District de Reebroeck qui fait partie du Bailliage de Renbeck, & ce District étant enclavé dans le territoire dépendant de Hambourg, les Magistrats ont fait proposer au Grand Duc de Russie de le leur céder pour la liquidation de la susdite somme.

Quatre Vaisseaux de guerre, que l'Impératrice de Russie a fait construire à Archangel, ont passé le Sund, & sont allés joindre à Cromstadt la Flotte de cette Princesse. Ils ont beaucoup souffert dans leur navigation par diverses tempêtes qu'ils ont essuyées. Le Roi de Dannemarck se rendra dans peu à Jagersbourg, où il se propose de de-

meurer le reste de l'automne. On a été informé par les lettres de Stockholm, que le Roi de Suéde avoit recommencé à travailler avec ses Ministres. Les mêmes lettres marquent qu'on mande de Finlande, que les troupes Russiennes y avoient été renforcées de quelques Régimens.

ESPAGNE.

De Madrid le 1^r. Octobre.

LEurs Majestés accompagnées de Madame, épouse de l'Infant Don Philippe; de l'Infante Marie-Louise, & des Grands, s'étant rendues le 15 de ce mois sur les cinq heures du soir à l'Eglise des Hieronimites, le Cardinal de Mendoza, Grand Aumônier du Roi, fit la cérémonie d'administrer à l'Infante Marie-Louise le Sacrement de Confirmation. Elles assisterent ensuite au *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique, & à la Bénédiction du Saint Sacrement. Don Juan d'Isla, Président de l'Audience & de la Chancellerie de Grenade, & Don Joseph Manuel de Roxas, Fiscal de celui des Indes, ont été nommés Conseillers du Conseil Royal. Le Roi a disposé de l'emploi de Ministre du Civil de l'Audience d'Arragon en faveur de Don Mames Salvador de la Sala, & de celui de Ministre du Criminel de la même Audience en faveur de Don Louis Urries. Sa Majesté a accordé les charges de Corregidors d'Epée des Villes de Xeres, d'Ecija, de Plasencia, de Mancha Real de Jaën, & de Palencia, à Don Juan Basile d'Anguiano, à Don Juan Antoine del Rio, à Don Laurent Polanco y Zevallos, à Don Louis Fernand de Quesada & à Don Joseph Joachim de Vereterra.

Depuis les premiers avis qu'on a reçûs de la prise du Vaisseau de Registre le *Jesus Marie Joseph*, qui avoit fait voile de la Havane pour Cadix, on a été informé que les Anglois l'ont enlevé à l'ancre dans un Port d'une des Isles Terceres. Ces Isles appartenantes à une Puissance neutre, le Roi a envoyé ordre à M. Wale, chargé de ses affaires à Londres, d'exposer au Ministere Britannique les circonstances du fait, & d'insister pour la restitution de ce Vaisseau & de tous les effets dont il étoit chargé. Sa Majesté se promet que le Roi de la Grande Bretagne, par son attention à faire droit sur cette demande, donnera une preuve de ses dispositions à établir une parfaite intelligence entre les deux Nations. Les nouvelles Actions de la Compagnie de Seville se distribuent à Madrid chés Don François Antoine de la Cagiga, & à Séville chés Don Nicolas del Campo, Trésorier Général de la Compagnie. Dona Laure Julie Mentagaci, veuve du Marquis de Saint André, & Cameriste de la Reine Douairiere, mourut à Saint Ildefonse le 15, âgée de quatre-vingt-un ans. Le Pere Hyacinte de Naxera, Religieux de l'Ordre des Minimes, Examinateur Synodal & Historiographe de l'Archevêché de Séville & de l'Evêché de Cadix, est mort à Moron de la Frontera, dans la soixante & onziéme année de son âge. On mande de Gibraltar, que M. François Butler, qui y réside en qualité de Consul de la Nation Hollandoise, a reçû des instructions des Etats Généraux des Provinces Unies, pour renouer les négociations de paix entamées ci-devant entre cette République & le Roi de Maroc Muley Abdallah. En attendant la conclusion d'un accommodement, la navigation des Bâtimens Européens est de nouveau menacée par les Corsaires de Tanger. Ces Pirates viennent de mettre en mer deux nouvelles Galeres.

DE MILAN, *le 29 Septembre.*

LE Comte de Harrach, Gouverneur Général du Milanez, ayant représenté à l'Impératrice Reine, qu'il convenoit de laisser pour la garde de ce Duché les troupes qui y ont été employées depuis plusieurs années, cette Princesse a déferé à cet avis. En conséquence, il a été décidé que les Régimens d'Infanterie Allemande de Wallis, de Pallavicin, de Piccolomini, du Jeune Konigseg, du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, d'Andlau, de Hagenbach & de Sprecher; ceux de Dragons de Savoye, de Saxe Gotha & de Holly, & ceux de Hussards de Léopold Palfi, de Vettes & de Giulai, demeureroient dans cette Province. On parle d'ajoûter à ce nombre les deux Régimens d'Infanterie de Merci & Wolfenbuttel. Le Régiment de Cuirassiers de Lobckowitz est en marche pour retourner dans le Royaume de Boheme. L'Impératrice Reine a rétabli le Marquis de Litta dans ses emplois. Il se répand un bruit, que cette Princesse pourroit céder la Ville de Pavie au Roi de Sardaigne en échange du Haut Novarois & d'un District qui s'étend le long de la rive gauche du Lac Majeur & du Tessin.

DE GENES, *le 30 Septembre.*

LEs cent vingt soldats qu'un Détachement des troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, & de celles du Roi de Sardaigne, avoit fait prisonniers dans l'action de Nonza, & qui avoient été conduits de l'Isle de Corse à Savonne, ont été remis en liberté. On conjecture qu'il en sera incessamment de même des Officiers Allemands, qui sont détenus ici depuis la révolution. Le

bruit court que lorsqu'on les renverra, ils seront escortés par des Bourgeois & des Artisans de cette Ville, comme étant prisonniers du Peuple, & que le même Détachement ramenera les quatre Nobles, qui sont en ôtage à Milan. Il y a apparence que la communication sera entierement rétablie avec la Lombardie, aussi-tôt après que tous les prisonniers auront été rendus de part & d'autre. Le Roi de Sardaigne a déja retiré de Savone la plus grande partie des troupes qui y étoient en garnison, & ce Prince commence à faire vendre les magasins qu'il y avoit établis.

Les lettres de Corse, du 15 de ce mois, confirment que la suspension d'armes y a été publiée & que même elle a lieu entre les troupes de la République & les Rebelles. On a sçû par les mêmes lettres, que les Officiers du Corps des troupes Allemandes & Piémontoises, commandé par le Chevalier Cumiana, alloient librement à la Bastie. Le Gouvernement vient de nommer tous les Commissaires & les Juges des lieux que la République posséde en terre ferme, même de ceux qui sont encore occupés par les troupes de la Reine de Hongrie. De cette démarche, on infere qu'il se flate que la restitution en sera bien-tôt faite aux Génois. Il est arrivé dans ce Port un Navire Anglois, chargé de draps, de plomb & d'autres marchandises de la Grande Bretagne. L'Opera, que le Duc de Richelieu faisoit préparer depuis long-tems, fut représenté pour la premiere fois le 22 de ce mois. C'est un Ballet Héroïque, & il est intitulé *Zima*. La dépense de ce spectacle a monté à plus de cinquante mille livres.

De Nice, *le 25 Septembre.*

Le Marquis de la Mina, qui commande l'armée Espagnole sous les ordres de l'Infant Don Philippe, a célebré avec beaucoup de magnificence l'Anniversaire de la naissance de sa Majesté Catholique. Tous les Officiers, tant des troupes de France que de celles d'Espagne, s'étant assemblés le 22 de ce mois au soir chés ce Général, on y représenta une Comédie Françoise. Le Maréchal Duc de Belle-Isle s'y rendit quelque tems après la Comédie, & on exécuta un très-beau Concert. On tira ensuite un feu d'artifice, dont la Décoration représentoit un superbe Palais, orné de statues & d'emblêmes relatifs au sujet de la fête. Cette journée finit par un Bal, pendant lequel on servit continuellement des rafraîchissemens de toute espéce. L'Hôtel & le Jardin du Marquis de la Mina étoient éclairés de plus de cinq mille pots à feu. Avant-hier, le Maréchal Duc de Belle-Isle, accompagné de tous les Officiers François, alla avec le Marquis de la Mina à l'Eglise de Saint Dominique, où ils entendirent la grande Messe chantée en Musique. A l'Introite, à la Consécration, & au dernier Evangile, les Compagnies de Grenadiers, qui étoient en bataille devant l'Eglise, firent plusieurs salves de mousqueterie. On se rendit après l'Office chés le Marquis de la Mina, qui fit servir trois tables, chacune de cent trente couverts. Il y eut le soir Comédie, & plusieurs salves de l'Artillerie des Châteaux & des remparts. Toute la Ville fut illuminée, & un Bal masqué termina la fête.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, le 8 Octobre.

ON eſt fort impatient d'apprendre l'arrivée de M. Keene à Madrid, où il doit ſe rendre pour conférer avec les Miniſtres de ſa Majeſté Catholique ſur ce qui regarde le commerce entre l'Eſpagne & l'Angleterre. Il y a déja du tems qu'il a reçû pour cet effet ſes dernieres inſtructions. Un courier, venu d'Aix-la-Chapelle le premier de ce mois, a apporté des dépêches fort importantes, à l'occaſion deſquelles les Seigneurs Régens de la Grande Bretagne ont tenu un Conſeil. Dès qu'elles eurent été remiſes au Duc de Bedfort, ce Secretaire d'Etat écrivit au Comte de Sandwich pour lui en notifier la réception. Quoique l'on continue de travailler avec toute la diligence poſſible à préparer le Palais de Saint James, le bruit court que le Roi pourroit differer ſon départ de Hanover jusqu'au commencement du mois prochain. Conſéquemment à la réſolution qui a été priſe de mettre les côtes de la Grande Bretagne en meilleur état de défenſe, on fait les diſpoſitions néceſſaires pour réparer les anciennes Forteresses, & pour en conſtruire de nouvelles. Le 3, le Commun Conſeil de Londres s'aſſembla, & il chargea un Committé d'examiner l'état des fonds & des revenus de la Ville, & de chercher les moyens, non-ſeulement de payer la ſomme additionnelle de deux mille livres ſterlings qu'elle eſt obligée de fournir ſelon un Acte de la derniere Seſſion du Parlement, mais encore d'acquitter les dettes qu'elle a contractées pour l'entretien des Orphelins. On conduiſit le 2 à la Banque ſous une nombreuſe eſcorte pluſieurs caiſſes remplies d'or &

d'argent, qui ſont arrivées de Liſbonne pour le compte des Négocians de cette Ville. Ils ont reçû depuis trois mois plus de deux millions de livres ſterlings pour les marchandiſes qu'ils ont fait paſſer en Portugal. Demain le Yacht *le Fubbs* fera voile pour aller prendre en Hollande la Ducheſſe de Newcaſtle, qui revient de Hannover. On lança le 5 à l'eau dans le Port de Deptford un nouveau Vaiſſeau de guerre, de ſoixante piéces de canon. La place de premier Commiſſaire du Commerce & des Plantations, vaçante par la mort du Lord Monſon, eſt deſtinée au Comte d'Halifax, & on dit que le Chevalier Charles Hambury Williams, Miniſtre du Roi à Berlin, ſuccedera au feu Chevalier Guillaume Corbett dans la charge de Secretaire de l'Echiquier. Les Actions de la Compagnie de la Mer du Sud & celles de la Banque n'ont point de prix fixe. Celles de la Compagnie des Indes Orientales ſont à cent ſoixante & dix-neuf, trois quarts, & les Annuités à cent & un quart.

PAÏS-BAS.

De la Haye, le 18 Octobre.

LES Magiſtrats de Bois-le Duc, de Dort, de la Brille & de Harlem, ont été changés par le Prince Stathouder, & les nouveaux Echevins de la premiere de ces Villes ſont Meſſieurs Jeremie Storm de s'Graveſende, Léonard Jean Smits, Guillaume Corneille Ackerſdyck, Aſam Amende, Henri Jean Van Breugel, Guillaume Bopp, Treins Van Heurn, Thierry Gregoire Van Teylingen, & Thierry Guillaume de s'Graveſend.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 29 du mois dernier, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & S. M. communia par les mains de l'Evêque de Chartres, son Premier Aumônier.

La Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France, se rendirent le premier de ce mois au Château de Choisy.

Le Pere Chambroy, élû en 1745 Abbé de l'Abbaye de Sainte Géneviéve, & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, a été continué dans les mêmes Dignités par les suffrages unanimes du Chapitre Général de cette Congrégation, assemblé à Paris le 12 du mois dernier.

Le 3, le Roi & la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France, arriverent à Fontainebleau du Château de Choisy.

Le 9, pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Montpellier & l'Evêque de Viviers, prêterent serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

M. le Maréchal Comte de Saxe arriva de Bruxelles à Paris le 10, & le 12 il a'la à Fontainebleau rendre ses respects au Roi, qui l'a reçû très-favorablement.

Sa Majesté a disposé du Gouvernement de Montmedy en faveur de M. le Comte de la Claviere, Maréchal de Camp, & Commandant à Sedan.

Sa Majesté a accordé au Comte de Scey Mont-

béliard le Régiment du Roi Dragons, vacant par la démission du Marquis d'Ormenans.

Les Comtes Sulkouski, fils du Comte de ce nom, Ministre & Général de Sa Majesté le Roi de Pologne Electeur de Saxe, eurent l'honneur d'être presentés le 24 du mois dernier par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs, au Roi, à la Reine, à la Famille Royale, qui leur firent un accueil favorable. Ces jeunes Seigneurs dînerent ensuite chés M. le Marquis de Puysieulx, Ministre d'Etat, ayant le Département des affaires étrangeres, qui donnoit ce jour-là un repas aux Ambassadeurs.

M. de Klinglin, Premier Président du Conseil Supérieur d'Alsace, a été introduit dans le Cabinet du Roi, & présenté à Sa Majesté par M. le Chancelier & M. le Duc de Fleury. Ce Magistrat a été nommé l'année derniere à cette Place, en récompense des services que lui & ses ancêtres ont constamment rendus à Sa Majesté & à l'Etat.



REPONSE de M. l'Abbé l'Advocat, Docteur & Bibliothecaire de Sorbonne, à M. Piganiol de la Force, sur le Fondateur de Sorbonne.

IL ne m'a pas été possible, Monsieur, de répondre plutôt à la lettre que vous avez insérée dans le Mercure du mois de Juillet. J'étois en Province lorsqu'elle a parû, & je n'en suis de retour que depuis quelques jours. Vous ne perdrez cependant rien à ce retardement. Je vais terminer notre differend de maniere à ne point souffrir de réplique.

Il s'agit entre nous de ſçavoir quel eſt le Fondateur de Sorbonne. On a toujours crû que c'étoit Robert de Sorbonne, Chanoine de Cambrai, & enſuite de Paris, Chapelain & Confeſſeur du Roi S. Louis. Telle a été juſqu'ici la croyance de tous nos Docteurs; croyance fondée ſur nos Archives & ſur la tradition conſtante de notre Maiſon. Vous prétendez au contraire, Monſieur, que le Fondateur de Sorbonne eſt Robert de Douai, Chanoine de S. Quentin, & enſuite de Senlis, Médecin de la Reine Marguerite de Provence, femme de Saint Louis. Vous rapportez vous-même comment cette idée vous eſt venue. C'eſt qu'en liſant un Recueil de Piéces ſur la Faculté de Médecine de Paris, imprimé en 1714, vous trouvâtes un Panégyrique de cette même Faculté, prononcé par Gabriel Naudé, où il eſt dit que *Robert de Douai laiſſa par ſon Teſtament quinze cens livres pariſis pour achepter des revenus à des Ecoliers étudians en Théologie, ce qu'il entendoit faire par l'avis de Robert de Sorbonne.*

Dès que vous eûtes fait cette découverte, vous la vérifiâtes, dites-vous, ſur l'original de ce Teſtament, qui eſt gardé dans les Archives de Sorbonne, *& dès lors vous n'héſitâtes plus à regarder Robert de Douai comme le Fondateur de la Sorbonne.* Vous ajoûtez qu'ayant fait part au Public de cette découverte dans votre Deſcription de Paris en 1742, *vous ne fûtes pas peu ſurpris de ce que je vous fis donner avis par M. l'Abbé d'Alinval, que vous vous étiez trompé ſur le Fondateur de la Sorbonne, mais que vous répondîtes que cela ne pouvoit point être, parce que vous aviez compoſé cet article ſur l'Acte qui eſt dans les Archives de la Sorbonne; que depuis ce tems-là*, comme vous prépariez une nouvelle Edition de votre Ouvrage, *je vous avois fait dire les mêmes choſes par un Avocat d'Auvergne, nommé*

M. de Fraissis, & que vous m'aviez fait la même réponse. Enfin, Monsieur, vous persistez dans votre opinion, & vous faites tous vos efforts pour appuyer ce que vous avez avancé en 1742 dans votre Description de Paris, tom. 6. p. 499, en ces termes.

» Robert de Douai fut le premier Fondateur de » ce Collége (de Sorbonne) & est cependant celui qui est le moins connu. Il étoit Chanoine de » Senlis & Médecin de la Reine Marguerite de » Provence, femme du Roi S. Louis. Par son Testament, qui est gardé dans les Archives de la » Maison de Sorbonne, il donna quinze cens livres monnoye de Paris, pour la fondation de ce » Collége, & en confia l'exécution à Robert de » Sorbonne son ami. *Mille & quingentas libras Parisienses reliquit ad opus quorumdam Scholarium; » quos intendebat facere ex consilio magistri Roberti » de Sorbonâ, in Theologiâ studentium.* En conséquence de ce legs, *continuez-vous*, Robert de » Sorbonne commença la fondation de ce Collége » vers l'an 1252. Et comme on ne vit que lui, & » qu'on ne connut que lui dans tout ce qui fut fait » pour l'établissement de ce Collége, le Public lui » donna le nom de *Collége de Sorbonne.*

Telles sont vos paroles. C'est donc uniquement sur le Testament de Robert de Douai que vous appuyez votre prétention; & que vous voulez enlever à Robert de Sorbonne la gloire d'avoir fondé le premier Collége du monde. Mais on vous a déja prouvé, & je vais vous prouver encore par le Testament même de Robert de Douai, que votre prétention est insoutenable. En effet la Maison de Sorbonne a été fondée vers l'an 1252. Or le Testament de Robert de Douai n'a été fait que le 13 Mai 1258. La fondation de Sorbonne est donc

antérieure au Teſtament de Robert de Douai. Ainſi ce n'eſt point *en conſéquence de ce Teſtament que la Sorbonne a été fondée.* On ne peut donc prouver par cette piéce, que Robert de Douai ſoit le Fondateur de Sorbonne.

Vous avez ſenti, & vous ſentez encore la force de ce raiſonnement. Toute votre défenſe conſiſte à nier la date du Teſtament de Robert de Douai, & à ſoûtenir qu'il a été paſſé vers l'an 1252, & non point le 13 Mai 1258, comme on l'a rapporté. Mais j'en appelle ici, Monſieur, à votre bonne foi, & à votre exactitude. Quoi! Vous êtes venu, dites-vous, en Sorbonne, conſulter l'original même de ce Teſtament; vous l'avez eu entre les mains, vous l'avez collationné avec feu M. Salmon, Bibliothéquaire de Sorbonne. Comment donc ſe peut-il faire que vous en ignoriez, & que vous en conteſtiez même la date? Nous conſervons ce Teſtament en original dans nos Archives. J'offre de vous le faire voir, & à tous ceux qui en auront la curioſité. Il eſt daté comme le ſont tous les Teſtamens authentiques. La date fait foi. Elle porte: Paſſé à Paris, l'an du Seigneur 1258, le Samedi d'après la Pentecôte. *Actum Pariſiis anno Domini milleſimo ducenteſimo quinquageſimo octavo, Sabbato poſt Pentecoſten.* Il y a dans nos Archives une ancienne copie en parchemin du même Teſtament. J'ai entre les mains pluſieurs autres copies faites par les ſoins des Docteurs, Edmond, Richer, Meuſnier & Mauduiſon. La date eſt la même par tout. Il eſt impoſſible de conteſter cette date, car elle n'eſt point en chiffres dans l'original, mais le mot *octavo* y eſt écrit tout au long, en caractéres très-diſtincts & très-liſibles. Il n'y a donc aucun doute que le Teſtament de Robert de Douai n'ait été fait, comme porte ſa

date, le Samedi d'après la Pentecôte, c'est-à-dire le 13 Mai de l'année 1258. Or la Maison de Sorbonne étoit déja fondée. Vous en convenez vous-même, puisque vous en mettez la fondation vers l'an 1252. Il est donc démontré qu'elle n'a pas été fondée en conséquence du Testament de Robert de Douai. D'où il suit qu'on ne peut prouver par ce Testament, qu'il soit le Fondateur de Sorbonne.

Une autre raison qui m'avoit fait dire que la fondation de Sorbonne étoit antérieure au Testament de Robert de Douai, c'est qu'il dit dans son Testament qu'il legue quinze cens livres parisis pour de nouveaux Ecoliers. *Ad opus quorumdam novorum Scholarium.* Or qui dit *nouveaux Ecoliers*, suppose des Ecoliers plus anciens déja établis auparavant. Robert de Sorbonne avoit donc déja rassemblé & établi des Ecoliers, avant que Robert de Douai fit son Testament. Par conséquent la fondation du Collége de Sorbonne est antérieure au legs de Robert de Douai.

Ce raisonnement ne vous presse pas moins que le précédent, mais vous y répondez beaucoup plus mal. Si l'on vous en croit, au lieu de rapporter le Testament tel qu'il est, nous l'avons *falsifié*, en ajoutant, *novorum Scholarium in Theologiâ Audientium*, & par l'intromission de ce mot *novorum*, *nous renversons*, ajoutez-vous, *les tems & les faits, pour établir un systême qui n'est pas celui de la vérité, & qui est d'une grande conséquence.* J'en appelle encore ici à votre bonne foi. Est-il bien vrai que vous ayez consulté le Testament original de Robert de Douai, comme vous le dites avec tant d'assûrance ? Est-il bien vrai que vous l'ayez eu entre les mains ? Est-il bien vrai que vous l'ayez collationné dans nos Archives avec feu M. Salmon ? Si cela est, Monsieur, c'est donc vous qui

l'avez altéré ; c'est vous qui l'avez rapporté autrement qu'il n'est : c'est vous qui l'avez falsifié : c'est vous enfin qui en avez retranché le mot *novorum*, pour bâtir un systême singulier, inconnu jusqu'ici, & contraire à la vérité. J'offre encore un coup, de vous faire voir, & à tous ceux qui en auront la curiosité, le Testament original de Robert de Douai, tel qu'il se trouve dans nos Archives. Il est en parchemin & a été passé pardevant Adam, Evêque de Senlis. On y trouve le mot *novorum*, très-distinct & très bien écrit. En voici la clause en entier. *In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis, Ego Magister Robertus de Douaco, Physicus* (c'est-à-dire Médecin) *Canonicus Silvanectensis, compos mentis meæ, condo & ordino Testamentum meum in modum qui sequitur. In primis lego ad opus quorumdam novorum Scholarium quos intendo facere de consilio Magistri Roberti de Sorbonâ, in Theologiâ studentium, qui boni & idonei inventi fuerint vel inveniri poterunt, de quâcumque natione fuerint, mille quingentas libras parisienses pro emendis reditibus eisdem Scholaribus per manus Executorum meorum inferius contentorum distribuendis ubicumque studium se transferat. Item eisdem Scholaribus lego omnes libros meos de Theologiâ, tam Biblias, tam originalia,* (c'est-à-dire, les œuvres des Saints Peres) *quam alios libros Glossatos, & assignabuntur eis coram Magistris Theologiæ qui tunc legent, etsi contingat aliquem de Scholaribus recedere promittent bonâ fide quod aliquem alium bonum substituent.*

Item lego Ecclesiæ Beati Maturini, &c. Actum Parisiis anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo octavo, Sabbato post Pentecosten.

Voyez à présent, Monsieur, lequel de nous deux doit passer pour avoir alteré le Testament de Robert de Douai ; lequel a voulu établir un

ſyſtême ſingulier, inoüi juſqu'aujourd'hui, & contraire à la vérité ? Malgré l'aſſûrance avec laquelle vous parlez dans votre Lettre, je ne puis me perſuader que vous ayez véritablement une copie du Teſtament de Robert de Douai, ni que vous l'ayez collationnée en Sorbonne avec l'original. J'aime mieux croire que vous n'avez eu ſous les yeux que le fragment rapporté par Naudé, fragment informe, qui eſt ſans date, & duquel le mot *novorum* a été retranché. Mais quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt point à un fragment interpollé & alteré qu'il faut s'en rapporter. C'eſt à la piéce authentique, c'eſt-à-dire, au Teſtament original qui eſt dans nos Archives. C'eſt-là où vous trouverez que Robert de Douai eſt à la vérité le *Bienfaicteur* de la Maiſon de Sorbonne, mais qu'il n'en eſt pas le Fondateur. Que ſon intention n'a pas été de fonder un Collége, ni d'établir des Ecoliers, mais de donner de plus grands revenus au Collége, qui étoit déja fondé, & par-là d'augmenter le nombre des Ecoliers déja raſſemblés par Robert de Sorbonne.

C'eſt ſur ces raiſons que M. Voſgien, dans ſon excellent Dictionnaire (qui ne vous paroîtroit pas moins portatif qu'il l'étoit ci-devant, ſi on n'avoit pas pris la liberté d'y contredire un ſyſtême, dont vous êtes ſi flaté d'avoir fait la découverte) c'eſt ſur ces raiſons, dis-je, qu'il a avancé avec tant de menagement que vous vous étiez trompé.

Voulez-vous de nouvelles preuves que la Sorbonne a été fondée avant le Teſtament de Robert de Douai, c'eſt à-dire, avant le treiziéme Mai 1258, & que c'eſt Robert de Sorbonne qui en eſt le Fondateur ? Au mois de Novembre de l'an 1254, Guillaume de Chartres, Chanoine de Saint-

Quentin

Quentin, Chapelain du Roi Saint Louis, & ami intime de Robert de Sorbonne, acheta pour l'œuvre d'un certain sien ami, *ad opus cujusdam amici sui* (c'est-à dire, pour la fondation du Collége, selon le langage de toutes les piéces de ce tems-là) acheta, dis-je, de Robert de Douai une maison, plusieurs granges & plusieurs préaux, moyennant le prix & somme de six cens livres parisis; le même Guillaume de Chartres acheta de differens particuliers en 1254 & 1255, pour la fondation de Sorbonne, la plus grande partie des maisons qu'elle posséde aujourd'hui. Guillaume de Memont, Chapelain du Roi Saint Louis, & Chanoine de Melun, autre ami intime de Robert de Sorbonne, acheta aussi pour le Collége en 1254 & 1256 quelques maisons assés considérables. Robert de Sorbonne de son côté fit de grandes acquisitions pour ses Ecoliers depuis 1254 jusqu'en 1258. Saint Louis lui donna, en 1256, la maison & les étables qu'il avoit dans la rue Coupe-gueule. Je dis en 1256, car telle est la date de l'original, & non pas 1250, comme vous l'avez mis dans votre Description de Paris, pag. 500, d'après du Breul & le Maire. Enfin Jean de Douai donna au même Collége le Fief des Rosiers que nous possédons encore aujourd'hui. Nous avons dans nos Archives les Actes authentiques de toutes ces acquisitions. Par conséquent le Collége de Sorbonne avoit des revenus considérables avant le legs de Robert de Douai, fait le treiziéme Mai 1258. Donc il ne peut être le Fondateur de Sorbonne en vertu de ce legs. Il en est seulement Bienfaiteur, tels que l'ont été S. Louis, & tous les amis de Robert de Sorbonne, je veux dire Guillaume de Chartres, Guillaume de Memont, Jean de Douai, le Cardinal de Bar, & plusieurs autres.

Aussi le titre de *Fondateur* est-il réservé à Robert de Sorbonne, dans l'ancien Necrologe de Sorbonne, fait sur la fin du XIIIe. siécle, peu de tems après la fondation. C'est ce qu'on y lit au quinziéme d'Août, en ces termes. *Obiit Magister Robertus de Sorbonio, Canonicus Parisiensis, Fundator Domûs hujus.* Remarquez en même tems, que Robert de Sorbonne est mort le quinziéme d'Août, c'est-à-dire, le jour de l'Assomption de l'an 1274, au lieu que Robert de Douai mourut le 20 Mai 1268, ce qui n'a encore été observé par personne.

Le titre de Fondateur est aussi donné à Robert de Sorbonne dans plusieurs autres de nos manuscrits. L'un des plus anciens porte. *Anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio, sub Ludovico Francorum Rege Christianissimo, fuit Domus de Sorbonâ fundata per Patrem veneratissimum Robertum de Sorbonio Sacrarum Litterarum Doctorem devotissimum, Dictique Regis Confessorem, Ecclesiarum Parisiensis & Cameracensis Canonicum.*

Voilà Robert de Sorbonne reconnu par les premiers Sorbonistes pour leur *Fondateur.* Or pouvez-vous vous flater d'être mieux instruit de la fondation de Sorbonne qu'ils ne l'étoient ? Le nom seul de la Maison prouve clairement que Robert de Sorbonne en est le Fondateur. Parcourez tous les Colléges de l'Université ; ils portent presque tous le nom de leurs Fondateurs, ou celui des lieux où leurs Fondateurs ont pris naissance. Tels sont les Colléges du Plessis, d'Harcourt, des Cholets, du Cardinal-le-Moine, le Collége Mazarin, &c. Il en est de même du Collége de Sorbonne. Il tire son nom du Village de *Sorbonne* au Diocése de Rheims, Patrie de Robert son Fondateur.

Quel est le Fondateur d'un Collége ? N'est-ce pas celui qui l'a dotté ? Qui en a fait les Statuts & les Réglemens ? Qui en a eu le premier la conduite & la direction ? Or voilà précisement ce qu'a fait Robert de Sorbonne, par rapport à la Maison qui porte son nom. C'est lui qui l'a dottée, qui en a fait de sa propre autorité les Statuts & les Réglemens, qui en a obtenu la confirmation des Souverains Pontifes, & les Lettres Patentes de nos Rois ; qui en a eu le premier la conduite, la direction, & la supériorité pendant toute sa vie. Il a donc toutes les qualités de Fondateur.

Je crois, Monsieur, qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour vous faire abandonner un paradoxe que vous aviez avancé sans preuves. Si vous aviez voulu prendre la peine de venir consulter les originaux, comme je vous en avois fait prier, vous auriez reconnu votre erreur, & vous auriez évité un grand nombre de fautes, beaucoup plus considérables, où vous êtes tombé dans votre Description de Paris, en parlant de la Sorbonne.

Je suis, &c.

En Sorbonne, ce 24 Septembre 1748.

ADDITION au Journal de la Cour, de Paris, &c.

LE 15 de ce mois, Fête de Sainte Therése, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, & Mesdames de France, assisterent dans l'Eglise des Carmes des Basses-Loges au Salut, & à la Benediction du S. Sacrement.

On a appris par un courier extraordinaire, arrivé à Fontainebleau le 20, que le Traité définitif de la Paix générale avoit été signé à Aix-la-Cha-

pelle le 18 par les Ministres Plénipotentiaires du Roi, & par ceux du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies.

Les nouvelles, qu'on a reçûës en même tems, font esperer que les Cours de Madrid & de Vienne, animées du même esprit de conciliation, ne tarderont pas à donner leur accession à ce Traité.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Poitiers l'Abbé de la Marthonie de Caussade, Vicaire Général de l'Evêché de Tarbes.

Sa Majesté a accordé l'Abbaye de Vermand, Ordre de Prémontré, Diocèse de Noyon, à l'Abbé Hachette, Visiteur Général des Carmelites de France.

Celle de Saint Liguaire, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Xaintes, à l'Abbé Rabereul, Vicaire Général de l'Evêché de Poitiers.



MARIAGES ET MORTS.

AVERTISSEMENT.

CE n'est point pour satisfaire une vaine curiosité, que nous nous efforçons de donner à cette partie de notre ouvrage une certaine étenduë. L'utilité publique est le seul objet que nous nous proposons, & c'est pour le remplir plus parfaitement, que nous prions avec instance toutes les personnes distinguées, de nous aider dans notre travail, en nous faisant tenir des Mémoires exacts & circons-

tanciés sur les alliances que leurs familles contractent & sur les morts qui y surviennent. On n'ignore point que les guerres continuelles, qui désolerent la France dans toutes ses Provinces sous la seconde Race de nos Rois, & la confusion générale qui s'éleva dans la Monarchie, détruisirent l'ordre que Charlemagne avoit établi pour conserver à la Noblesse tout son éclat & toute sa pureté. L'autorité que s'attribuerent les differens Seigneurs au commencement de la troisiéme Race, lorsque tous les Fiefs & Gouvernemens furent rendus héréditaires, fut entr'eux une source de jalousie & de discorde, qui les obligeant sans cesse de monter à cheval, fit tellement prévaloir l'exercice des armes, que l'étude des Lettres fut entierement négligée. Les Grands se firent un dèshonneur de sçavoir lire & écrire, & les petits se firent un devoir de les imiter; de sorte que l'ignorance répandit sur l'histoire, & principalement sur les Genéalogies, les ténébres les plus épaisses, dont même les plus illustres Maisons ne furent pas exemptes. C'est de-là que viennent ces lacunes que l'on rencontre si fréquemment dans les siécles dont nous parlons. En effet les Seigneurs se contentant de la preuve par témoin de la filiation & noblesse de ceux qui se présentoient aux Tournois pour y être admis, & les Actes & Contrats étant beaucoup plus rares que les incendies & les ravages, on doit encore s'étonner comment les lumieres, que l'on a sur les premieres familles du Royaume, ont pû parvenir jusqu'à nous, & certainement sans les titres des donations faites aux Eglises, ces tems seroient couverts d'une nuit impénétrable.

D'un côté les Croisades ayant fait périr une grande partie de la noblesse, de l'autre l'affranchis-

ſement des bonnes Villes, ayant excité les Rôturiers à ſe diſtinguer, la lumiere des Sciences commença à jetter ſa premiere aurore. Si la Nobleſſe continua long-tems de ſe borner aux armes, les Lettres furent d'abord le partage du Tiers-Etat. Les Ecrivains ſe multiplierent, & depuis ce tems les familles illuſtrées nous préſentent des filiations ſuivies.

Mais celles d'un rang inférieur eſſuyerent encore de terribles orages pendant la guerre avec l'Angleterre, guerre que les Hiſtoriens remarquent avoir duré près de trois cens ans, & qui ne finit que ſous Charles VII. La déſolation ſurtout fut ſi grande, depuis la priſon du Roi Jean juſqu'à la levée du ſiége d'Orleans ſous Charles VII. que le déſordre introduit dans le Corps de la Nobleſſe mérita l'attention de ce Prince lorſque la tranquillité fut rétablie. La fureur des guerres avoit éteint quantité de familles, une infinité d'autres avoit perdu ſes titres, pluſieurs de ceux qui ſuivoient la profeſſion des armes s'étoient ſubſtitués d'eux-mêmes aux familles éteintes, & en avoient uſurpé les noms, & un beaucoup plus grand nombre s'arrogeoient les honneurs & les droits d'une Nobleſſe qu'ils prétendoient avoir acquiſe avec leur épée. Le Roi par de ſages Ordonnances purgea le premier Corps de l'Etat, & ces Ordonnances ſont la ſeconde époque qui juſtifie ſuffiſamment la nobleſſe des familles qui ſont dans l'impoſſibilité de produire des titres antérieurs.

Henri IV. au commencement du ſiécle dernier ſuivit l'exemple de Charles. Les troubles de la Ligue avoient produit les mêmes malheurs & les mêmes abus que la guerre avec les Anglois. Le même remede y fut apporté, & la proſpé-

rité de l'Etat depuis le regne de ce Prince, nous fait espérer qu'on ne les reverra point si tôt.

Cependant quelques nécessaires que fussent ces Ordonnances, quelques salutaires qu'elles ayent été, il est certain qu'on n'auroit jamais été en état de les donner, sans le progrès que les Lettres firent par la protection spéciale des Rois. Elles firent sentir de plus en plus combien il étoit important de dresser des Actes autentiques & de tenir des Registres. On écrivit l'Histoire, on dressa des Mémoires, on fit des Dissertations qui éclaircirent les choses passées, & conserverent la mémoire des présentes. A la faveur du jour que répandirent tant d'Ecrits, on démêla plus facilement la véritable Noblesse d'avec la supposée; & dans les derniers tems, on a dressé des Nobiliaires particuliers dans chaque Province, qui remplacent en quelque façon les Hérauts établis par Charlemagne, dont la Charge étoit de tenir un rôle de la Noblesse, & de prendre garde qu'aucun Membre étranger ne s'y glissât.

Mais ce que ces Hérauts, se succedant les uns aux autres, pouvoient exécuter sans interruption, le Nobiliaire ne peut le faire que de loin en loin, non plus que les Livres Généalogiques. Cette étude qui a cela de particulier, que l'abondance de la matiere est plus capable que la stérilité de rebuter un Auteur, exige d'ailleurs un goût particulier & des secours difficiles à trouver. Ainsi pour exciter ce goût dans les personnes qui l'auront, on ne peut trop s'attacher à leur amasser les matériaux nécessaires & à leur fournir des Mémoires sûrs & instructifs. C'est dans cette vue que nous dressons ce présent article, & que nous prenons la liberté d'exhorter toute la Noblesse Françoise à nous en-

voyer les éclairciſſemens les plus circonſtanciés.

Pour les Mariages, il ſuffira de marquer du côté de l'Epoux, ſes noms de Baptême & de famille, ſon ſurnom, ſon âge, ſes qualités & dignités, paſſées & préſentes, avec leurs dattes préciſes, les noms & qualités de ſes pere & mere. Du côté de l'Epouſe, ſon nom & ſurnom, ceux auſſi de ſes pere & mere : ſans oublier le jour de la célébration du mariage.

Il conviendra pour les Morts, de marquer le jour du décès, les noms & ſurnoms du décedé, ſon âge, ſes qualités, ſes dignités, ſes actions militaires & celles où il s'eſt trouvé ; s'il a été marié, la datte de ſon mariage, le nom de ſa femme, dont on marquera auſſi les pere & mere, les enfans qu'il a eus, ceux qu'il laiſſe, s'ils ſont mariés ou non, quel jour ils l'ont été, qui ils ont épouſé ; les freres & ſœurs qu'il laiſſe, ſur-tout pour les filles ou veuves qui meurent ſans enfans ; & au défaut de freres & ſœurs, les neveux ou collatéraux à qui les biens paſſent : nous recommandons ſur-tout la fidélité des dattes. Il ſera auſſi utile de marquer de quelle Province eſt la famille.

Par ce moyen, la Nobleſſe Françoiſe jouira de ſa gloire préſente, & ſera aſſurée de la faire paſſer à ſa poſtérité.

Elle eſt d'autant plus intéreſſée à le faire, que ſi certaines Maiſons ſont univerſellement connues par l'éclat des honneurs & des dignités qui y ſont héréditaires ; il eſt conſtant qu'il y en a de très-anciennes, qui faute de ces avantages, ſont tombées dans une eſpece d'obſcurité, qu'il eſt du bien & de la gloire de l'Etat de diſſiper. On ſçait comment les Narbonne-Pelet perdirent au commencement du treiziéme ſiécle, la

Vicomté de Narbonne, & quelles injustices leur enleverent leurs grands biens ; cette famille subsiste encore. Il est encore des descendans des anciens Vicomtes de Turenne, dont l'héritiere d'une branche aînée porta cette belle Seigneurie dans la Maison de la Tour d'Auvergne. Les branches cadettes privées de leur patrimoine par la bisarrerie d'une Coutume, qui, se contredisant elle-même en ce point, mériteroit une sérieuse attention, n'ont pû soutenir la splendeur du sang illustre, qu'elles ont transmis jusqu'à nous dans toute sa pureté. L'attention publique a suivi le Fief. C'est donc pour obvier à cet inconvénient, que nous demandons des Mémoires qui ne peuvent être remplacés d'aucune façon : & il seroit bien triste que nos intentions, entierement tournées vers le bien général, restassent infructueuses, lorsque l'intérêt particulier des familles leur prescrit d'entrer dans nos vûes.

La Robe a part comme l'Epée à notre invitation. L'importance des services qu'elle rend à l'Etat soutient sa dignité contre les attaques que semble lui livrer la vénalité des Charges. Ce n'est point ici le lieu de discuter, s'il est aussi glorieux de maintenir la paix au-dedans qu'au-dehors : bornons-nous à remarquer, que la Robe a beaucoup de familles, qu'une longue possession d'honneurs rend illustres ; qu'elle a donné de très-grands hommes à l'Etat ; que grand nombre des branches de familles de Robe passe dans l'Epée ; & enfin quelle est la tige de quantité de Maisons qui tiennent aujourd'hui un rang distingué dans l'Etat.

Nous devons à la Maison d'Argouges, aussi illustre dans la Robe que dans l'Epée, de recti-

fier l'article de M. le Marquis de Rânes dont nous avons annoncé le décès le mois dernier.

Louis *d'Argouges*, Marquis de *Rânes*, Seigneur de Dampierre, la Calonge, &c. aîné de la Maison d'Argouges, mourut le 13 Août 1748, en son Château de Rânes en Normandie, âgé de 79 ans, 3 mois, 13 jours, étant né à Paris le 2 Avril 1669. Il avoit été Colonel d'un Régiment de Dragons de son nom, Brigadier, & depuis Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il s'est extrêmement distingué dans plusieurs actions Militaires, & entr'autres dans la défense des Ville & Citadelle de Lille, où il soutint le siege avec M. le Maréchal de Boufflers, & défendit la Place très-long-tems avec autant de capacité que de valeur. Il s'acquit aussi beaucoup d'honneur à l'affaire de Carpi en Italie dans la précédente guerre, & en plusieurs autres rencontres.

Il étoit fils de Charles d'Argouges, Chevalier, Marquis de Rânes, Marquis de la Chapelle-la-Reine, Seigneur de Fleuri & autres Lieux, Baillif & Gouverneur des Ville & Château d'Alençon, qui fut d'abord Cornette des Gendarmes de la Garde du Roi, puis Colonel Général des Dragons, & Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & qui se distingua par-tout à la tête des Dragons, sur-tout à la Bataille de Senef en 1674, & en 1678 en Allemagne, où il mourut dans le lit d'honneur, très-regretté de son Prince & de toute l'Armée. Charles d'Argouges avoit épousé Charlotte de Beautru, femme en secondes nôces du Prince de Montauban.

Louis d'Argouges eut pour ayeul Henri d'Argouges, Chevalier, Marquis de Rânes, & de la Chapelle-la-Reine, Seigneur de Fleuri & au-

tres Lieux, Gouverneur des Ville & Château d'Alençon.

Il épousa le 12 Novembre 1708 Catherine d'Hernoton, fille de François-Joseph d'Hernoton, Baron de l'ancienne Baronnie du Pont, en Bretagne, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & de Marie-Renée de Fresnoi, dont il a laissé trois enfans mâles. L'aîné, Charles-Louis d'Argouges, Marquis de Rânes, ci-devant Colonel du Régiment de Languedoc Dragons, à la tête duquel il se distingua fort à l'affaire de Montalban, où il reçut une blessure; est aujourd'hui Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il a épousé en 1742, Marie-Angelique-Claudine-Henriette Bec-de-Lievre de Cany, fille de Louis Bec-de-Lievre, Marquis de Cany.

Le 26 Août, François *Delphin d'Aulede de Lestonac, Marquis de Margaux, en Medoc*, mourut à Paris dans la 89 année de son âge, étant né au mois d'Avril 1660, & il fut inhumé le 27, en l'Eglise des Celestins, après avoir été porté à celle de Saint Paul, sa Paroisse; il étoit fils de Charles-Denis d'Aulede de Lestonac, Baron de Margaux, nommé Premier President du Parlement de Bordeaux en 1673, & de Therese de Pontac, avec laquelle il avoit été marié le 30 Octobre 1654, fille d'Arnaud de Pontac, Seigneur de Salles, Lessac & de la Mothe Souveraine, Premier President du Parlement de la même Ville, & de Louise-Gabrielle de Thou, fille de Jacques-Auguste de Thou, President du Parlement de Paris, célebre par ses Ecrits, & de Gasparde de la Châtre.

M. d'Aulede avoit été marié le 17 Juillet 1695 à Elizabeth-Antoinette le Fevre de Caumartin, morte à Bordeaux le 11 Avril 1713, sans laisser

de postérité, fille de Louis François le Fevre, Seigneur de Caumartin, Conseiller d'État, & de Catherine Magdeleine de Verthamon, sa seconde femme. Il avoit épousé en secondes nôces le 11 Décembre 1715, Antoinette-Charlotte de Lenoncourt, Chanoinesse de Remiremont, fille de Charles-Henri-Gaspard de Lenoncourt, Marquis de Blainville, Comte de l'Empire, & Grand Chambellan de Leopold, Duc de Lorraine, & de Charlotte-Yoland de Nettancourt, de laquelle il n'a point eu non plus d'enfans.

Le 10 Septembre, Françoise *de Grasse*, veuve de Jean-Baptiste de Villeneuve, Comte de Vence, Capitaine des Vaisseaux du Roi, mourut au Château de la Varenne en Forez, âgée de 79 ans. Elle étoit fille d'Aléxandre de Grasse, Baron de Mouans & de Satous, & de Françoise de l'Isle, fille de Guillaume de l'Isle, des Seigneurs de Thulane. Aléxandre de Grasse étoit de la sixiéme branche de sa Maison, & descendoit en ligne directe de Rodoart de Grasse, nommé Prince d'Antibes dans le Cartulaire de Merias, qui fut reçû de Guillaume II. Comte de Provence, dans la moitié du Diocèse d'Antibes, l'an 993, où sa femme & ses enfans sont nommés. Il eut de son mariage avec Françoise de l'Isle cinq enfans, 1°. Louis-Joseph Marquis de Grasse, Baron de Mouans & de Satous, qui a servi plusieurs années Capitaine de Dragons dans le Régiment de l'Epinoi, & a été Capitaine de la Ville de Grasse. N'ayant point eu d'enfans de deux femmes qu'il avoit épousées (Marguerite Corbinelli, d'une illustre Maison de Florence, & Thérese-Albertine du Quenci, fille du Marquis de Coupigni;) il a cedé son droit d'aînesse sur l'héritage de son pere. 2°. Jean de Grasse, Capitaine des Vaisseaux, mort à l'Amérique. 3°. Jean-Bap-

tiste de Grasse, qui de son mariage avec Marie-Françoise de l'Isle, fille de N. de l'Isle, Seigneur de Tulanne, & de Susanne de Grasse, a eu Augustin, Susanne, Rosalie, Félicité & Jeanne-Aléxandre de Grasse. 4°. *Françoise de Grasse*, dont il s'agit. 5°. Susanne de Grasse, mariée à Joseph de l'Isle, Seigneur de Tulanne. *Françoise de Grasse*, de son mariage avec le Comte de Vence, laisse plusieurs enfans, entr'autres Claude-Aléxandre de Villeneuve, Comte de Vence, Colonel du Régiment Royal Corse, Brigadier des Armées du Roi du premier Mai 1745, & Thérese Rosalie de Villeneuve, veuve d'Antoine Darci, Comte de la Varenne, &c.

Dom *Andoche Pernot*, Abbé & Général de l'Ordre de Cîteaux, est mort le même jour à Dijon, âgé de 74 ans; il étoit entré au Noviciat à l'âge de 14 ans, & à 16 il prononça ses vœux. Après avoir passé par toutes les charges, il fut élû Abbé & Général de tout l'Ordre, & il a rempli cette Dignité pendant 22 ans; il avoit 60 ans de Religion, & il avoit aussi été premier Elû des Etats de Bourgogne.

Le 14, Charlotte *de Villars*, épouse de Jacques Comte de Vogué, mourut à Paris, âgée de 84 ans. Elle étoit fille de Pierre de Villars, Seigneur de la Chapelle, Baron de Masenas, &c. Chevalier des Ordres du Roi; Premier Gentilhomme de la Chambre de S. A. S. M. le Prince de Conti; Lieutenant Général des Armées du Roi; Gouverneur de Besançon, Envoyé à Vienne, puis en Espagne, où il fut ensuite Ambassadeur Extraordinaire, puis en Savoye, & enfin pour la troisiéme fois en Espagne; Conseiller d'Etat en 1683, & la même année Ambassadeur Extraordinaire en Dannemarc; Chevalier d'honneur de Madame la Duchesse de Chartres, mort le 20 Mars 1698, âgé de 75 ans. Il

avoit épousé le 24 Janvier 1651 Marie Gigaut de Bellefonds fille de Bernardin Gigaut de Bellefonds, Gouverneur des Ville & Château de Caën, & de Valogne, & de Jeanne-aux-Epaules Sainte Marie, de laquelle il avoit eu Charlotte dont il s'agit & feu M. le Maréchal Duc de Villars.

Le 19, N. *de la Hamayde de Saint Ange*, Officier du Régiment de Vallons-Salz, mourut à Paris. Il étoit l'Auteur de la Poudre Céphalique, dont les effets ont été salutaires à tant de personnes.

Le 20, Marie-Louise *Haudaille*, épouse de Jean-Baptiste-Maximilien Titon, Chevalier, Seigneur de la Neuville, de Lormoy, &c. Conseiller au Parlement, mourut à Paris, dans la 43e année de âge, laissant un fils unique, Jean-Baptiste-Maximilien-Pierre Titon, Chevalier Seigneur de Villotran, Misaugui & autres lieux, Conseiller au Parlement.

Le même jour, François *Courtin*, Seigneur de Fresolines, &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Lieutenant des Maréchaux de France, mourut à Paris sans postérité.

Le 26, Jean *Otter*, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Professeur en Arabe au Collége Royal & Interprete du Roi pour les Langues Orientales, mourut à Paris, âgé de 39 ans. Il étoit Suédois de nation.

Le 28, Jean-Charles *de Segur*, ancien Evêque de Saint Papoul; Abbé Commendataire de l'Abbaye de Vermans, Ordre de Prémontré, Diocèse de Noyon; Docteur en Droit de l'Université de Rheims, mourut à Paris, dans la cinquante-troisiéme année de son âge, étant né à Paris le 28 Décembre 1695. Il reçut la Tonsure à Paris le 7 Juin 1716 dans l'Eglise de l'Institut de l'Oratoire, dont

il étoit alors Confrere, par les mains de feu M. Soanen, Evêque de Senez, les Quatre-mineurs le 4 Juin 1719 par feu M. d'Entragues, Evêque de Leictoure, & le Soudiaconat le 25 Avril 1720 par feu M. de Cambout, Evêque de Tarbes; M. Clermont, Evêque de Laon, l'ordonna Diacre à Laon le 21 Sept. 1721, & son successeur, M. de S. Albin, l'ordonna Prêtre le 30 Mai 1722, & le fit son Grand Vicaire. En 1720, le Roi le nomma à l'Abbaye de Vermans, & il en prit possession le 24 Mars 1721. Il reçût le bonnet de Docteur dans la Faculté de Droit de l'Université de Rheims en 1722. Le Roi le nomma à l'Evêché de Saint Papoul en Octobre 1723; il en prit possession le 8 Août 1724, & s'en démit entre les mains de S. M. le 26 Février 1735.

Il étoit fils de Henri-Joseph Marquis de Segur, Grand Croix de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Gouverneur & Grand Sénéchal de la Province de Foix, Lieutenant Général des Provinces de Brie & de Champagne, & de Claude-Elisabeth Binet. De ce Mariage sont issus, 1°. Henri-François Comte de Segur, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, Commandant pour le Roi dans les trois Evêchés & sur la Saare, Gouverneur & Grand Sénéchal de la Province de Foix, en survivance de N. Marquis de Segur, son fils, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Régiment de son nom, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. 2°. Jean-Charles de Segur, qui donne lieu à cet article. 3°. Marie-Anne-Françoise de Segur, Abbesse de l'Abbaye Royale de Notre-Dame du Val-de-Gif. 4°. N. de Segur, Religieuse dans la même Abbaye.

La Famille de Segur est très-ancienne parmi la haute Noblesse du Périgord. On trouve des Se-

gur de Pardaillan au nombre des hauts Nobles présens à l'Hôtel de Ville de Bordeaux lors de la prise de possession de la Guienne par Louis XI. & les Mémoires de la vie de Henri IV. en font mention en plus d'un endroit.

Le 30, François *de Frémont d'Auneuil*, Seigneur de Brie & autres lieux, Doyen des Maîtres des Requêtes, mourut à Paris.

Le même jour Elisabeth *Hemart*, épouse de Jean-Baptiste-Joseph Saget, Chevalier, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Seigneur de Fontaine-l'Abbé, &c. mourut à Paris.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 11 Juillet, en interprétation de celui du 5 Octobre 1747, qui a révoqué le privilége exclusif, accordé à Noel Chavillot, pour la culture du Riz en France.

AUTRE du 23, qui supprime le Droit de péage ou travers, prétendu par le sieur Comte d'Auteuil, au lieu & dans la Seigneurie d'Auteuil.

AUTRE du même jour, qui fait défenses aux Communautés Ecclésiastiques, Séculieres, Régulieres & Laïques, & même aux Particuliers Propriétaires de Bois, de faire abattre aucun des arbres futaye ou épars, & baliveaux sur taillis, qui auront été marqués du marteau de la Marine, &c.

AUTRE du 24, qui accorde à Charles Adam le privilége pour l'établissement de la Manufacture de Porcelaine façon de Saxe, au Château de Vincennes.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du premier Août, portant établissement d'une seconde Loterie Royale.

AUTRE du 6, qui confirme le Privilége exclusif accordé à Charles Adam pour la fabrique de la Porcelaine façon de Saxe, & fait défenses de former aucun nouvel établissement pour travailler à la porcelaine, &c.

AUTRE du 11, portant réglement pour la fabrique des Etoffes à chaîne de soie, tramées, brochées, & lancées de soie, laine, fil & coton, de la Généralité de Roüen.

AUTRE du 19, portant réglement pour les Ouvriers de la Manufacture de Porcelaine façon de Saxe, établie au Château de Vincennes.

AUTRE du 24, qui renouvelle les défenses précédemment faites par ceux des 24 Août 1715, 7 Octobre 1717, & 18 Novembre 1720, d'introduire & faire entrer dans le Royaume des sardines de pêches étrangeres.

AUTRE du même, qui permet l'entrée dans le Royaume, sans payer aucuns droits, des lards, suifs, chandelles & saumons salés, destinés pour les Isles & Colonies Françoises.

DECLARATION du Roi, donnée à Versailles le 26, qui ordonne que les Receveurs Généraux des Domaines & Bois ne rapporteront pour piéces justificatives des comptes rendus ou à rendre à l'avenir, du récouvrement des frais de Justice, que les Arrêts qui auront accordé les décharges sur les états de récouvrement.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 27, qui ordonne l'élargissement de la rue dite des Pâtissiers en la Ville de Meaux; en conséquence, que les maisons faisant saillie dans ladite rue, seront démolies.

AUTRE contradictoire de la Cour des Aides, du 28, qui confirme une Sentence du Grenier à Sel de Mayenne, du 9 Avril 1748, en ce qu'elle déclare nul un procès verbal de capture fait en forme de simple rapport par un Exempt & quatre Cavaliers de Maréchaussée: & qui juge qu'ils ne sont point assujettis aux formalités requises pour les procès verbaux des Commis; qu'il suffit qu'ils ayent affirmé leur rapport, & ayent été répétés dessus pour opérer ces condamnations pécuniaires, comme s'ils avoient rempli la disposition de l'Article XIX. du titre XVII. de l'Ordonnance 1680.

ORDONNANCE du Roi, du premier Septembre, pour réformer un Bataillon de chacun des Régimens de son Infanterie Françoise, y dénommés.

AUTRE de même jour, pour réformer un Escadron de chacun des quatorze Régimens de Cavalerie qui y sont dénommés.

AUTRE du même jour, concernant la réforme dans les Dragons.

AUTRE du même jour, concernant la réforme dans differens Corps de Troupes légeres.

AUTRE du 8, pour réformer une partie des Compagnies à cheval du Régiment Royal Cantabres.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 12, qui déclare vacans au profit de Sa Majesté tous les Offices des Officiers décédés après avoir payé l'annuel, ou dont ils jouissoient à titre de survivance ou d'hérédité, faute par les veuves, enfans, héritiers, créanciers, adjudicataires ou propriétaires, d'en avoir fait sceller les provisions dans l'espace de trente années, à compter du jour du décès desdits Officiers.

AUTRE du 20, concernant les frais de Justice qui doivent être payés par le Fermier de la Régie.

ORDONNANCE du Roi, du 27, portant réunion du Corps des Galeres à celui de la Marine.

AUTRE du premier Octobre, pour réformer un Bataillon de chacun des Régimens de son Infanterie Françoise, y dénommés.

TISANNE appellée communément de Vinache.

Le fils du feu Sieur Vinache, Auteur de cette Tisanne, a négligé depuis long-tems d'avertir le Public des succès journaliers qu'elle opere, & il ne l'auroit point fait encore, si des personnes, témoins de ses succès, ne l'y avoient engagé.

Cette Tisanne est un remede doux, qui purge sans violence, qui augmente l'appétit, & qui loin d'affoiblir l'action de l'estomach & des intestins, la fortifie.

Les plus habiles Medecins ont toujours reconnu l'utilité d'un tel purgatif, surtout dans les maladies chroniques, dont les symptômes sont souvent aggravés par les purgatifs ordinaires, qui dérangent à la longue les fonctions des visceres, en les affoiblissant.

Sans vouloir attribuer à cette Tisanne des guérisons inespérées & miraculeuses, langage ordinaire des Charlatans; on peut dire, qu'elle est employée heureusement dans une infinité de maladies qui exigent les purgatifs.

Cette Tisanne est peut être le seul purgatif, dont ceux qui sont affligés de l'affection hypochondriaque, se soient mieux trouvés; parce qu'en dissipant les obstructions, & en évacuant les humeurs par les selles, elle hâte la digestion, & rétablit le calme dans le mouvement des intestins.

Par la même raison, les filles qui ont les pâles couleurs, sont soulagées, & même guéries par l'usage de cette Tisanne.

Elle convient auſſi aux enfans ſcrophuleux & rachitiques, qui ont toutes les glandes engorgées ; parce qu'elle évacue ſans violence toutes les impuretés du corps de ces enfans, & qu'elle empêche l'amas des crudités dans les premieres voyes, en fortifiant l'eſtomach & les inteſtins.

Elle eſt de même très-propre pour toutes les obſtructions au foye, à la ratte, au méſentere, &c. en un mot, elle eſt efficace pour la cacochimie, & généralement pour toutes les maladies chroniques, où il eſt néceſſaire de diviſer & évacuer les humeurs.

On en fait un uſage journalier ſans le moindre inconvénient. On peut la prendre pour ſe purger par précaution : ajoutez encore qu'elle eſt très-gracieuſe à boire, & que ſans le nom de remede qu'elle porte, on pourroit l'avaler avec plaiſir.

Elle ſe diſtribue chés Madame Vinache, rue du Chantre, dans la maiſon de M. Marteau, Menuiſier du Roi. On donne avec la bouteille un imprimé qui explique la maniere de s'en ſervir.

L'ESSENCE BALSAMIQUE, ſtomachique & anti-vermineuſe, continuë à produire des effets ſurprenans dans les maladies, qui tirent leur origine des premieres voies, comme obſtructions, indigeſtions & flux diſſentériques, qu'elle guérit dans peu de jours. M. *de Paſturel demeure ruë Simon-le-Franc*, vis-à-vis un Perruquier, près un Vinaigrier, entre le Signe de la Croix & le Lion d'or. On peut y envoyer à toutes les heures du jour. Les perſonnes des Provinces, qui ſouhaiteront de ce remède, pourront s'adreſſer à l'Auteur qui le leur enverra fidélement; il prie qu'on ait ſoin d'affranchir le port.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure de France* du mois d'Octobre 1748. A Paris le premier Novembre 1748.

BONAMY.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 122

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

